

Schweizerische Zeitschrift für Soziologie Revue suisse de sociologie Swiss Journal of Sociology

Vol. 50 Issue 1, March 2024

Roman Gibel, Kenneth Horvath, Editorial [E]
Stephanie Steinmetz,
and Núria Sánchez Mira

Jens Thoemmes Time Autonomy: Theoretical Challenges [F]

Laurent Paccaud and Jean-Pierre Tabin Narratives of Misfortune [F]

Barbara Fouquet-Chauprade, Sonia A Moral Entrepreneur in the Land of Consensus: Making School
Revaz, and Samuel Charmillot Policy in Switzerland [F]

Simon Schaupp, Linus Petermann, Climate Youth to Power: Coalition Strategy as Social Movement
and Benjamin Haab Response to Youth Power Deficits [E]

Peter Streckeisen, Spartaco Greppi, When the State Makes the Market. An Empirical Study of
Natalie Benelli, Morgane Kuehni, Economic Transactions in the Complementary Labor Market
and Antonin Zurbuchen in Switzerland [G]

Lea Stahel and Sebastian Weingartner Can Legal Sanctions Reduce Cyberviolence? How Changes
in Cost-Benefit Calculations and Norm Neutralizations Affect
Self-Censorship [E]

Editors

Roman Gibel (University of Zurich)

Kenneth Horvath (Zurich University of Teacher Education)

Stephanie Steinmetz (University of Lausanne)

Núria Sánchez (University of Neuchâtel)

International Advisory Board

Jeffrey Alexander (Yale University, New Haven), Margaret Archer (EPFL, Lausanne), Georges Balandier (Université de Paris-Sorbonne), Charles Camic (Northwestern University), Max Haller (Universität Graz), Bettina Heintz (Universität Luzern), Robert Hettlage (Universität Regensburg), Alberto Martinelli (Università di Milano), Renate Mayntz (Max-Planck-Institut für Gesellschaftsforschung, Köln), Richard Münch (Zeppelin Universität), Helga Nowotny (ETH Zürich), Céline Saint-Pierre (Université du Québec à Montréal), Alain Touraine (EHESS, Paris), Anton Zijderveld (Erasmus Universiteit Rotterdam)

Manuscripts and Editorial Correspondence

Revue suisse de sociologie

Faculté des sciences sociales et politiques

Institut des sciences sociales

Université de Lausanne

Geopolis – Mouline

CH-1015 Lausanne

E-mail: socio.journal@sgs-sss.ch

Subscription to the Swiss Journal of Sociology

Seismo Press, Zeltweg 27, CH-8032 Zurich, tel. +41 (0)44 261 10 94

E-mail: info@seismoverlag.ch, <http://www.seismoverlag.ch>.

Annual subscription (three issues) sFr. 120.– Individuals; sFr. 140.– Institutions;

Overseas + sFr. 30.–

An annual subscription to the journal is included in the fee for members of the Swiss Sociological Association, <https://www.sgs-sss.ch>.

For information concerning the preparation of manuscripts, copyright and submission, see inside back cover and our website.

Schweizerische Zeitschrift für Soziologie

Revue suisse de sociologie

Swiss Journal of Sociology

Vol. 50, Issue 1, March 2024

Inhalt / Sommaire / Contents

3 Editorial

Roman Gíbel, Kenneth Horvath, Stephanie Steinmetz, and Núria Sánchez Mira

7 Autonomie temporelle : enjeux théoriques

Zeitautonomie: Theoretische Herausforderungen

Time Autonomy: Theoretical Challenges

Jens Thoemmes

27 Les narrations de l'infortune

Die Erzählungen des Leidens

Narratives of Misfortune

Laurent Paccaud et Jean-Pierre Tabin

47 Une entrepreneure de morale au pays du consensus : fabrication d'une politique scolaire en Suisse

A Moral Entrepreneur in the Land of Consensus: Making School Policy in Switzerland

Eine Moralunternehmerin im Land des Konsenses: Zur Konstituierung von Schulpolitik in der Schweiz

Barbara Fouquet-Chauprade, Sonia Revaz et Samuel Charmillot

- 67 Climate Youth to Power: Coalition Strategy as Social Movement Response to Youth Power Deficits**
Klimajugend an die Macht: Bündnisstrategien als Antwort auf die Machtdefizite von Jugendbewegungen
La jeunesse pour le climat au pouvoir : stratégies de coalition en réponse au déficit de pouvoir des mouvements de jeunesse
Simon Schaupp, Linus Petermann, and Benjamin Haab
- 87 Wie der Staat den Markt macht. Eine Analyse der Herstellung wirtschaftlicher Austauschbeziehungen im ergänzenden Arbeitsmarkt der Schweiz**
Comment l'état fait le marché. Analyse de la mise en place des relations d'échange du marché complémentaire en Suisse
When the State Makes the Market. An Empirical Study of Economic Transactions in the Complementary Labor Market in Switzerland
Peter Streckeisen, Spartaco Greppi, Natalie Benelli, Morgane Kuehni und Antonin Zurbuchen
- 105 Can Legal Sanctions Reduce Cyberviolence? How Changes in Cost-Benefit Calculations and Norm Neutralizations Affect Self-Censorship**
Können rechtliche Sanktionen Cybergewalt eindämmen? Wie sich Veränderungen von Kosten-Nutzen-Kalkulationen und Normneutralisierungen auf die Selbstzensur auswirken
Les sanctions juridiques peuvent-elles réduire la cyberviolence ? Comment les changements dans les calculs coûts-avantages et les neutralisations de normes affectent l'autocensure
Lea Stahel and Sebastian Weingartner

Editorial

Roman Gibel, Kenneth Horvath, Stephanie Steinmetz, and Núria Sánchez Mira

In the inaugural issue of the Swiss Journal of Sociology (SJS) for each year, we typically reflect on the preceding year, share updates regarding changes in the editorial team, and provide an overview of what to expect in the upcoming year along with details about forthcoming projects.

First, a comprehensive examination of the year 2023 is conducted, particularly focusing on publishing aspects. SJS received a total of 37 articles, of which 22 were

Table 1 Swiss Journal of Sociology: Articles published and manuscripts submitted in 2023

	Articles published		Manuscripts submitted	
	N	%	N	%
Total	22	100.0	37	100
Methods				
Empirical qualitative	8	36.4	17	45.9
Empirical quantitative	12	54.5	14	37.8
Empirical mixed	1	4.5	4	10.8
Theoretical	1	4.5	2	5.4
Total	22	100.0	37	100.0
Language				
German	1	4.5	4	10.8
English	18	81.8	28	75.7
French	3	13.6	5	13.5
Total	22	100.0	37	100.0
Region of origin (first author)				
German-speaking Switzerland	8	36.4	10	27.0
French-speaking Switzerland	5	22.7	9	24.3
Italian-speaking Switzerland	0	0.0	0	0.0
Germany	4	18.2	4	10.8
France	3	13.6	4	10.8
Other European countries	2	9.1	2	5.4
Non-European countries	0	0.0	8	21.6
Total	22	100.0	37	100.0
Sex (first author)				
Female	13	59.1	20	54.1
Male	9	40.9	17	45.9
Total	22	100.0	37	100.0



successfully published, resulting in a publication rate of approximately 60 percent. Notably, in the previous year, more than half of the accepted articles demonstrated a methodological quantitative orientation.

In contrast to the trend observed since 2021, SJS experienced a significant decline in qualitative research, a notable surge in quantitative research, and modest increases in mixed or theoretical papers. Overall, the published articles showcased a more diverse range of topics compared to the year 2022. Interestingly, in contrast to previous years, the rate for published quantitative papers surpassed that of qualitative papers.

The inclination towards publishing in English continues to grow, a trend that persists since 2017. While a year ago, 40 percent of the published articles were in English, the majority in the past year were English publications, exceeding 80 percent. This shift is interpreted as an indication that authors perceive the Swiss Journal of Sociology as having international reach, signifying our journal's appeal as a platform for scholars on the international stage.

At the same time, first authors predominantly are located in the German-speaking part of Switzerland, as observed in the preceding year. The second most frequent region first author origin was the French-speaking part of Switzerland. However, when considering all non-Swiss contributions, encompassing authors from Germany, France, and other European countries, they collectively claimed the top position. Once again, this is viewed as evidence that the SJS is firmly established within the community of European Sociology scholars. Approximately 60 percent of the first authors are female. It is crucial to note that these statistics provide insight only into the origins of the first authors. In fact, a minority of the published articles were authored by a single individual, with the majority being collaborative efforts involving multiple authors.

In terms of content, the spotlight in the previous year was on two special issues, delving into the sociology of life courses and digital academia. The first special issue, titled "Exploring Life Courses in Their Making: 20 years of TREE (Transitions from Education to Employment)," was edited by Sandra Hupka-Brunner, Ben Jann, and Thomas Meyer. The second special issue, "Digital Academia: Investigating Science and Higher Education in the Digital Age," was edited by Philippe Saner, Luca Tratschin, Christian Leder, and Katja Rost.

In addition, the SJS featured a focus issue on the theme "Anchoring International Organizations in Organizational Sociology," curated by Fanny Badache and Leah R. Kimber. Furthermore, the range of published articles exhibited diversity, covering topics such as social support, gender, and the origins of political efficacy (Annika Lindholm); the social structure's impact on perception and attitudes towards education in Switzerland (Barbara Zimmermann and Rolf Becker); the influence of the Covid-19 pandemic on perceived employment (in)security in Switzerland (Susanne Edler and Ivo Staub); the timing of moving in with a partner (Julia Zimmer-

mann and Gerald Prein); parental investment in children's education pathways (Chantal Kamm, Andrés Gomensoro, Marieke Heers, and Sandra Hupka-Brunner); or the role of schools as differential environments for students' development (Katja Scharenberg and Wolfram Rollett).

Moreover, the preceding year was the first year under the newly formed editorial board, comprising Kenneth Horvath (Zurich University of Teacher Education), Roman Gibel (University of Zurich), Stephanie Steinmetz (University of Lausanne), and Núria Sánchez-Mira (University of Neuchâtel). Facilitated by the exceptional support of the journal's manager, Marion Beetschen, the operational flow of the journal was effectively ensured. To enhance efficiency, the editorial board opted to implement a rotational system for the desk-editor role, ensuring that editors take turns overseeing incoming articles during designated periods.

Finally, 2023 meant taking the first steps towards a thorough transformation and modernization of the journal culminating in 2024. This exciting process comes with its challenges and adjustments. The editorial board has been particularly invested in the restructuring of the journal, its content management system, and publishing procedures. As a result, the SJS website will be hosted on the SOAP2 platform, a Swiss-based open access publishing platform. In collaboration with the SGS-board, the editorial board meticulously revised the submission guidelines and criteria. The website is set to introduce automated submission and reviewing processes, along with an online first section that will expedite the publishing process for authors. Additionally, the new platform will grant open access to all current and past issues of the SJS. 2024 will bring new developments, including a revamped version of the International Advisory Board and investigating new possibilities for indexing.

In 2024, a special issue and a focus issue will be launched. First, "Switzerland as a Site of Capital Accumulation" edited by Anne-Sophie Delval and Karen Lillie, and "Big Visual Data as a New Form of Knowledge" edited by Sebastian Hoggenmüller. We are looking forward to receiving further interesting proposals for special issues for the coming years.



Pierdomenico Bortune
Cecilia Bozzoli

Celeste

Das versteckte Kind

Comic

ISBN 978-3-03777-286-7
ca. 56 Seiten, 4 Seiten mit ausführlichen
Informationen zum geschichtlichen und
politischen Hintergrund
ca. 21.0 x 28.0 cm
ca. Fr. 28.- / Euro 28.-

Eine Reise durch die schweizerische und italienische Erinnerung aus der Sicht einer Jugendlichen von heute.

Léane, eine Teenagerin mit italienischen Wurzeln, lernt ihre Nachbarin Celeste kennen. Als Tochter eines italienischen Saisonniers erfuh Celeste die Auswirkungen des Saisonnierstatuts, das den Familiennachzug in die Schweiz untersagte, am eigenen Leib. Als Kind war sie in den 1960er und 1970er Jahre gezwungen, sich zu verstecken und im Verborgenen zu leben. Durch Léanes Augen lebt die Geschichte vieler immigrierter italienischer Familien in der Schweiz auf.

Pierdomenico Bortune lebt in Neuenburg und ist Lehrer für italienische Sprache und Kultur. Geboren und aufgewachsen in Italien, Salento, reichen seine Verbindungen zur Schweiz bis in die zweite Hälfte der 1950er Jahre zurück, als Biagio, sein Grossvater, als Saisonarbeiter nach Luzern ging, während seine Frau Lucia und ihre drei Kinder jeweils geduldig auf seine kurze Rückkehr nach Hause warteten.

Cecilia Bozzoli, Illustratorin, geboren in Genua, lebt und arbeitet zwischen Lausanne und Chiavari (Italien). Künstlertochter und Autodidaktin wie ihr Vater Flavio, ein Cartoonist und einer der ersten Illustratoren von *Diabolik*. Als selbstständige Künstlerin arbeitet sie mit Werbeagenturen, Verlagen, Museen und dem Fernsehen zusammen. Seit mehr als zwanzig Jahren zeichnet sie für die Zeitung *Le Temps* vor Gericht.

Autonomie temporelle : enjeux théoriques

Jens Thoemmes*

Résumé : À partir d'un inventaire des conceptions de l'autonomie temporelle dans la littérature, une approche centrée sur les régulations sociales est proposée. Le défi de la maîtrise du temps conduit à un développement de l'autonomie temporelle. Initialement axée sur la réduction du temps de travail depuis le XIX^e siècle, une seconde autonomie émerge, dans laquelle la durée reste constante, mais la localisation du temps de travail est adaptée. Cela permet un arbitrage du temps de travail de la journée à la retraite.

Mots-clés : Autonomie temporelle, temporalités, temps, travail, durée, position

Zeitautonomie: Theoretische Herausforderungen

Zusammenfassung: Ausgehend von einer Bestandsaufnahme der Konzeptionen von Zeitautonomie in der Literatur wird ein Ansatz vorgeschlagen, der sich auf soziale Regulierungen konzentriert. Die Herausforderung, die Zeit zu beherrschen, führt zu einer Entwicklung der Zeitautonomie. Ursprünglich auf die Verkürzung der Arbeitszeit seit dem 19. Jahrhundert ausgerichtet, entsteht eine zweite Autonomie, bei der die Dauer konstant bleibt, aber die Lage der Arbeitszeit angepasst wird. Dies ermöglicht eine Arbitrage der Arbeitszeit vom Tag bis zum Ruhestand.

Schlüsselwörter: Zeitautonomie, Temporalitäten, Zeit, Arbeit, Dauer, Position

Time Autonomy: Theoretical Challenges

Abstract: Starting from an inventory of conceptions of time autonomy in the literature, an approach is proposed that focuses on social regulations. The challenge to control time leads to an evolution of time autonomy. Originally focused on the shortening of working time since the 19th century, a second autonomy emerges where the duration remains constant but the location of working time is adjusted. This allows arbitrage of working time from day to retirement.

Keywords: Time autonomy, temporalities, time, work, duration, position

1 Introduction

L'article voudrait contribuer à la littérature par une réflexion sur l'autonomie temporelle à trois niveaux. Premièrement, il s'agira d'interroger les théories savantes et utilisées par les acteurs. Les démarches et les lexiques utilisés permettent de comprendre que l'autonomie temporelle se situe dans une vision du monde propre selon chaque approche. Si l'autonomie temporelle correspond généralement à la capacité

* Directeur de recherche au CNRS, CERTOP, Maison de la Recherche, Université Toulouse – Jean Jaurès, F-31058 Toulouse Cedex 9, jens.thoemmes@univ-tlse2.fr.

de l'individu de contrôler son emploi du temps, chaque perspective en dégage les caractéristiques, limites et potentialités.

Deuxièmement, nous proposons une approche de l'autonomie temporelle qui s'intéresse aux régulations sociales et à la dimension collective (Reynaud 1999). Certes, l'évolution des normes d'un temps de la santé vers les temps des marchés (Thoemmes 2010) renforce le rôle des individus au regard de leur autonomie et face à la flexibilité dont voudraient bénéficier les entreprises. Par ailleurs, il n'y a pas de doute que des formes de désynchronisation en cours produisent des temporalités plus éclatées (Giotto 2021), également décrites par les théories post-fordistes y compris en interrogeant leur lien avec un nouveau modèle de consommation (Jullien et Pardi 2015). Mais notre approche sociologique propose que l'individu ou l'individualisation reste des constructions, promues et contrôlées par des dynamiques collectives dont au premier titre la négociation collective, mais aussi la loi. C'est ainsi que nous nous écartons d'une perspective qui fait du choix, de la décision ou de la disposition, si ce n'est des déterminants de l'autonomie temporelle, au moins la pierre angulaire de l'analyse sociologique. L'aspiration à l'autonomie est pour nous un processus collectif que ce soit pour la réduction de la durée du travail ou pour la maîtrise des temporalités, même si des variations existent selon les personnes et selon leur rapport au temps (Darmon et al. 2019).

Enfin, en application de cette perspective, nous soumettons à la discussion une thèse selon laquelle l'autonomie temporelle a profondément changé autour des années 1980 (1970–2000). Au XIX^e et au XX^e siècle, les régulations portaient essentiellement sur l'emprise du travail sur la vie des salariés (la durée de travail). L'autonomie temporelle correspondait alors à la fraction de temps libéré des activités professionnelles par la réduction collective de la durée du travail, même s'il subsiste au sein de ce temps « libre » d'autres temps contraints comme les activités domestiques, éducatives, les soins, le temps de transports, etc. Aujourd'hui, l'autonomie temporelle s'est déplacée vers l'enjeu de la gestion du temps de travail (la seconde autonomie). Celle-ci cesse d'être un enjeu volumétrique (la quantité de temps de vie concédée à l'employeur) et devient un enjeu de l'activité de travail dans le temps. Pour appuyer ce point de vue, nous proposons l'élargissement de la notion « d'horaires » utilisée par Grossin (1969) pour y substituer la notion de « position » du temps de travail. La position dépasse la localisation des heures de travail dans la journée pour y ajouter d'autres cadres comme la semaine, le mois, l'année, les cycles ou âges de vie et la vie active.

1.1 Enjeux contemporains

Pouvoir utiliser le temps à sa guise est sans doute l'un des objectifs le mieux partagé et le plus visé par l'ensemble des individus. Certes, le pouvoir d'achat, le chômage/l'emploi, la sécurité, l'environnement, la santé se situent régulièrement aux meilleures places dans les sondages d'opinion. Mais que ce soit pour le travail, la famille, les amis ou encore pour le loisir dans ces multiples acceptations, « avoir

du temps » ou « pouvoir disposer de temps » fait partie des souhaits exprimés. Les recherches montrent que la disponibilité de temps est difficile à définir, recouvrant une hétérogénéité des conditions, une pluralité de vécus et d'origines. Bien que distribué de manière inégale, le constat d'un manque semble bien réel (Méda 2003 ; Pronovost 2007 ; Paye 2021). On peut donc élargir cette perspective aux difficultés d'articulations des temps sociaux liées à la situation familiale et au travail (Benninghoff-Jeannerat et al. 1996). Des événements récents ont tendance à soutenir cette proposition.

Les confinements, la fermeture des écoles, les difficultés de la vie au domicile ont rendu ces expériences douloureuses aussi du point de vue de la superposition des temporalités (Collectif d'Analyse des Familles en Confinement 2020). Ensuite, les travailleurs de la « première ligne » ont été surexposés à des conditions d'activité souvent dégradées : infirmières, caissières, services sociaux, enseignantes, livreurs, etc. Enfin, pendant et après la pandémie, « la grande démission » (the Great resignation) touchant les États-Unis avait décrit le phénomène d'une vague de départs des emplois considérés comme peu gratifiants et mal payés, mais pas seulement. Cette vague a surpris par son ampleur. Les raisons des départs volontaires sont multiples, y compris pour les cadres (Alves et Culié 2016). En France, l'exemple des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration connaissent ces mêmes difficultés de démissions et de recrutements. On peut y ajouter les services à la personne, le secteur de la santé, la distribution, le bâtiment, etc. Certes, les rémunérations de ces secteurs sont souvent faibles. Mais sans doute, l'explication principale de la « grande démission » par l'insuffisance des salaires simplifie le problème qui est multifactoriel. Les temps n'y contribueraient-ils pas ?

On sait par exemple que dans la restauration des journées très longues coupées au milieu entre deux services constituent une raison pour se détourner de ces professions et emplois (Laporte 2013). On connaît aussi les temps éclatés des aides à domicile et des nettoyeurs (Barrois et Devetter 2017). On observe dans le milieu hospitalier, l'impossibilité de prendre ses congés au moment voulu, le manque de personnel et l'accumulation des heures sont des motivations pour quitter son emploi (Giotto 2021). A contrario, pendant la pandémie, la restriction des transports, le chômage partiel et le recours au télétravail ont plutôt été bien supportés par une partie des salariés, qui ont récupéré du temps pour d'autres activités, « faire un break », expérimenter d'autres manières de travailler, avec un peu plus de recul. 8 salariés sur 10 qui ont expérimenté du télétravail, veulent continuer (Erb et al. 2022). Ces gains provisoires renvoient dans la vie quotidienne à une autre organisation des temps sociaux, et à ce que nous appelons l'autonomie temporelle.

Si l'autonomie et le temps ont beaucoup d'interconnexions, tous les domaines de l'autonomie ne relèvent pas des temporalités et vice-versa. D'ailleurs dans le sens commun l'autonomie renvoie plutôt à l'aptitude de la personne de travailler

de manière indépendante, ou encore aux personnes âgées, handicapées, malades et leur capacité de mener une vie la plus normale possible.

L'autonomie temporelle signifie pouvoir organiser son emploi du temps, influencer sur les contraintes, choisir ses temporalités, etc. Dans ce sens, elle arbitre d'abord entre différents temps sociaux et univers : le travail professionnel, la famille et le foyer, l'école et la formation, les loisirs et la culture, etc. Deuxièmement, l'autonomie temporelle s'opère également à l'intérieur de la sphère professionnelle. Elle participe à la définition de la chronologie des tâches et opérations à effectuer, des rythmes et des pauses.

1.2 Enjeux historiques

La question de l'autonomie temporelle a traversé l'histoire et toutes les sociétés sous des formes spécifiques. Depuis l'apparition de la sédentarisation et le développement de l'agriculture entre 10 000 et 5000 ans avant notre ère (Demoule 1982), le besoin d'autonomie a gagné en importance. La fin du nomadisme et la possibilité de vivre sur le lieu de production grâce à la sédentarisation et à l'agriculture ont permis des innovations importantes. Elle a contribué à une croissance démographique et elle a dissocié, du moins en partie, le temps et le travail de la survie immédiate. Mais cet avantage s'accomplit généralement dans des conditions plus difficiles : alors que 3 heures de travail par jour pouvaient suffire pour réunir les aliments par la chasse, l'agriculture constitue un rallongement considérable de la durée du travail pour obtenir la même quantité d'aliments (Demoule 1982). Avec l'agriculture, l'utilisation du temps devient une préoccupation collective avec ses propres spécificités : rythmé par les saisons, les fêtes et les récoltes. Les réserves de nourriture permettent de constituer des provisions. Mais les famines guettent en cas de mauvaises récoltes. On peut émettre l'hypothèse que l'autonomie temporelle, pour s'exercer, a d'abord besoin de la contrainte. Les sociétés agricoles fournissent un tel cadre d'une organisation contraignante. Bien plus tard, le Moyen Âge entraîne les temporalités et l'autonomie vers une rationalisation économique sous la pression des logiques marchandes (Goff 1999) que le capitalisme va ensuite orienter vers une discipline industrielle (Thompson 1967). Le type de société et la quantité de temps nécessaires à la production posent le problème de la répartition des richesses produites et de son utilisation au sein de la société, la question des rapports de pouvoir et de leur évolution.

Une façon théorique d'envisager l'autonomie temporelle dans ce cadre constitue la succession des modes de production (Marx 2014). Avec cette perspective, dans l'antiquité, il n'y a pas d'autonomie temporelle pour l'esclave. Tout son temps appartient à son maître, qui est propriétaire de l'individu et donc aussi de son temps productif et privé. Le serf au Moyen Âge partage déjà son temps entre le propriétaire de la terre et lui-même. Il travaille et vit sur la terre qui appartient à une autre personne, et lui fournit certains services (produits, heures de travail, service militaire) indépendamment de son choix. Ses temps ne sont donc que

partiellement renvoyés à sa propre responsabilité, puisqu'il n'est pas libre de partir. Le travail salarié et la rémunération au temps depuis la révolution industrielle sont le point de basculement de l'autonomie temporelle. En effet, le propriétaire (des usines) n'a acheté qu'une fraction plus ou moins importante du temps du salarié. Le reste demeure à la disposition du travailleur et à condition qu'il puisse assurer sa survie. Il est aussi « libre » de partir.

Le travail salarié constitue donc le point de départ de notre réflexion sur l'autonomie temporelle. La lutte pour celle-ci est typiquement représentée par les grèves et les négociations sur le temps de travail quotidien à partir du milieu du XIX^e siècle : plus la journée de travail est longue, plus l'autonomie temporelle des individus est réduite ; plus elle est courte, plus les espaces-temps s'ouvrent à d'autres activités sociales et aux loisirs (Cross 1989).

Alors qu'au XIX^e siècle, il s'agissait principalement de « gagner » du temps sur l'employeur, au XXI^e siècle, les conflits sont devenus moins polarisés, mais plus complexes : d'où les phénomènes de revendications partielles, de progrès incrémentaux, peu visibles et de formes de conflits changés (Groux et Pernot 2008). Il y a un déplacement du conflit sur la répartition du temps (toujours entre employeur et salarié) : de la durée du travail vers un conflit sur la gestion du temps de travail.

L'autonomie temporelle deviendrait un enjeu central, indépendamment de la question de la durée du travail. Bien entendu, ce décalage entre les deux types d'autonomies n'exclut pas que la gestion du temps de travail dépende de la durée du travail et inversement. L'histoire a montré jusqu'à la fin XIX^e siècle, des durées de travail quotidiennes de plus de 15 heures en France étaient possibles avant d'être diminuées (Villermé 1840 ; Maitte et Terrier 2020). Cet exemple suggère que la durée du travail devait probablement être « mise à sa place », pour qu'il y ait des discussions sur l'organisation du temps de travail et sur la répartition des temps sociaux. Dans ces conditions, l'autonomie temporelle devient un autre sujet de la négociation collective. Nous proposons d'interroger d'abord le terme d'autonomie temporelle et ses approches (2) avant de développer une perspective théorique liée à la régulation sociale (3). Enfin, nous soumettons à la discussion la proposition d'un changement de l'objet de l'autonomie temporelle au cours des dernières décennies comme l'indiquent trois programmes de recherches sur les horaires variables, sur les comptes épargne-temps et sur le télétravail¹ (4).

1 L'objectif de cet article n'est pas de montrer le détail de ces recherches menées durant une dizaine d'années, mais plutôt de soumettre à la discussion une perspective théorique liant temps, travail et autonomie. Ces travaux ont été financés par l'Agence nationale de la recherche scientifique (ANR) en France et par la fondation Hans-Böckler en Allemagne.

2 Que veut dire autonomie temporelle ?

Les significations du terme autonomie sont multiples (Dworkin 1988). Afin de circonscrire le domaine d'investigation, nous partons du principe que le fait d'évoquer temps, travail et autonomie permet de circonscrire un objet susceptible d'être nommé, délimité et investi empiriquement. Traiter d'autonomie temporelle est donc au départ un choix, un parti pris pour parler d'un problème de fond.

2.1 Les approches

Curieusement, le terme « autonomie temporelle » n'est pas beaucoup utilisé dans le monde francophone², contrairement au monde anglo-saxon et germanophone. Peu importe le pays et la tradition sociologique, il est rarement défini. Si aucune autre notion ne fait consensus pour décrire l'objet des temps autonomes, en français l'expression de « temps choisi » est plus courante, mais son intérêt n'est pas non plus considéré comme établi (Echange et projets (Association) 1980 ; Dumazedier 1981). Pourtant, le temps choisi comme revendication et projet a eu un retentissement certain avec l'élection en France de François Mitterrand en 1981 dont la création d'un ministère du temps libre, la semaine des 39 heures, la retraite à 60 ans, et des dispositifs pour alléger le travail posté (Ramos 2021). Le temps choisi n'est pas la seule expression qui évoque de l'autonomie. De multiples termes y renvoient. Même si ces termes ont leur importance, il n'y a pas non plus de concordance automatique entre l'usage de l'un de ces qualificatifs et la conception de l'autonomie qui s'y rattache. D'où la nécessité de distinguer les registres de l'autonomie temporelle dans la littérature qui se réfèrent à une grammaire commune.

Le premier registre porte sur le *temps libre*. L'autonomie temporelle y est circonscrite à celle qui libère du temps des activités professionnelles, par exemple par la réduction de la durée du travail (Dumazedier 1960 ; Friedmann 1960). Ce temps est investi par d'autres activités dont certaines peuvent être appelées du « loisir ». Friedmann reste plus réservé quant à l'autonomie effective permise au sein des sociétés industrialisées grâce aux temps libérés (temps de transports important, travail divisé et répétitif, manque d'institutions, consommation de masse). Par contre, Joffre Dumazedier situe l'émergence des loisirs dans les possibilités offertes par la réduction considérable de la durée du travail, journalière, hebdomadaire, annuelle. Le seul fait que le travail n'ait plus le monopole de l'activité constitue une rupture importante qui ouvre à de nouvelles pratiques sociales et à un champ de recherches qui investit désormais le genre, la classe et le travail comme déterminant de l'expérience du loisir (Bourdieu 1979 ; Lalive d'Épinay et al. 1982 ; Le Feuvre 1994).

Le second registre concerne les travaux sur *l'autonomie et le travail*. S'opposent ici deux types d'approches : celle de *l'autonomie existante* dans le cadre de la société capitaliste (Bernoux 1972 ; Linhart 1978 ; Reynaud 1979 ; De Terssac 1992) et celle

2 Signalons une thèse récente sur le sujet : Ganault (2022).

de *l'autonomie impossible* (Horkheimer et Adorno 1987). Le courant de l'autonomie existante, plus ou moins critique de l'organisation du travail, s'entend sur ce point qu'il faut mener des explorations empiriques pour mettre en évidence les signes d'autonomie dans le monde du travail. En revanche, le courant de l'autonomie impossible pense que le capitalisme, le taylorisme et la division du travail empêchent toute forme d'autonomie. Pour l'école de Francfort (Horkheimer, Adorno), aucune autonomie n'est possible dans ces conditions. Même pour Friedrich Engels l'industrie l'empêche largement, comme il l'évoque en 1874 : « tous ces ouvriers, hommes, femmes et enfants sont contraints de commencer et de terminer leur travail à une heure qui est fixée par l'autorité de la vapeur, qui ne s'occupe pas de l'autonomie individuelle » (Engels 1976, 56). Dans ce registre de l'autonomie et le travail, il y a peu de ces références explicites et empiriques aux « temps ». Il n'y a pas de refus d'aborder cette question, mais plutôt l'idée qu'autonomie et temps sont inséparables dans le travail : ils sont consubstantiels.

Le troisième registre porte sur les *temporalités utopiques* (Lallement et Ramos 2010). Les références aux temps y sont explicites. Ce registre s'éloigne de l'approche de l'autonomie inexistante. Il part de ce qui n'apparaît pas (encore), d'un temps à réaliser. Dans son versant créateur de nouvelles normes et dirigé vers l'avenir, il prend ses origines modernes notamment dans le mouvement ouvrier et le socialisme utopique, entre fiction et projet politique (Cossette-Trudel 2010). Pour le travail, c'est la quantification de la durée du travail formulée en tant que revendication plus ou moins concevable qui devient emblématique de l'autonomie temporelle : 30 000 heures de travail pendant la vie entière, 2 heures par jour ou 4 jours par semaine (Fourastié 1976 ; ADRET 1977 ; Larroutourou 1995). Pour passer « de l'autogestion du temps à l'autogestion de la vie » (Gorz 2004, 368), la réduction de la durée du travail devient un prérequis pour la réalisation individuelle et pour des activités non rémunérées. L'autonomie y est regardée comme une action qui vise à mettre le travail à distance en le limitant.

Le quatrième registre déjà évoqué concerne les *temps choisis*. Il convoque à son origine l'idée que l'ensemble des temporalités doivent être soumises à la liberté individuelle (Rehn 1973). Les temps choisis décrivent aussi les prémices d'une société alternative : celle du libre choix. L'agrégation des choix produit des solutions souhaitables et l'individu prime sur le collectif. Il s'agissait de faciliter l'introduction du travail à la carte, de l'horaire variable et autres systèmes de répartition du temps de travail dans la journée, la semaine et l'année. C'est ainsi qu'une réduction collective de la durée du travail ne devrait pas s'imposer aux individus : « toute nouvelle réduction de la durée hebdomadaire du travail devrait être fondée sur le principe de la « libre disposition », qui donnerait aux travailleurs le droit inconditionnel, mais nullement l'obligation de réduire la durée de leur travail hebdomadaire à un nombre d'heures précises (inférieur à la moyenne prévue pour l'ensemble de l'économie) » (Rehn 1973, 7). L'origine micro-économique et utilitariste de cette autonomie

temporelle entre en contradiction avec les mouvements collectifs et l'histoire de la réduction de la durée du travail.

Ces cinq approches de l'autonomie temporelle (temps libre, autonomie existante, impossible, temporalités utopiques, libre choix) décrivent donc des conceptions très hétérogènes. Dans les trois dernières approches, la question des temps est très souvent associée à l'esquisse d'une nouvelle société qui dépasserait les rigidités de la société actuelle et notamment l'organisation du travail, le taylorisme et la division du travail. Serait-il alors opportun de réserver les temps autonomes à l'expression d'une autre société? Ne peut-on pas considérer qu'il existe aussi des « bulles d'autonomie temporelle » dans nos sociétés modernes et « rigides »? Dans l'affirmative, à partir de quel niveau parle-t-on d'autonomie? Lorsqu'on contrôle un peu son emploi du temps ou quand on le maîtrise totalement? S'agit-il d'un continuum entre autonomie et hétéronomie ou d'un point de rupture qui nous fait basculer dans une autre vie?

2.2. La souveraineté temporelle

Pour trouver des mises en mots de l'autonomie temporelle, on peut se tourner vers d'autres langues et sociétés. La notion de « time autonomy » ou de « working time autonomy » est bien utilisée dans la littérature anglo-saxonne et de langue allemande. Parfois, il s'agit d'indiquer la faculté des salariés de déterminer la durée du travail consacrée à des tâches, mais principalement du choix des horaires de travail à l'intérieur d'un cadre donné (Seitz et Rigotti 2018). Mais faut-il réserver l'idée d'autonomie temporelle à la seule question de la gestion des horaires ou des journées?

En Allemagne, les recherches sur le thème de l'autonomie temporelle (*Zeitautonomie*) et la flexibilité sont plus abondantes qu'en France ou dans le monde anglo-saxon. De nombreux travaux s'intéressent à la capacité des salariés de gérer leurs propres temporalités. Mais le terme d'autonomie temporelle n'est souvent pas défini ou théoriquement fondé (Seifert 2019)³.

Par ailleurs, l'expression même de l'autonomie temporelle est moins utilisée en Allemagne qu'un autre terme. Le plus courant est celui de la « souveraineté temporelle », *Zeitsouveränität*. Cette notion interroge l'autonomie avec une visée qui n'est pas seulement réservée à la description des réalités observables. Le terme est militant. La notion de *souveraineté* part d'une condition illimitée. Elle a été pour la première fois définie dans le cadre de la théorie politique de l'absolutisme français (Bodin 1576). L'État est souverain, des termes associés comme indépendance ou pouvoir d'État le suggèrent également. Le salarié serait-il ou devrait-il être souverain en matière de temps et déciderait-il en toute autodétermination de ce qui concerne le temps de travail, voire des temps sociaux? Cela semble plutôt irréaliste dans des

3 Signalons néanmoins l'approche de Trinczek (2005). Cette approche comprend l'autonomie comme relationnelle (autonomie/hétéronomie), intersubjective, comme processus communicatif et susceptible à être régulée.

sociétés industrielles et capitalistes qui ont généralisé le salariat et qui sont basées sur le contrôle du temps. L'association de la souveraineté au temps ou au temporel renvoie ensuite à l'église, au Saint-Siège et à la confrontation entre le temporel et le spirituel. Le terme de souveraineté temporelle désigne ainsi depuis des siècles directement la capacité du pape d'exercer son pouvoir au-delà du religieux (Dupanloup 1849). Quelle est la genèse et l'usage de cette expression pour parler des temps à l'époque actuelle ?

À l'origine dans les années 1970, la notion de souveraineté temporelle en Allemagne est effectivement très vaste visant le droit et l'aptitude des individus à disposer de l'allocation du temps au cours d'une vie et dans les domaines les plus divers (Neufeind 2015). Elle a été introduite dans le débat sur la politique du temps de travail en s'appuyant sur la catégorie de la souveraineté des consommateurs qui imposent leurs souhaits et influencent ainsi les décisions de production (Seifert 2019). Ensuite, un concept largement remanié et restreint de la souveraineté temporelle a été promu à la fin des années 1980, surtout par les employeurs afin de faire accepter aux salariés une large dérégulation des horaires de travail. Enfin, les organisations syndicales allemandes se sont emparées de la formule jusqu'à la période récente, l'érigent en mot d'ordre, alors que les employeurs ont abandonné son usage (Neufeind 2015).

Il s'agit probablement d'une double motivation pour les organisations syndicales allemandes de continuer à recourir à la notion de souveraineté temporelle : militer sur le terrain du temps de travail, mais sans sa réduction collective ; disputer à l'employeur le monopole de la gestion des temporalités. Malgré ou à cause de la radicalité du terme de la souveraineté temporelle, sa signification reste floue, les réalités couvertes bien plus modestes. Seul privilège de la notion, on se focalise en toutes lettres sur les avantages pour les salariés. Ce n'est pas le cas d'un autre terme autant utilisé par le monde syndical, mais aussi par les employeurs en Allemagne et ailleurs. L'expression de « flexibilité » temporelle est utilisée à la fois pour qualifier les marges de manœuvre des salariés, mais aussi celles des entreprises et de la production. Cette ambiguïté empêche de ranger la flexibilité clairement du côté de l'autonomie temporelle. Bref, les mots et leurs usages véhiculent un sens, qui varient historiquement et d'une société à l'autre. Comment trouver sur un plan pratique une manière de caractériser le plus grand nombre de situations d'autonomie temporelle ? Pour répondre à cette question, nous devons expliciter notre approche de l'autonomie.

3 Apports à une théorie de l'autonomie temporelle

3.1 Les caractéristiques de l'autonomie temporelle

Partir de la critique des expressions comme le « libre choix » et la « souveraineté temporelle » permet d'explicitier les conceptions afin de se positionner. On pense

par exemple à la souveraineté temporelle comme « individuelle » : c'est l'individu qui décide ; comme « unilatérale » : il statue seul ; comme « état » : il conserve cette capacité, peu importe le contexte ; et comme « totale » : cette compétence est sans contestation et elle porte sur l'ensemble des éléments temporels.

La proposition que nous souhaitons développer se situe aux antipodes de cette conception. Pour nous, l'autonomie temporelle est « collective », « rapport », « processus » et « partielle ».

L'autonomie temporelle est mesurée empiriquement au niveau individuel, par exemple en évaluant la faculté des individus à maîtriser leur emploi du temps : plus cette capacité est élevée, plus l'autonomie temporelle est importante. Mais c'est le cadre *commun* qui permet aux individus d'opérer des choix assimilables à de l'autonomie temporelle. L'autonomie de l'individu est située. Une personne peut décider de passer le mois d'août en congé annuel, mais cette décision dépend de l'existence d'un congé de cette durée au niveau légal ou conventionnel, et probablement d'une discussion préalable qui prévoit quels salariés partent au mois d'août. Ce cadre est donc d'origine collective, résultat d'une négociation générale ou d'entreprise, d'une norme partagée, d'un arrangement oral, etc. Sans le collectif qui garantit la norme et son arbitrage, la décision de l'individu sur son congé n'aura pas lieu. La conclusion méthodologique est que l'autonomie invite avant tout à comprendre les dynamiques collectives qui la sous-tendent. La décision ne peut donc pas être considérée comme unilatérale ou individuelle, mais elle est bien liée à un *rapport*, une relation qui définit la nature et les modalités de la prise des congés.

Ensuite, l'autonomie temporelle renvoie à la notion de *processus*. Le processus nous indique par exemple la variabilité historique de la durée des congés (de quelques jours à quelques semaines sur un siècle en l'inscrivant ainsi dans la réduction de la durée du travail), mais également la possibilité que ce congé soit refusé au dernier moment. L'autonomie temporelle n'est pas un état immuable que l'individu conserve, elle peut être restreinte ou élargie.

Enfin, un souhait individuel de prendre les congés au mois d'août ne représente qu'une fraction des aspirations regardant les temps et inversement d'autres personnes de la même entreprise peuvent avoir le même projet et qui *in fine* peuvent contrarier ces plans. Donc l'autonomie temporelle correspondante est nécessairement *partielle* au lieu d'être totale.

Ces quatre *caractéristiques* de l'autonomie temporelle (collective, rapport, processus, partielle) esquissent une manière de voir cet objet. Ensuite, nous proposons des niveaux d'analyse, c'est-à-dire la démarche de saisir l'autonomie temporelle.

3.2 Les niveaux d'appréhension et l'origine de l'autonomie temporelle

Le premier niveau concerne *la régulation sociale* (Reynaud 1979) et ce à quoi l'autonomie s'oppose : l'hétéronomie temporelle ou le contrôle temporel. Le refus par l'employeur d'accorder un congé annuel s'apparente à une action qui vise à contrecarrer,

encadrer ou réduire l'autonomie temporelle. L'employeur fait probablement valoir les nécessités de service ou de production qui justifient de l'impossibilité de prendre ce congé : tout le monde ne peut pas partir en août, sauf à fermer l'entreprise pendant ce mois. Mais ce congé ne devrait pas disparaître. Ces droits garantis collectivement peuvent être exercés à un autre moment. L'existence de l'hétéronomie temporelle montre à qui et à quoi l'autonomie temporelle s'adresse et par quoi elle est limitée.

Le second niveau concerne l'objet de la discussion : les *règles* (Reynaud 1999). Si la règle porte sur l'existence d'un mois de congé à prendre dans l'année, celle-ci est sujette à interprétation (date, fractionnement, épargne-temps, etc.). Cette interprétation peut être encadrée par une promesse ou par un document contractuel. La règle ainsi précisée permet à l'autonomie ou à l'hétéronomie temporelle d'appuyer son point de vue. La règle est un compromis fragile entre les dynamiques à l'œuvre et elle prend les formes les plus diverses : accord, coutume, contrat oral ou écrit, convention, lois.

Le troisième niveau considère l'autonomie temporelle en tant qu'*action*. L'héritage d'une théorie de l'agir (Weber 1922 ; Maggi 2011) apporte ce regard complémentaire. Dans cette perspective, l'autonomie temporelle peut être conçue comme le mouvement ou l'action concrète qui vise à contrecarrer l'hétéronomie temporelle ou le contrôle. Signifier à l'employeur une opposition à la suppression du congé annuel est interpréter comme une démarche visant l'autonomie sans que le résultat soit obligatoirement concluant pour le salarié. En ce sens, l'autonomie ne dépend d'aucun dispositif en particulier. Elle est regardée comme une action et un processus et non seulement en tant que résultat ou règle. Cette action qualifiée « d'autonome » peut être tracée et reconstituée.

Pour établir le concept général d'autonomie afin de remplacer la notion critiquée de *l'informel* (Roethlisberger et Dickson 1939), Reynaud (1988) mobilise différentes études classiques indiquant que l'informel cherche en réalité à établir une action contre d'autres régulations venant d'en haut. Elle affirme l'autonomie *face à l'effort* de contrôle des techniciens et des organisateurs. C'est bien l'autonomie qui s'affirme *contre* le contrôle dans le travail (De Terssac 1992). De même, l'autonomie temporelle s'affirme contre le contrôle du temps ou contre l'hétéronomie temporelle. L'autonomie temporelle n'existe donc qu'au sein d'un rapport et par une préention à formuler des règles temporelles. L'autonomie temporelle est donc un concept qui permet de saisir de logiques plus globales comme l'effort du mouvement ouvrier de réduire la durée du travail sur plusieurs siècles. Elle permet aussi de caractériser des actions plus locales au sein des entreprises sur une autre répartition des temps, y compris en s'appuyant sur les équations temporelles personnelles (Grossin 1996). Au lieu d'opposer logiques collectives et individuelles, nous voudrions définir l'autonomie temporelle comme relationnelle et rapport social, c'est-à-dire toujours relative à l'hétéronomie temporelle. Cette théorie privilégie l'action, la négociation, le conflit et le changement aux dispositions des individus.

Enfin, autre point fondamental, le domaine sur lequel s'exerce l'autonomie (les temps sociaux) étend cette notion à des sphères non professionnelles : le foyer et le logement, les écoles et les universités, les transports, la vie publique. Évaluer l'autonomie temporelle dans des lieux divers signifie de faire des connexions entre différents univers de la vie et désigner des domaines pour l'échange social et la négociation. Comment trouver du temps libre quand on est chargé d'une autre journée de travail au foyer ou d'une demi-journée de plus dans les transports ? Comment partir à la retraite à 62 ans quand on sort à l'âge de 30 ans des universités ? Comment participer à la vie publique avec des heures supplémentaires et des obligations familiales ? Comment profiter de l'autonomie conférée par le télétravail dans un studio de 15 m² ?

En ce sens, l'autonomie temporelle n'est pas simplement une modalité ou une sous-catégorie de l'autonomie au travail : l'autonomie temporelle la dépasse et s'affirme contre l'hétéronomie temporelle au sein de la société.

4 Un nouveau domaine d'application pour l'autonomie temporelle : la position du temps

4.1 Dimensions du temps et réduction de la durée du travail

Les recherches et les formalisations sur le temps de travail doivent beaucoup aux travaux de William Grossin. En proposant la distinction durée, horaires et rythmes, il montre aussi des domaines d'application de l'autonomie temporelle (Grossin 1969).

Les *durées* décrivent la longueur de la journée du travail. Par extension nous parlons aussi de durée hebdomadaire et annuelle du travail ; cette durée du travail a diminué d'environ de moitié en 150 ans, mais avec de périodes plus ou moins marquées de rallongement de la durée du travail, notamment au moment des guerres (Découfflé et Svendsen 1984 ; Fridenson 1993).

Les *horaires* décrivent le moment où l'on travaille entre le début et la fin de la journée. Dans le prolongement, on comprend par horaires aussi le travail de nuit et de week-end, appelés souvent horaires « atypiques » et plus récemment « dérogoires » (Brochard 1990 ; Grimaud 2022).

Le *rythme* est un « agencement de cadences » (Grossin 1996, 208), plus ou moins rapide jusqu'au temps de repos. La cadence est la vitesse du mouvement, la répétition des opérations par unité de temps (Grossin 1996). Ces trois dimensions (durées, horaires et rythmes) de l'autonomie temporelle peuvent aisément traduire des actions concrètes et revendications : lutte pour la réduction de la durée du travail, refus du travail de nuit ou le week-end, freinage de la production.

Il n'y a pas de doute que le conflit sur la durée du travail, commençant par la journée et de manière emblématique autour de la journée des 8 heures (Deutschmann 1985), a eu historiquement la signification la plus importante pour l'autonomie

temporelle. La journée de 8 heures instaurée par la loi en France (1919) constitue un mot d'ordre syndical dès 1888 (Fridenson 1993). De nombreux travaux sont là pour témoigner du développement du temps libre comme condition première pour envisager le bien-être et d'autres activités (Cross 1989). Cette évolution a produit un nouvel ordre temporel : a) une norme fixant la durée journalière, hebdomadaire, repos, congés, b) l'intervention de l'État comme puissance normative, c) une règle commune qui crée un collectif de destinataires, d) un dispositif de sanctions en cas de non-respect des règles. Ensuite, la pression des marchés des produits et des services, à partir des années 1980, commence à soumettre cet ordre à la négociation en organisant la variabilité de la durée du travail (Thoemmes 2000 ; 2010). Périodiquement et depuis plus de 20 ans, la voie de l'autonomie par l'abaissement de la durée s'est épuisée en Allemagne et ailleurs. Au mieux fallait-il attendre une vingtaine d'années depuis les lois Auroux (1982) et la réduction de 40 à 39 heures hebdomadaires pour envisager la semaine des 35 heures en 1998 et 2000 avec les lois Aubry et dans un contexte qui a bien changé (Pélisse 2002).

4.2 La position du temps de travail

La littérature indique un intérêt pour renouveler l'analyse des dimensions du temps de travail. Par exemple, Devetter (2001) propose de substituer au triptyque de Grossin (durée, horaires, rythmes), les notions de durée, localisation et variabilité/prévisibilité du temps. La localisation du travail dans la journée ou dans l'année devient un enjeu dépassant les horaires et qui se combine aux deux autres domaines pour décrire la disponibilité. De même les travaux de Chenu et Lesnard (2006) à partir des « time-use studies » ouvrent sur une analyse détaillée de la répartition du travail au cours de la semaine.

Cette nouvelle voie s'appuie, en partant des horaires, sur ce qu'on pourrait appeler plus la « position » du temps de travail. Par position, nous entendons la fixation du temps de travail/non-travail au cours d'une période donnée, peu importe sa durée. Les pauses interrompent les opérations. Les horaires fixent le travail sur la journée. Les jours de repos rythment les semaines. Les congés, y compris sabbatique et de longue durée, alternent avec le travail au cours d'une année. Les périodes de formation remplacent ou préparent les activités professionnelles. Les phases de suspension ou arrêts de l'activité professionnelle caractérisent la vie au travail. La position du temps de travail regroupe l'ensemble de ces situations. Elle détermine quand on travaille ou pas, quelle que soit la période de référence concernée. Pourquoi évoquer une telle catégorie ?

D'abord, car elle s'oppose fondamentalement à la notion de durée qu'elle relègue au deuxième plan. La position répond à la question « quand » et non « combien ». Elle ouvre ensuite sur les autres caractéristiques pour passer des temps quantitatifs, linéaires et chronologiques (Chronos) à un raisonnement sur le moment opportun (Kairos) ou sur le temps cyclique (Aiôn). La position suggère un passage à des

dimensions plus qualitatives et à d'autres projets mettant au centre l'alternance travail/non-travail. Elle propose ainsi de réinvestir la dimension souvent oubliée du rythme incluant le non-travail en l'appliquant à la vie entière et aux âges de la vie (Naville 1972 ; Bessin 1994).

Enfin, la position du temps désigne une diversité de ce qui n'est pas du travail professionnel (pauses, repos, congés, loisirs, parentalité, scolarité, chômage, retraite, etc.) soulignant l'hétérogénéité de ces éléments. Cette catégorie incite à lister ces domaines et à ouvrir les recherches sur des objets à investir par l'étude des temps.

4.3 Discussion : vers une seconde autonomie ?

Prenons trois exemples de recherches provenant des années 1970, 1990 et 2020 avec des dispositifs négociés en entreprise : les horaires variables, les comptes épargne-temps et le télétravail. Ces formes d'autonomie temporelle s'appliquent désormais à une quantité non négligeable de salariés.

Premièrement, à la fin des années 1960, les temps de travail étaient standardisés sur un plein temps avec des formes d'organisations fixes se répétant au cours de la vie active. Dans une situation de plein emploi d'après-guerre, la durée du travail n'était plus considérée comme « à réduire », sauf pour l'ajout des semaines de congés annuels (2 en 1936 à 5 en 1981). En plus, l'organisation du travail et des temps au quotidien (les horaires) étaient l'affaire des employeurs. La participation syndicale aux choix des temporalités relevait de l'exception. Il n'est donc pas étonnant qu'une nouvelle conception de l'autonomie temporelle ait d'abord été posée par le patronat et négociée ensuite au sein des entreprises. L'organisation temporelle fixe présentait des coûts de plus en plus élevés que les employeurs cherchaient à réduire : plages de travail limitées, temps de transports et embouteillages, fatigue et stress des salariés, etc. L'outil fondateur dans cette quête a été les *horaires variables ou individualisés*. Cette dénomination a été précédée d'autres expressions (Sexton et Bovin 1974). Ainsi le mot *Gleitzeit* en langue allemande (temps glissant) au cours des années 1960 a été traduit en anglais par *flexitime*, *flexi-time*, *flexible working hours*, *adaptable hours*, *rubber hours*, *gliding hours*, *gliding time* et par *horaires dynamiques* en France et *horaires flexibles* au Canada. Dans le monde francophone, d'autres expressions ont été fréquemment utilisées : *horaires libres*, *à la carte*, *mobiles*, *souples*, *évolutifs* et *personnalisés*. La question de l'autonomie temporelle y est centrale. Le choix, la réduction des frictions, le glissement et l'adaptation des temps sont présents. L'idée de base du dispositif, simple et radicale, rompt avec la notion d'horaire fixe. Elle consiste à permettre, par exemple, un début de travail variable entre 7 h et 9 h et une fin de travail entre 16 h et 18 h (plages horaires variables), tout en maintenant entre ces deux plages horaires variables une pause déjeuner et une « plage fixe » pendant laquelle tous les travailleurs sont présents sur le lieu de travail. L'alternance de plages variables et de plages fixes, qui fluctue d'une personne à l'autre, caractérise cet outil

de gestion du temps de travail qui s'est répandu dans le monde industrialisé. En Europe, en moyenne, 20 % des salariés ont accès à ce type de dispositif⁴.

Un deuxième exemple nous est fourni par les comptes épargne-temps depuis les années 1990. C'est-à-dire l'épargne et l'utilisation des heures de travail par les salariés sur des comptes dédiés liés aux entreprises. Ils permettent de répartir le temps de travail sur la semaine, le mois, l'année ou même sur l'ensemble de la vie professionnelle. Il s'agit donc d'un instrument négocié entre organisations syndicales et directions en entreprise pour gérer les temps à des horizons variés : de la journée à la retraite. Selon ces accords négociés, les salariés disposent de quelques semaines de travail dans l'année à leur guise, tandis que selon d'autres accords ce volume peut monter à plusieurs années de travail sur une carrière pour financer par exemple une préretraite. Les règles négociées encadrent de près ces possibilités d'usages et d'accumulation des temps. En France on peut estimer qu'environ 30 % des salariés peuvent avoir accès à ce dispositif contre plus de 50 % en Allemagne⁵.

Le troisième exemple concerne le télétravail. Le recours à un télétravail massif pendant la pandémie dès 2020 constitue, sans doute, l'un des plus remarquables changements des conditions de travail de ces dernières décennies. Ses effets touchent non seulement les télétravailleurs, mais également celles et ceux qui sont exclus. Selon la grande majorité des salariés qui le pratique, l'autonomie temporelle s'en retrouve renforcée, mais au prix d'horaires décalés, voire allongés (Erb et al. 2022). Ces nouvelles pratiques interrogent les formes d'organisation antérieures, les collectifs de travail, les rapports hiérarchiques et entre pairs. L'articulation des temps sociaux est mise en lumière et modifiée. Les conditions de logement personnel sont davantage intégrées dans la vie professionnelle et de manière corrélée, les locaux professionnels sont susceptibles d'être adaptés ou réduits en cas d'élargissement du télétravail. On pourrait allonger la liste des éléments touchés par cette évolution pour y inclure les métiers, les transports, les sociabilités, la formation et bien entendu les infrastructures numériques. Certes, le télétravail ne concerne pas la totalité des salariés. Mais selon un rapport récent du Sénat français, jusqu'à un emploi sur deux pourrait être télétravaillable en 2050⁶. L'autonomie temporelle est ici encore contrainte par la négociation collective. Les règles produisent une nouvelle communauté à géométrie variable, celle des travailleurs à distance. Qu'il s'agisse du nombre de jours, des personnes exclues du distanciel, du droit au télétravail ou du droit au travail en présentiel, ces arbitrages concernent l'ensemble des salariés. Les tensions à propos du télétravail montrent la principale tâche de la négociation : trouver un délicat équilibre entre présentiel et distanciel (Giotto et Thoemmes 2022b).

4 Pour plus de détails, voir Thoemmes (2013).

5 Une évaluation quantitative et qualitative des accords d'entreprises montre une conception différente de l'autonomie temporelle entre les deux pays (Giotto et Thoemmes 2022a).

6 Évolution des modes de travail, défis managériaux : comment accompagner entreprises et travailleurs ? Rapport d'information n° 759 (2020–2021), déposé le 8 juillet 2021 <https://www.senat.fr/rap/r21-089/r21-0891.pdf> (24.05.2023).

Comment saisir l'évolution vers ces nouveaux temps autonomes? Tout d'abord, ces trois dispositifs qui concernent des millions de salariés sont là pour témoigner que des outils ont vu le jour pour gérer la position du temps de travail pendant des périodes les plus variées : de la journée à la vie active. Ensuite, l'autonomie temporelle sur le plan individuel semble accrue, mais elle paraît fondamentalement bornée par des dynamiques collectives de négociation, par des conflits ou tensions. Enfin, l'ensemble de ces outils laisse la durée du travail inchangée.

Deux questions restent en suspens. Ce basculement vers un nouveau type d'autonomie temporelle est-il exclusif et s'inscrit-il dans le « nouvel ordre temporel » de la désynchronisation et dans le « temps des marchés »? Si le début de cette évolution date des années 1960, il n'y a pas de doute que les marchandages et les marchés dès les années 1980 ont inscrit les temporalités dans un nouveau registre, notamment celle de la négociation d'entreprise en multipliant les accords sur cette nouvelle forme d'autonomie (Morin 2013). Les raisons sont à chercher dans la dé-standardisation des formes temporelles du travail, mais aussi dans l'aspiration des salariés à mieux maîtriser leur emploi du temps à des échelles les plus divers. Cette dernière constitue une alternative à la réduction de la durée du travail moins coûteuse, voir plus rentable pour les employeurs. Mais la seconde autonomie n'est pas une conséquence automatique de ces évolutions ni généralisable à tout type de société exposée au temps des marchés. Elle est le résultat d'échanges, des relations professionnelles et en particulier liée à la négociation collective. D'ailleurs, les deux types d'autonomie peuvent coexister, comme le montre la réduction de la durée du travail et l'accroissement des comptes épargne-temps en France au début des années 2000. En revanche, sur le plan empirique, la lutte s'est déplacée : flexibilité pour la production ou souplesse pour les salariés, flexibilité autonome ou flexibilité hétéronome (Bouffartigue et Bouteiller 2012)? Les recherches indiquent qu'un dispositif qui promeut de nouveaux avantages pour les salariés est lui-même pris dans la relation autonomie-hétéronomie et dans un rapport de forces, comme l'est la durée du travail. Donc la capacité de l'individu de maîtriser son sort reste subordonnée à des processus collectifs dont le résultat n'est pas acquis.

Deuxièmement, cette seconde autonomie est-elle si nouvelle? Oui et non. Oui, car elle n'est que depuis quelques décennies et très progressivement un sujet formalisé de la négociation collective à large impact avec des dispositifs variés et complexes.

Non, car le principe était connu. En France du XIV^e au XVI^e siècle des conflits ont déjà porté sur la remise en cause de la définition du temps de travail, notamment à propos des horaires quotidiens et des temps de pause (Maitte et Terrier 2012). Dans l'industrie allemande entre 1850 et 1918, on a montré que ce type d'autonomie est d'origine préindustrielle (Deutschmann 1985). Puisqu'au XIX^e siècle, la conception du temps comme ressource rare, développée chez les ouvriers qualifiés, préside à l'idée de la réduction de la durée du travail. Alors que les travailleurs cultivateurs venant travailler dans l'industrie possédaient une autre conception de l'autonomie tempo-

relle calquée sur les rythmes agricoles. C'est la raison pour laquelle les mouvements de résistance les plus significatifs de ces ouvriers de la campagne ne portaient pas sur le rallongement de la durée du travail journalière (contrairement à la tendance prédominante). Les oppositions s'adressaient aux changements imposés au niveau des interruptions qui suivaient des habitudes non formalisées (Deutschmann 1985). Bref, la résistance a déjà porté en partie non sur la durée, mais sur la position du temps de travail. Dans ce cas, les habitudes temporelles présentent un écart avec l'industrialisation naissante (Bourdieu 2003). Les dernières décennies ont remis à jour ces questions. Mais, il ne s'agit pas d'un retour vers le passé. Cette fois, la position du temps se discute dans le cadre d'une conception industrielle qui cherche à flexibiliser le temps de travail avec ou à partir de l'autonomie temporelle des salariés. L'ambiguïté de cette nouvelle autonomie est qu'elle peut servir autant les salariés que l'entreprise et la production. Bref, le rapport entre employeurs et salariés paraît déterminant dans la mise en place des outils de la seconde autonomie.

5 Références bibliographiques

- Adret. 1977. *Travailler deux heures par jour*. Paris : Seuil.
- Alves, Sarah et Jean-Denis Culié. 2016. Comment expliquer le départ volontaire des chercheurs? *Management & Avenir* 84(2) : 31–51. <https://doi.org/10.3917/mav.084.0031>.
- Barrois, Amandine et François-Xavier Devetter. 2017. Durées courtes, journées longues. *La nouvelle revue du travail* 11 (octobre). <https://doi.org/10.4000/nrt.3272>.
- Benninghoff-Jeanerret, Fabienne, Mattie Dijkstra-Schrage, Carole Maystre et Christian Lalive d'Épinay. 1996. Work, Free Time and Areas of Fulfilment among Mothers: A Comparison between Single Mothers and Mothers with a Partner. *Loisir et Société / Society and Leisure* 19(1) : 201–234. <https://doi.org/10.1080/07053436.1996.10715518>.
- Bernoux, Philippe. 1972. Les O. S. face à l'organisation industrielle. *Sociologie du travail* 14(4) : 410–436. <https://doi.org/10.3406/sotra.1972.1750>.
- Bessin, Marc. 1994. Cours de vie et flexibilité temporelle. La crise des seuils d'âge : service militaire, majorité juridique. *Population* 49(2) : 538–540.
- Bodin, Jean. 1576. *Les Six Livres de la République*. Paris : Jacques du Puy. https://fr.wikisource.org/wiki/Les_Six_Livres_de_la_République.
- Bouffartigue, Paul et Jacques Bouteiller. 2012. *Temps de travail et temps de vie*. Le Travail Humain. Paris : PUF.
- Bourdieu, Pierre. 1979. *La Distinction: Critique sociale du jugement*. Paris : Les Editions de Minuit.
- Bourdieu, Pierre. 2003. La fabrique de l'habitus économique. *Actes de la recherche en sciences sociales* 150(5) : 79–90. <https://doi.org/10.3917/arss.150.0079>.
- Brochard, Catherine. 1990. Les salariés des temps atypiques de travail : leurs motivations et leurs expériences. Thèse de doctorat, Université Nancy 2, Nancy, France. <http://www.theses.fr/1990NAN21028>.
- Chenu, Alain et Laurent Lesnard. 2006. Time Use Surveys: A Review of their Aims, Methods, and Results. *European Journal of Sociology / Archives Européennes de Sociologie* 47(3) : 335–359. <https://doi.org/10.1017/S0003975606000117>.

- Collectif d'Analyse des Familles en Confinement. 2020. Heur et malheur des familles confinées en France: une analyse exploratoire de l'expérience du confinement à domicile. *Les Politiques Sociales* 3–4(2): 94–113.
- Cossette-Trudel, Marie-Ange. 2010. La temporalité de l'utopie: entre création et réaction. *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines* 12(novembre). <https://doi.org/10.4000/temporalites.1346>.
- Cross, Gary S. 1989. *A Quest for Time: The Reduction of Work in Britain and France, 1840–1940*. Berkeley: University of California Press.
- Darmon, Muriel, Delphine Dulong et Elsa Favier. 2019. Temps et pouvoir. *Actes de la recherche en sciences sociales* 226–227(1–2): 6–15. <https://doi.org/10.3917/ars.226.0006>.
- De Terssac, Gilbert. 1992. *Autonomie dans le travail*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Découflé, André-Clément et Nicolas Svendsen. 1984. Contribution à une histoire des durées du travail dans l'industrie française du milieu du XIX^{ème} siècle à la seconde guerre mondiale. *Travail et Emploi* 21: 57–70.
- Demoule, Jean-Paul. 1982. Le néolithique, une révolution? *Le Debat* 20(3): 54–75.
- Deutschmann, Christoph. 1985. *Der Weg zum Normalarbeitstag: die Entwicklung der Arbeitszeiten in der deutschen Industrie bis 1918*. Frankfurt am Main: Campus.
- Devetter, François-Xavier. 2001. L'économie de la disponibilité temporelle au travail: la convention fordiste et ses remises en cause. Thèse de doctorat, Université Lille 1, France. <http://www.theses.fr/2001LIL12020/document>.
- Dumazedier, Joffre. 1960. Problèmes actuels de la sociologie des loisirs. *Revue internationale des sciences sociales* 4: 564–573.
- Dumazedier, Joffre. 1981. Echange et projets, la révolution du temps choisi. *Revue française de sociologie* 22(2): 273–277.
- Dupanloup, Félix. 1849. *De la souveraineté temporelle du Pape*. Paris: A la librairie centrale catholique et classique.
- Dworkin, Gerald. 1988. *The Theory and Practice of Autonomy*. Cambridge; New York: Cambridge University Press.
- Echange et projets (Association) (dir.). 1980. *La révolution du temps choisi*. Paris: A. Michel.
- Engels, Friedrich. 1976. Von der Autorität. Pp. 55–59 dans *Organisation und Herrschaft*, édité par Günter Büschges. Hamburg: Rowohlt Taschenbuch Verlag.
- Erb, Louis, Ceren Inan, Mikael Beatriz, Marilyne Bèque, Thomas Coutrot, Thi-Phuong-Thuy Do, Marion Duval, Amélie Mauroux et Elodie Rosankis. 2022. Télétravail durant la crise sanitaire. *DARES Analyses*, n° 9.
- Fourastié, Jean. 1976. *Les 40 000 heures*. Paris: Denoël/Gonthier.
- Fridenson, Patrick. 1993. Le temps de travail, enjeu de luttes sociales. In Jean-Yves Boulin, Gilbert Cette et Dominique Taddei (dir.), *Le temps de travail* (pp. 19–28). Paris: Syros.
- Friedmann, Georges. 1960. Le loisir et la civilisation technicienne. *Revue internationale des sciences sociales* 4: 551–563.
- Ganault, Jeanne. 2022. L'autonomie temporelle et ses usages: un révélateur des inégalités sociales devant le temps. Paris: Institut polytechnique de Paris. <http://www.theses.fr/2022IPPAG008/document>.
- Giotto, Timo. 2021. *La désynchronisation des temps professionnels: vers un nouvel ordre temporel?* Collection Temporalités. Toulouse: Octares éditions.
- Giotto, Timo et Jens Thoemmes. 2022. Les comptes épargne-temps en France et en Allemagne. Une analyse comparative des accords d'entreprise. *Socio-économie du travail* 1(9): 83–116. <https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-12818-2.p.0083>.
- Giotto, Timo et Jens Thoemmes. (2022b). La négociation du télétravail: dynamique, variété et fragilité. *Revue Négociations*, 38: 35–53.

- Goff, Jacques Le. 1999. *Un autre Moyen âge*. Paris : Gallimard.
- Gorz, André. 2004. *Métamorphoses du travail: critique de la raison économique*. Paris : Folio essais.
- Grimaud, Pauline. 2022. Des horaires dérogatoires ordinaires? : Sociologie des conflits et négociations autour du travail nocturne et dominical. Thèse de doctorat, IEP-Sciences Po, Paris, France. <http://www.theses.fr/2022IEPP0013/document>.
- Grossin, William. 1969. *Le travail et le temps: horaires, durées, rythmes*. Paris : Editions Anthropos.
- Grossin, William. 1996. *Pour une science des temps: introduction à l'écologie temporelle*. Toulouse : Octares éd.
- Groux, Guy et Jean-Marie Pernot. 2008. *La grève*. Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques.
- Horkheimer, Max et Theodor W. Adorno. 1987. *Gesammelte Schriften, 19 Bde., Bd. 5, Dialektik der Aufklärung und Schriften 1940–1950*. Sous la direction de Gunzelin Schmid Noerr. 4^e éd. Frankfurt : Fischer Taschenbuch.
- Jullien, Bernard, et Tommaso Pardi. 2015. Le postfordisme comme mythe et idéologie de la sociologie économique. Du consommateur à la construction sociale du marché automobile. *L'Homme & la Société* 195–196(1–2) : 103–126. <https://doi.org/10.3917/lhs.195.0103>.
- Lalive d'Épinay, Christian, Michel Bassand et Étienne Christe. 1982. *Temps libre. Culture de masse et cultures de classes aujourd'hui*. Collection regards sociologiques. Lausanne : Favre.
- Lallement, Michel et Jean-Marc Ramos. 2010. Réinventer le temps. *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines* 12(décembre). <http://temporalites.revues.org/1315>.
- Laporte, Cyrille. 2013. Les temporalités sociales des cuisiniers de la restauration. *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines* 17. <https://doi.org/10.4000/temporalites.2477>.
- Larroutour, Pierre. 1995. *Du temps pour vivre. La semaine de quatre jours à la carte*. Paris : Flammarion.
- Le Feuvre, Nicky. 1994. Leisure, Work and Gender : A Sociological Study of Women's Time in France. *Time & Society* 3(2) : 151–178. <https://doi.org/10.1177/0961463X94003002002>.
- Linhart, Robert. 1978. *L'établi*. Paris : Editions de Minuit.
- Maggi, Bruno (dir.). 2011. *Interpréter l'agir, un défi théorique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Maitte, Corine et Didier Terrier. 2012. Conflits et résistances autour du temps de travail avant l'industrialisation. *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines* 16. <https://doi.org/10.4000/temporalites.2203>.
- Maitte, Corine et Didier Terrier. 2020. *Les rythmes du labeur: enquête sur le temps de travail en Europe occidentale, XIV^e–XIX^e siècle*. Travail et salariat. Paris : La Dispute.
- Marx, Karl. 2014. *Contribution à la critique de l'économie politique: introduction aux Grundrisse, dite de 1857*. Les poches. Paris : les Éditions sociales.
- Méda, Dominique. 2003. Manquons-nous de temps? *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy* 31. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.920>.
- Morin, Marie-Laure. 2013. Autonomie de négociation et ordre public social. Pp. 79–93 in Annie Giraud-Héraud et Christian Thuderoz (dir.), *la négociation sociale*. Paris : CNRS Editions. <http://books.openedition.org/editionscnrs/1740>.
- Naville, Pierre. 1972. *Temps et technique. Structures de la vie de travail*. Paris : Librairie Droz.
- Neufeind, Max. 2015. Mehr Zeitsouveränität, Arbeitszeitpolitik zwischen Selbststeuerung und Mitbestimmung. Pp. 106–133 dans *Gute Arbeit und soziale Gerechtigkeit im 21. Jahrhundert*, édité par Wolfgang Schroeder et Claudia Bogedan. Baden-Baden : Nomos Verlagsgesellschaft mbH & Co. KG. <https://doi.org/10.5771/9783845265674-106>.
- Paye, Simon. 2021. Le sentiment de manquer de temps à l'épreuve du confinement. *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines* 34–35(décembre). <https://doi.org/10.4000/temporalites.9319>.
- Pélisse, Jérôme. 2002. A la recherche du temps gagné : les 35 heures entre perceptions, régulations et intégrations professionnelles. *Travail et emploi* 90 : 7–21.

- Pronovost, Gilles. 2007. Le temps dans tous ses états : temps de travail, temps de loisir et temps pour la famille à l'aube du XXI^e siècle. *Enjeux publics IRPP* 8(1). <https://bel.uqtr.ca/id/eprint/653/>.
- Ramos, Jean-Marc. 2021. Préface – Pour une sociologie de désynchronisations. Pp. 7–12 in Timo Giotto (dir.), *La désynchronisation des temps professionnels: vers un nouvel ordre temporel?*. Collection Temporalités. Toulouse : Octares éditions.
- Rehn, Gösta. 1973. Pour une plus grande flexibilité de la vie de travail. *L'observateur de l'OECD* 62 : 3–7.
- Reynaud, Jean-Daniel. 1979. Conflit et régulation sociale. Esquisse d'une théorie de la régulation conjointe. *Revue française de sociologie* 20(2) : 367–376.
- Reynaud, Jean-Daniel. 1988. Les régulations dans les organisations : Régulation de contrôle et régulation autonome. *Revue française de sociologie* 29(1) : 5–18.
- Reynaud, Jean-Daniel. 1999. *Le conflit, la négociation et la règle*. Toulouse : Octarès éd.
- Roethlisberger, Fritz J et William. J Dickson. 1939. *Management and the Worker*. New York, Science Editions : John Wiley.
- Seifert, Hartmut. 2019. Wie viel Zeitaunomie bieten flexible Arbeitszeiten? *WSI-Mitteilungen* 72(6) : 431–439. <https://doi.org/10.5771/0342-300X-2019-6-431>.
- Seitz, Julia et Thomas Rigotti. 2018. How Do Differing Degrees of Working-Time Autonomy and Overtime Affect Worker Well-Being? A Multilevel Approach Using Data from the German Socio-Economic Panel (SOEP). *German Journal of Human Resource Management* 32(3–4) : 177–194. <https://doi.org/10.1177/12397002218780630>.
- Sexton, Jean et Jean Bovin (dir.). 1974. *L'aménagement des temps de travail: l'horaire variable et la semaine comprimée*. Québec : Les Presses de l'Université de Laval.
- Thoemmes, Jens. 2000. *Vers la fin du temps de travail?* Vol 1, Le travail humain. Paris : Presses Universitaires de France. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00936455v2/document>.
- Thoemmes, Jens. 2010. *La négociation du temps de travail: une comparaison France-Allemagne*. Paris : LGDJ-Lextenso.
- Thoemmes, Jens. 2013. L'histoire oubliée des horaires individualisés : de la désynchronisation choisie à la flexibilité pour l'entreprise. *Revue Française de Socio-Économie* 11(1) : 35–53. <https://doi.org/10.3917/rfse.011.0035>.
- Thompson, Edward Palmer. 1967. Time, Work-Discipline and Industrial Capitalism. *Past and Present* 38(1) : 56–97. <https://doi.org/10.1093/past/38.1.56>.
- Trinczek, Rainer. 2005. Über Zeitaunomie, ihre Regulierung und warum es so selten funktioniert. Pp. 375–397 dans *Flexible Zeiten in der Arbeitswelt*, édité par Hartmut Seifert. Frankfurt am Main : Campus.
- Villermé, Louis René. 1840. *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*. Paris : Jules Renouard et Cie. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6503b.pdf>.
- Weber, Max. 1922. *Wirtschaft und Gesellschaft: Grundriß der Verstehenden Soziologie*. Tübingen : Mohr Siebeck.

Les narrations de l'infortune

Laurent Paccaud* et Jean-Pierre Tabin**

Résumé: Les personnes qui sollicitent une aide financière auprès d'une organisation non-étatique doivent produire un récit qui est en fait une mise en intrigue de leur vie. L'article s'intéresse d'abord au contexte spécifique dans lequel ces récits sont produits, ce qui nous permet de montrer le caractère toujours vertueux des narrations recueillies. Ensuite nous tirons de ces récits les trois figures de la pauvreté légitime qui forment l'horizon moral dans lequel l'aide sociale privée se déploie: l'application, la survie et l'impuissance.

Mots-clés: Travail social, récit biographique, cadre de l'interaction, aide sociale, précarité

Die Erzählungen des Leidens

Zusammenfassung: Personen, die bei einer nichtstaatlichen Organisation finanzielle Unterstützung beantragen, müssen eine Erzählung produzieren, die eigentlich eine Inszenierung ihres Lebens ist. Der Artikel befasst sich mit dem spezifischen Kontext, in dem diese Erzählungen produziert werden, wodurch wir den stets tugendhaften Charakter der gesammelten Erzählungen aufzeigen können. Wir leiten aus diesen Erzählungen die drei Figuren der legitimen Armut ab, die den moralischen Horizont von privater Sozialhilfe bilden: Anwendung, Überleben und Hilflosigkeit.

Schlüsselwörter: Sozialarbeit, biografisches Erzählen, Interaktionsrahmen, soziale Hilfe, Prekarität

Narratives of Misfortune

Abstract: People who apply for financial aid from a private organization have to produce a narrative that is, in effect, a plot of their lives. The article first looks at the specific context in which these narratives are produced, enabling us to show the consistently virtuous nature of the narratives collected. Next, we draw from these narratives the three figures of legitimate poverty that form the moral horizon within which private welfare unfolds: application, survival, and powerlessness.

Keywords: Social work, biographical narrative, interaction frame, welfare, precariousness

* Centre Max Weber (UMR 5283), École Normale Supérieure de Lyon, F-69342 Lyon, laurent.paccaud.pro@gmail.com.

** Laboratoire de recherche Santé-Social, Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO), CH-1010 Lausanne, jean-pierre.tabin@hetsl.ch.

1 Introduction

L'entretien a toujours occupé une place majeure dans le travail social individuel (Keller 2016). C'est en effet l'un des éléments qui permet de poser ce que les fondatrices du travail social nommaient le « diagnostic social » (Richmond 1917 ; Salomon 1926), celui-là même qui guide l'intervention. Toute personne qui sollicite une prestation de soutien social doit narrer les éléments qui expliquent les difficultés qu'elle rencontre. Cette mobilisation de la subjectivité pour produire un récit de soi (Vrancken 2007 ; Duvoux 2009) influence moins la réception de l'aide sociale publique en Suisse depuis qu'elle repose sur un droit constitutionnel (arrêt du Tribunal fédéral 121 I 367 du 27.10.1995¹). Elle reste par contre encore centrale dans l'aide sociale privée, toujours partie du welfare mix helvétique (Butschi et Cattacin 1994). Cette dernière ne repose en effet pas sur le droit, mais est de l'ordre de la libéralité.

Pour activer une prestation de l'aide sociale privée, il s'agit dès lors toujours de se dévoiler en mettant en intrigue sa vie (Ricoeur 1991) dans un contexte interactionnel rempli d'attentes sociales (Nossik 2014), aussi bien du côté de la personne qui sollicite un soutien financier que de l'institution en mesure de le fournir. Les « fragments narratifs de l'infortune » (Vrancken et Thomsin 2008, 9) sont mis à l'épreuve (Vrancken 2007) puisqu'ils conduisent l'assistant·e social·e (AS) du service social privé à engager (ou non) des démarches pour demander une aide financière ponctuelle, sur des fonds de leur propre organisation ou via une demande à une fondation philanthropique. Nous avons recueilli plusieurs de ces récits, qui sont à considérer comme des savoirs d'expérience que les personnes ont bien voulu partager avec nous, la littérature sociologique ne leur ayant jusqu'ici porté que peu d'attention. L'analyse que nous en proposons s'attache à leurs conditions de production et à ce qu'ils nous disent de ce qu'est la pauvreté légitime en société aujourd'hui, dans la tradition spinoziste qui consiste à « ne pas déplorer, ne pas rire, ne pas détester, mais comprendre » (Mauger 2022, 112).

Nous allons dans cet article nous intéresser d'abord au contexte spécifique dans lequel les récits des personnes qui sollicitent une aide financière sont produits, ensuite à ses conséquences sur le « public transcript » (Scott 1990) collecté, ce qui nous permettra de comprendre le caractère toujours vertueux des narrations recueillies, malgré les inégalités de position. Enfin, nous tirerons de nos données empiriques les trois figures de la pauvreté légitime qui forment l'horizon moral dans lequel l'aide sociale privée se déploie.

1 La subjectivité de la personne reste toutefois fortement mobilisée dans le cadre de l'évaluation de ses efforts pour diminuer le besoin. Pour plus d'informations, voir les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale, A.4.1.

2 Le cadre de la narration

Dans le suivi individuel proposé par les institutions d'aide sociale privées, les demandes d'aide financière s'appuient sur la connaissance des personnes qui sollicitent un soutien, parce que c'est « un des instruments et un des critères de l'action sociale » (Delory-Momberger 2018, 42). Le « récit de soi », cadré par des contraintes extérieures aux personnes qui le produisent (Delory-Momberger 2018), est en effet dans les services sociaux privés l'élément central de l'évaluation de la situation par l'AS.

De nombreuses recherches ont analysé le pouvoir d'appréciation des AS (par exemple, Lipsky 2010 ; Tabin et Perriard 2016 ; Van Berkel et Van der Aa 2012). L'appréciation de la situation est aussi bien fondée sur des règles institutionnelles que sur des valeurs morales (le mérite, la manière de concevoir le juste...). Elle varie parfois en fonction de l'homologie sociale (âge, genre, parcours...) entre la personne qui sollicite l'aide et celle qui a le pouvoir de l'octroyer, ou du degré d'accord ou de désaccord du personnel avec les règles posées par l'institution. Ce pouvoir peut par exemple se manifester par la volonté de faire ou non correspondre les personnes qui sollicitent un soutien aux catégories donnant droit à une aide financière.

La question de savoir ce qui se passe du côté des personnes qui demandent l'aide a nettement moins été étudiée, notamment celle des tactiques (de Certau 1994) de récit sur soi dans le but de s'inscrire dans la grammaire dominante de la souffrance sociale (Otero et Namian 2011). L'encadrement normatif mis en place par les dispositifs institutionnels limite toutefois l'émergence de discours différents de ceux attendus (Glady et Vandeveldde-Rougale 2016). En fonction de ce que la personne identifie comme étant susceptible de correspondre aux représentations acceptables des problèmes sociaux qu'elle rencontre, elle peut être amenée à filtrer ou omettre certaines informations, ou encore modifier certains faits (Dumais Michaud et Paumier 2017). Par exemple, les individus peuvent être amenés à dissimuler la permanence de leur précarité pour s'inscrire dans une dynamique de changement. Ce processus est générateur d'inégalités directement liées à la capacité des individus de donner d'eux-mêmes et de leur existence une représentation conforme à la requête sociale et institutionnelle à cause « d'un *capital biographique* très inégalement réparti » (Delory-Momberger 2018, 43). Cet article se penche sur différents de ces récits, recueillis lors d'une recherche mandatée par deux organisations vaudoises sans but lucratif (Butschi et Cattacin 1994).

3 Le dispositif empirique

Cet article est issu d'une recherche menée dans le cadre d'un mandat donné à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HES-SO) par Caritas Vaud et le Centre social protestant Vaud, gérant trois services sociaux privés dont l'objectif

était d'identifier les besoins des personnes qui avaient déposé des demandes d'aide financière en 2019 ainsi que durant les six premiers mois de 2021². Ces services sociaux, partiellement subventionnés par l'État, proposent des prestations sociales aux personnes sans permis de séjour en Suisse (service N°1), aux jeunes en formation entre 16 et 25 ans (service N°2) ou aux personnes ayant des problèmes de budget (service N°3). Des soutiens financiers ponctuels peuvent être octroyés. Lorsqu'ils sont très modestes, ils sont demandés à des fonds internes à ces services sociaux privés ; s'ils sont plus importants, ils font l'objet d'une requête auprès d'une fondation relevant de la philanthropie (Lambelet 2014 ; Duvoux 2018). Il existe en Suisse des centaines de fondations³ et celles que les AS des trois services concernés sollicitent sont variées (fondations à caractère confessionnel, liées à une personne, soutenant une cause, club-service ...). Mais certaines sont nettement plus sollicitées que d'autres, par exemple une fondation visant à aider les « personnes infirmes, malades, délaissés ou indigentes » (14 % des 500 demandes), une autre à destination des « personnes dans le besoin » (14 %), une autre intervenant surtout pour rembourser des « frais de maladie » (10 %), une autre ciblant les « veuves » (7 %), ou une autre encore les « femmes et jeunes filles » (4 %). Les possibilités d'obtenir une aide financière sont limitées en nombre et dans le temps, le soutien étant toujours destiné à la résolution de problèmes financiers ponctuels. Ces services sociaux privés n'étant pas habilités à distribuer l'assistance sociale publique, les aides sont uniquement complémentaires ou supplémentaires à cette dernière, ou interviennent dans des situations où l'aide sociale publique ne peut pas être sollicitée (par exemple, pour des personnes sans titre de séjour en Suisse).

L'enquête s'est déroulée entre l'automne 2021 et l'été 2022, en trois étapes. La première a été l'analyse de données statistiques de 651 demandes faites aux fonds internes à ces services sociaux privés et de 500 demandes financières à un peu plus d'une cinquantaine de fondations philanthropiques, ainsi que de 75 dossiers en vue d'identifier des situations types. Le choix des dossiers a répondu à des critères de diversité au regard de quelques caractéristiques déterminantes de la précarité (âge, catégorie de sexe, statut de séjour, durée du suivi, etc.) ; sans représentativité statistique (Patton 2014). Relevons que les dossiers comprenaient des informations très variées en termes de contenu (journaux de suivi, requêtes d'aide financière, liste des aides financières demandées, etc.). L'analyse statistique ainsi que l'analyse approfondie de ces 75 dossiers ont permis d'élaborer neuf situations types différentes (un seul dossier n'a pu être classé). Pour différencier les situations types, nous avons tenu compte des motifs des demandes d'aide financière, de la catégorie de sexe, de l'âge, de la nationalité, du statut de séjour et de la composition familiale.

2 Recherche menée en coresponsabilité avec la Prof. Valérie Hugentobler. En raison de la situation pandémique, l'année 2020 n'a pas été analysée.

3 <https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/eidgenossische-stiftungsaufsicht/repertoire-des-fondations.html> (23.10.2023).

La deuxième étape a reposé sur des entretiens de groupe d'environ 90 minutes avec les AS de chacun des trois services afin de préciser les raisons des demandes financières à des fondations ainsi que les stratégies de choix de ces dernières, et de finaliser les situations types. Ces entretiens ont permis de nuancer et rectifier la proposition initiale de situations types. En particulier, neuf dossiers du Service N°1 ont été écartés, car ils ne correspondaient plus aux pratiques actuelles (cela diminue au final le nombre total de dossiers à 65 dossiers). Par ailleurs, ils ont permis de mieux comprendre les critères des AS et plus particulièrement les stratégies déployées pour obtenir et octroyer des aides.

Tableau 1 Les neuf situations types (sur 65 dossiers retenus)

Type	Institution	Caractéristiques	Nombre de dossiers
1	Service N°1	Famille – sans titre de séjour – problèmes financiers chroniques	18
2	Service N°1	Hommes – sans titre de séjour – sans domicile – problèmes de santé	3
3	Service N°1	Femmes – sans titre de séjour – problèmes financiers momentanés	8
4	Service N°2	En formation – bourse d'études – problèmes financiers momentanés	6
5	Service N°2	En formation – + de 25 ans – problèmes financiers chroniques	6
6	Service N°2	En formation – contexte familial problématique	5
7	Service N°3	Endetté-es – poursuites – problèmes financiers chroniques	8
8	Service N°3	Risque d'endettement – problèmes financiers momentanés et/ou chroniques	6
9	Service N°3	Hommes – séparés – pension alimentaire – problèmes financiers chroniques	5

Dans la troisième étape, les AS ont identifié des personnes appartenant à l'une ou l'autre des neuf situations types pour les entretiens individuels⁴. 16 personnes ont accepté de participer, tandis que huit n'ont pas donné suite. Les entretiens, conduits sous une forme semi-directive (Blanchet et Gotman 2013), ont duré environ une heure. Ils ont eu lieu au domicile de la personne ou, lorsque cela n'était pas possible, dans l'espace public. Le guide d'entretien a été conçu en fonction du mandat. La consigne de départ consistait à demander comment la personne s'organisait pour vivre. Des questions de relance visaient ensuite à explorer plus en avant leurs différents gains financiers et dépenses. Les personnes étant considérées comme des expertes de leur condition d'existence, elles ont été rémunérées. Une analyse thématique a ensuite été réalisée (Paillé et Mucchielli 2012).

La limite principale posée par le protocole d'enquête est que nous n'avons pas pu observer les interactions entre demandeur et personnel du travail social *in situ*. Le croisement des informations recueillies dans les phases 2 et 3 de l'enquête a cependant permis de relativiser ce biais. Nous sommes conscients que dans le cadre d'entretiens de recherche comme ceux que nous avons menés la personne interviewée réordonne les épisodes de sa vie, insiste sur certains, passe d'autres sous silence et s'attelle à une « mise en intrigue » (Ricoeur 1991) de son parcours de manière simi-

4 Les 16 personnes ont obtenu au moins une réponse positive à une demande d'aide.

laire à ce qu'elle fait devant le personnel du travail social. Cela a pour conséquence que certaines formes de présentations sont stéréotypées, comme si elles avaient été répétées plusieurs fois par les personnes rencontrées. Nous interprétons les narrations recueillies comme le produit de processus de subjectivation découlant des conditions institutionnelles liées aux trajectoires de demandes d'aide, ce qui explique en partie l'uniformité qui les caractérise.

Tableau 2 Les 16 personnes rencontrées

Personne	Catégorie de sexe	Âge	Composition familiale	Nationalité(s), durée séjour en Suisse	Statut de séjour	Situation type	Conduite
E1	Homme	50	Seul	Roumanie, en Suisse depuis 18 mois	Sans titre de séjour	Type 2	Application
E2	Femme	40	Seule avec enfant	Suisse	Suisse	Type 5	Survie
E3	Femme	33	Seule	Suisse	Suisse	Type 6	Impuissance
E4	Femme	55	Seule	Suisse	Suisse	Type 7	Impuissance
E5	Femme	48	Couple avec enfants	Suisse / France	Suisse	Type 8	Impuissance
E6	Homme	33	Seul	Érythrée, en Suisse depuis 7 ans	Permis B	Type 4	Application
E7	Homme	50	Seul avec enfant	France, en Suisse depuis 12 ans	Permis B	Type 7	Survie
E8	Homme	36	Couple avec enfant	Suisse	Suisse	Type 5	Application
E9	Homme	28	Seul	Suisse	Suisse	Type 4	Application
E10	Femme	44	Seule avec enfants	Suisse	Suisse	Type 8	Survie
E11	Femme	44	Couple avec enfants	Colombie, en Suisse depuis 2 ans	Sans titre de séjour	Type 1	Application
E12	Femme	59	Seule avec enfant	Colombie, en Suisse depuis 30 ans, entrecoupés de séjours en Espagne	Sans titre de séjour	Type 3	Impuissance
E13	Homme	48	Seul avec pension alimentaire à payer	France, en Suisse depuis 22 ans	Permis C	Type 9	Survie
E14	Homme	61	Seul avec pension alimentaire à payer	Suisse	Suisse	Type 9	Survie
E15	Homme	41	Seul	Sénégal, en Suisse depuis 2 ans	Sans titre de séjour	Type 2	Impuissance
E16	Femme	58	Seule	Colombie, en Suisse depuis 20 ans	Permis B depuis quelques semaines	Type 3	Application

4 Se raconter en entretien

Dans un premier temps, nous présentons la morale que les personnes rencontrées mobilisent pour mettre en scène leur vie, en analysant leurs registres de justification, comment elles se démarquent d'autres situations et quelles postures elles disent adopter. Nous verrons que leurs narrations mettent systématiquement en scène des comportements relevant des « vertus bourgeoises » (Chelle 2019). Dans un second temps, nous présentons les trois figures de la pauvreté légitime qui se dégagent de ces récits. La présentation de ces trois figures permet de faire émerger les inégalités qui les caractérisent en termes de « capital biographique » de narration (Delory-Momberger 2018, 43).

4.1 Une morale vertueuse

Les registres de justification

Les personnes interviewées présentent presque toutes l'origine de leur situation de précarité comme structurelle, relevant largement de causes indépendantes de leur volonté. Elles déclarent n'avoir guère eu prise sur leur destin financier. Ainsi, pour expliquer leur précarité, 15 des 16 personnes interviewées⁵ recourent à des registres de justification qui se rapportent aux rapports sociaux de race, de sexe, de classe, d'âge ou de capacité.

Par exemple, un homme de 41 ans, sans domicile fixe et sans titre de séjour en Suisse (E15, type 2⁶) fait un lien direct entre sa situation et le fait d'être originaire d'un pays non européen. Tout au long de l'entretien, cet homme dénonce le racisme structurel dont font l'objet les personnes migrantes issues de pays d'Afrique.

Toute la situation que je vis maintenant c'est parce que je ne travaille pas. Mais il y a du boulot, il y a du travail sur les routes, sur les chantiers. [...]. [Mais] ils ne me laissent pas travailler, parce que je n'ai pas les papiers.

Deuxième exemple, celui d'une femme suisse de 40 ans vivant seule avec son enfant (E2, type 5). Elle relie sa précarité aux rapports sociaux de sexe qui l'ont amenée à faire face à la parentalité seule, parce que le père de son enfant, présenté comme dangereux, a démissionné de ses responsabilités. Elle explique :

Il me disait qu'il voulait des enfants, et je pensais que c'était un homme bien, profond, j'ai vu ses bons côtés. [...]. Il se laisse avoir par des démons. [...] J'ai dû partir, j'ai dû protéger mon enfant. Ce n'est pas ce que j'aurais voulu.

5 À l'exception d'un homme suisse de 36 ans au bénéfice d'une formation universitaire (E8, type 5), qui affirme que ce sont des contraintes administratives qui l'ont obligé à reprendre une formation. Il s'est alors trouvé privé de revenu.

6 Cf. Tableau 2.

Troisième exemple, une femme suisse âgée de 55 ans vivant seule (E4, type 7). Elle relève que ses parents n'avaient pas pu terminer l'école obligatoire et fait un lien direct entre les difficultés administratives auxquelles elle fait face – qu'elle décrit comme étant à l'origine de sa situation de précarité – et son origine sociale. Elle souligne les inégalités de classe dans l'accès à l'apprentissage des tâches administratives, ainsi que l'institution scolaire qui faillit à cette mission.

Les années où j'étais en France, j'étais sûre que [...], les impôts étaient payés... Le jour où j'ai remis mes papiers en Suisse, [...] il y a eu 8 ou 9 factures d'impôts qui sont arrivées. [...] Il me faut comprendre comment ça fonctionne, les méandres de... [...] Ça me fait penser que pourquoi, à l'école, dans les dernières années de l'école obligatoire, on ne donne pas des cours d'assurances sociales [...] des cours, pour apprendre, que tout le monde soit informé. Qui nous apprend ça en Suisse? Les parents? Et si les parents ils ne savent pas ça?

L'évocation de ces causes montre que ces personnes ont conscience des inégalités que produisent sur elles les rapports sociaux. Nous sommes à l'opposé des discours renvoyant à l'individu la seule responsabilité de sa situation. Il faut toutefois se souvenir que lorsqu'une personne est en situation de produire un récit sur elle, face aux attentes perçues, de manière plus ou moins consciente, elle a pour tactique d'omettre certains éléments et de placer plus d'emphase sur d'autres (Bourdieu 1986). Il est probable que les personnes interviewées aient fait usage de cette tactique en entretien. En effet, elles ne font presque jamais mention de difficultés financières dont elles seraient responsables. Et les rares fois où elles le font, elles justifient leur conduite. Par exemple, une femme de 44 ans, seule avec enfants (E10, type 8) explique n'être « pas fière » d'avoir contracté une dette suite à des contraventions pour stationnement illégal, mais les justifie par le fait qu'elle n'avait plus de place pour parquer sa voiture à son travail. Deux autres personnes, sans titre de séjour, ont également mentionné avoir écopé des contraventions pour avoir voyagé en train sans titre de transport, mais c'était pour pouvoir se rendre au travail pour l'un, par méconnaissance des lois pour l'autre.

Démarcation d'autres situations

Comme nous le voyons, les registres de justification mobilisés permettent de mettre en avant que ce sont des raisons socialement acceptables qui expliquent leur situation. Ce discours vertueux est toutefois très égocentré, comme le montrent leurs critiques d'autres individus qui auraient des raisons moins justifiées moralement de se trouver dans la précarité. Les groupes sociaux présentés comme « moins méritants » varient d'une personne à l'autre, en fonction d'où elle se situe à l'intersection de multiples « systèmes de différenciation et d'inégalités » (Collins 1990) tels que le genre, la classe sociale, la race ou les capacités. Selon les cas, les groupes sociaux désignés

comme moins méritants peuvent être des personnes de nationalité étrangère, des ex-époux moins bons parents, des personnes touchant plusieurs types d'aide sociale, des personnes moins ou pas actives dans la sphère professionnelle, ou encore des « toxicomanes ».

Par exemple, une femme de 59 ans, seule avec enfant, sans titre de séjour (E12, type 3) explique rester à distance des individus de son pays d'origine arrivés en Suisse plus récemment qu'elle. Selon elle, ces derniers font montre de moins de valeurs morales qu'elle en étant parvenus à obtenir par la fraude un titre de séjour.

À moi, ça me fait de la peine parce que je vois des gens qui ne méritent pas d'être ici. Et c'est des gens qui viennent de chez moi. Parce que c'est des gens qui profitent de la situation, qui font de la triche. [...] Et puis ça, je n'aime pas.

Autre exemple, celui d'une femme de 44 ans, seule avec enfants (E10, type 8), qui considère comme une injustice le fait que des agent-es de l'État aient refusé de lui accorder une aide alors que d'autres personnes qui font montre de moins de motivation qu'elle à travailler ont été jugées légitimes à la recevoir.

Je n'avais pas la voiture, je ne suis pas une profiteuse, je paie mes impôts. [...] Moi, malgré tout ce que j'ai vécu, j'ai toujours fait en sorte de garder mon travail. [...] Je ne voulais pas rester chez moi comme certains qui restent pendant je ne sais pas combien d'années, qui ont un poil dans la main, qui ne cherchent pas de solutions.

L'analyse des récits met au jour deux éléments rhétoriques constitutifs de ces tactiques de distanciation. Premièrement, une hiérarchie du mérite, reposant sur le fait que des individus présentés comme « moins méritants » auraient injustement obtenu les aides auxquelles la personne interviewée aspire. Deuxièmement, une dénonciation de la fraude puisée dans le répertoire des discours sur les « abus » (Tabin et al. 2010). Cette tactique de distanciation peut être interprétée comme une forme de détournement du stigmate (Goffman 1963) : l'individu potentiellement stigmatisé désigne pour justifier l'aide dont il a besoin un groupe social faisant l'objet du même stigmate tout en s'en distinguant et en le signalant comme inférieur. La conscience des inégalités que produisent les rapports sociaux peine donc à s'étendre à d'autres situations que la leur, ce qui s'explique sans doute par les conditions de production de la narration qui incitent à cette présentation très égocentrée de leur situation.

Une posture proactive

Ayant ainsi justifié leur situation, les personnes présentent leur posture comme proactive, insistant sur le fait qu'elles sont disposées à s'investir dans la sphère professionnelle et/ou dans la sphère domestique. Ce sont les normes et les rôles sociaux associés à l'adultéité (Perriard 2017) que ces personnes disent partager, en particulier en présentant leur volonté d'inscription dans les sphères de productivité ; dans le

monde du travail en occupant un emploi rémunéré et/ou dans l'espace domestique en fondant et éduquant une famille⁷. Le discours d'un homme de 48 ans, séparé avec une pension à payer (E13, type 9), illustre particulièrement bien ce positionnement.

On en arrive au même point qu'il faudrait finalement que je bosse à 80 %, pour gagner moins, puis avoir droit à certaines aides. Enfin, moi, ça me paraît ubuesque, parce que travailler moins pour être plus heureux, pour avoir plus d'argent à la fin du mois, il y a quelque chose qui n'est pas logique. Pour moi, celui qui travaille plus, il doit gagner plus. J'ai un collègue de travail, il a réglé le problème : « Non, moi je travaille qu'à 80 % parce que sinon j'ai plus droit aux aides ». Le système est mal fait, on encourage l'assistanat plutôt que le travail.

Toutes les personnes rencontrées affirment être économes et faire des efforts pour réduire leurs dépenses au travers de la recherche de meilleurs prix, du recours à des donations ou à des distributions (Soupe populaire⁸, Cartons du cœur⁹, entre autres) et au troc. En particulier, les femmes avec enfant(s) expliquent faire leurs achats dans différents commerces, étudier et comparer les prix afin d'acheter les produits au prix le plus avantageux. Elles se présentent comme expertes des petites économies. Enfin, l'ensemble des personnes rencontrées explique se rationner, voire renoncer à certains biens de première nécessité, ou encore à certains soins. D'une manière générale, elles réduisent leurs dépenses au minimum. Certaines d'entre elles, comme cette femme de 33 ans vivant seule (E3, type 6), expliquent ne pas manger trois repas par jour.

Je ne mange pas beaucoup de fruits, je suis végétarienne, je ne mange pas de viande, cela coûte moins cher. [...] Et puis des fois je me fais juste... des choses assez consistantes, genre du riz. Je ne mange pas trois fois par jour, mais je vais me faire un vrai repas, un truc qui tient au ventre, avec du riz et des lentilles.

La vertu en drapeau

Plusieurs facteurs expliquent l'homogénéité vertueuse des narrations des personnes rencontrées. Premièrement, ce type de « mise en intrigue » (Ricoeur 1991) de sa vie est influencé par les conditions de la narration, ainsi que par ce que les personnes identifient comme susceptible de correspondre à une représentation acceptable des problèmes sociaux qu'elles rencontrent. Pour ce faire, elles filtrent certaines informations, mettent davantage d'emphase sur certains aspects et en omettent d'autres. En ce sens nos résultats confirment les conclusions des travaux de Dumais Michaud

7 Selon Priestley (2000), les politiques sociales, telles qu'elles ont été conçues et implémentées dans les pays d'Europe occidentale, participent d'une structuration tripartite des parcours de vie : la phase d'éducation (jeunesse), la phase de productivité (âge adulte), et la phase de la retraite (vieillesse).

8 <https://www.meresofia.ch/structures/la-soupe-populaire> (23.10.2023).

9 <https://www.cartonsducoeur.ch/cb-profile/22-lausanne.html> (23.10.2023).

et Paumier (2017). Les récits élaborés par les personnes rencontrées attestent d'une représentation relativement uniforme de la bonne conduite en situation de pauvreté ainsi que d'une certaine maîtrise de cette grammaire sociale. Pour reprendre les termes de Delory-Momberger (2018, 43–44), ces personnes semblent se faire une idée « au moins implicite [...] des « cassettes prêtes-à-dire » (Martuccelli 2002) du récit public, qui n'ont plus guère à voir avec les valeurs de sincérité, d'authenticité, voire de vérité que la représentation spontanée prête au récit de soi ».

Deuxièmement, il faut prendre en compte les effets sociaux de la négativité associée à la situation d'assistance, largement présente dans l'espace médiatique et politique (Messu 2008 ; Chelle 2019). Dans ce contexte, il n'est guère surprenant que les narrations suivent une grammaire vertueuse de la souffrance sociale, à l'opposé des stéréotypes de « l'assisté » ou du pauvre « sans mérite ». Afin d'augmenter leurs chances d'éligibilité, les personnes s'attellent à se rapprocher de la catégorie des « pauvres méritants » – celles pour qui un secours est socialement considéré comme justifié, et à se distancier de la catégorie des « pauvres sans mérite » (Chelle 2019). En s'inscrivant, au travers de leurs récits, dans au moins une des deux sphères de productivité qui caractérisent l'adultéité (l'emploi et la parentalité), ces personnes se présentent en opposition aux stéréotypes stigmatisants de l'assisté « vivant abusivement de l'argent du contribuable » (Chelle 2019, 176). En outre, elles se mettent à distance des représentations sociales néolibérales selon lesquelles « la pauvreté serait uniquement due aux mauvais comportements et au manque de volonté ». De fait, elles performant dans leur discours les vertus bourgeoises. En effet, selon Chelle (2019, 221), au mérite correspond inévitablement une politique de reconnaissance des pauvres vertueux. On est face à un gouvernement moral qui fait dépendre l'octroi d'une aide sociale « de la considération s'attachant à telle ou telle manière de vivre » ; ces manières de se comporter justifiant l'octroi d'une aide sociale en situation de précarité correspondent, selon cette autrice, aux valeurs de la société bourgeoise.

Troisièmement, cette posture est renforcée par les AS des trois services, qui formulent les demandes de soutien financiers ponctuels à des fondations philanthropiques pour lesquels sont mobilisés des « fragments narratifs de l'infortune » (Vrancken et Thomsin 2008, 9) qui doivent attester d'une moralité irréprochable. C'est ce qui nous a été expliqué lors des entretiens de groupe avec les AS : « lorsque je vois une personne et qu'elle me raconte son histoire, je suis cash : je lui dis de sortir les violons ! » Les personnes qui sollicitent une aide financière et les AS sont dès lors enjointes à mettre leurs vertus en drapeau afin d'optimiser leurs chances. De plus, le personnel du travail social nous a également expliqué enseigner des façons de s'adresser aux fondations, donnant ainsi aux personnes la trame de ce qu'est une narration acceptable. Certaines fondations lient en effet l'éligibilité à des normes de comportement. Par exemple, elles peuvent ne pas attribuer d'aide aux personnes qui fument, à celles qui ont contracté des dettes par négligence ou encore à celles qui ne ferait pas preuve d'assez d'économie, en se déplaçant en véhicule privé. On peut

dès lors formuler l'hypothèse selon laquelle ce type de narration de l'infortune est soutenu par le fait que, à la différence des procédures de demande d'aide publique, le demandeur ne peut pas assumer l'identité d'un « ayant droit » (Messu 2008). Ainsi, tout ou presque dans le cadre de l'interaction pousse à une narration vertueuse de l'infortune pour correspondre aux « attentes sociales » (Nossik 2014). Les récits de soi sont dès lors extrêmement cadrés par la situation d'interaction, au point qu'on serait tenté de les qualifier de dévoilements sous contraintes sociales.

Ce cadrage du discours ne laisse que très peu de place à l'émergence d'une narration différente, par exemple une conduite non conforme aux normes sociales ou une remise en cause de l'obligation d'emploi. Il s'agit également, comme nous l'ont dit des AS dans les entretiens de groupe, d'un jeu de dupes, chaque partie (personnes demandant l'aide, AS, et sans doute également les comités des fondations) étant consciente que la narration de l'infortune est arrangée. Les enjeux en cas de découverte du stratagème varient toutefois en fonction des positions sociales. Si les AS risquent de perdre leur crédibilité auprès des fondations dès lors que le récit soutenant la demande financière s'avère non crédible, les personnes qui sollicitent l'aide risquent pour leur part, comme cela nous a été expliqué, de perdre l'accès au service social privé si leur narration est jugée mensongère. Faire usage de la vertu pour mieux correspondre à la grammaire dominante de l'infortune comporte donc des risques inégalement répartis. Si les liens entre la personne qui demande une aide et l'AS relèvent, lorsque l'AS formule des demandes aux fondations davantage de la collaboration que du contrôle, les interactions en entretien ne sont pas pour autant horizontales, mais traversées de relations de pouvoir en défaveur des personnes qui sollicitent l'aide.

4.2 Trois figures de l'infortune légitime

De ce discours vertueux qui permet aux individus de se positionner à l'opposé de la figure du « pauvre non méritant » émergent tout de même trois narrations différentes des conduites face à l'infortune : l'application, la survie et l'impuissance (cf. Tableau 2). Ces conduites, construites à partir de ce que nous ont dit les personnes de la temporalité de l'infortune, ne sont pas totalement exclusives, bien que l'une d'elles prédomine dans chacun des récits. Étant donné les contraintes sociales qui cadrent ces discours, nous les interprétons comme les trois figures de la pauvreté que les personnes qui sollicitent un soutien financier jugent légitimes. Chacun de ces trois types regroupe en son sein certaines configurations de vie matérielles et sociales communes que nous allons décrire.

L'application

L'origine de l'infortune est présentée par les six personnes (deux femmes, quatre hommes) qui correspondent à la conduite que nous nommons *appliquée* comme inévitable. Sont par exemple incriminés le statut de séjour, des règlements, la

conjoncture, un défaut d'information. Ce qui définit l'application est la volonté affirmée de sortie de l'infortune, via une formation, de l'emploi ou de davantage d'emploi. Il s'agit par exemple d'intensifier des recherches d'emploi, de s'engager à terminer une formation, de trouver comment mieux articuler tâches domestiques et emploi, de multiplier les emplois. Sur le plan de la temporalité, les personnes appliquées évoquent toujours une infortune provisoire et une sortie prochaine de cette dernière. Sont ainsi cités une promesse d'emploi, ou la fin de la pandémie, ou la conviction de trouver de l'emploi à la fin d'une formation, l'amélioration progressive de la situation financière, l'obtention prochaine d'un permis de séjour ou d'un emploi fixe. Le récit d'une femme sans titre de séjour de 44 ans, vivant en couple avec enfants (E11, type 1), illustre bien l'application.

Lors de l'entretien, elle explique avoir migré en Suisse en décembre 2019 avec son mari et leurs deux plus jeunes enfants pour des raisons de sécurité et afin de rejoindre sa fille aînée, détentrice d'un permis B. Elle présente l'origine de son infortune comme liée au fait de ne pas posséder de permis de séjour, ainsi que par la pandémie. Il leur a été très difficile de trouver de l'emploi et les économies du couple n'ont pas suffi. Le couple multiplie les emplois non déclarés (dans le domaine du nettoyage pour elle, dans le domaine de la construction pour lui). Elle explique également que sa fille aînée, qui suit une formation professionnelle à temps plein, travaille dans une chaîne de restauration en sus de son apprentissage. À plusieurs reprises au cours de l'entretien, elle relève qu'il est à ses yeux très important de ne « pas abuser des aides » privées auxquelles le couple a eu recours et n'y faire appel qu'en cas d'extrême urgence, « pour ne pas prendre l'argent à ceux qui en ont plus besoin ». Enfin, elle explique avoir l'espoir qu'elle et son mari vont obtenir « bientôt » des emplois stables, plus rémunérateurs et déclarés.

En résumé, la narration de la conduite des personnes appliquées correspond à une figure de l'infortune présentée comme inévitable, mais temporaire et pas inéluctable grâce à leur effort pour en sortir.

La survie

La monoparentalité ou des pensions alimentaires à verser jouent un rôle primordial dans l'origine de l'infortune des cinq personnes (trois hommes, deux femmes) qui ont une conduite de *survivante*, même si d'autres causes (comme des problèmes de santé, l'âge ou des dettes contractées par un ex-époux) peuvent s'ajouter. Toutes les personnes de ce groupe sont parents et séparées. Elles expliquent leur situation comme sans issue actuelle. Ce sont des situations où par exemple le père est présenté comme démissionnaire, toxicomane, où la monoparentalité interdit la prise d'un emploi plus rémunérateur, où les pensions alimentaires à payer empêchent de s'en sortir, etc. Les survivantes affirment leur volonté dans un avenir plus ou

moins lointain de travailler, d'augmenter leur taux d'emploi ou de se former, et une personne âgée de 61 ans attend l'âge de la retraite pour stabiliser ses finances grâce à sa pension. Les personnes qui ont des enfants à charge disent articuler au mieux investissement dans les sphères professionnelles et domestiques. Par exemple, une personne explique tout faire pour achever sa formation, tout en s'occupant de son fils, une autre dit augmenter progressivement son taux de travail au fur et à mesure que les charges parentales diminuent. Les personnes qui ont une conduite de survie présentent leur infortune comme nettement plus durable que celles qui s'appliquent, ce qui produit des horizons de sortie plus lointains que dans le groupe précédent. Le récit d'une femme suisse de 40 ans vivant seule avec son enfant (E2, type 5), illustre particulièrement bien la survie.

Lors de l'entretien, elle explique l'origine de son infortune par les comportements inadéquats du père de son enfant, alors qu'elle vivait dans un pays étranger. « Je rencontre cet homme et cela s'est fait en trois mois, je tombe enceinte. [...] J'étais très contente à la base de ça, j'avais envie de construire avec et puis ça n'a pas du tout été avec cet homme. [...] J'ai dû partir, j'ai dû protéger mon enfant. Ce n'est pas ce que j'aurais voulu ». Elle raconte qu'une fois devenue mère, elle s'est attelée à se former, malgré les contraintes rencontrées en tant que mère célibataire. « J'ai pu monter ce projet de [...] faire éducatrice de la petite enfance [...]. C'est du long terme, c'est un projet qui tient et c'est important parce qu'on ne veut pas juste faire sortir des gens du social pour qu'ils y reviennent 2 mois après ». Elle se présente également comme une mère dévouée, prête à tous les sacrifices afin que son fils ne manque de rien. « Ma priorité c'est mon fils ». Au cours de l'entretien elle insiste sur le fait que les aides publiques qu'elle reçoit (bourse d'étude, prestations complémentaires pour les familles) ne sont pas suffisantes pour subvenir à ses besoins, malgré ses efforts d'économie.

En résumé, la narration de la conduite des personnes survivantes correspond à une figure de l'infortune présentée comme principalement liée à la parentalité. Comme les personnes appliquées, elles disent tout mettre en œuvre pour en sortir, mais ne peuvent pas le faire actuellement, parce que ce serait au détriment de leur rôle parental. L'horizon temporel de sortie de l'infortune présenté dans leurs récits est souvent l'entrée de leurs enfants dans la professionnalité, en attendant c'est une posture de survie qui prédomine.

L'impuissance

Les cinq personnes (quatre femmes, un homme) qui correspondent à la conduite que nous nommons *impuissance* expliquent l'origine de leur infortune par des problèmes insolubles : l'absence de titre de séjour, de graves problèmes de santé ou des dettes majeures. Ce sont des trajectoires de migration dans l'illégalité statutaire qui sont

évoquées, ou des incapacités de travail. Ces personnes expliquent vouloir s'investir le plus possible dans la sphère professionnelle ou domestique, mais disent malgré leurs efforts rencontrer des barrières insurmontables. Par exemple, des personnes ne trouvent pas d'emploi en raison de leur statut de séjour, une personne travaille à temps partiel afin d'avoir des revenus en dessous du minimum vital et ne pas avoir de saisie du salaire (à cause de ses dettes). Ces personnes présentent leur infortune comme n'ayant pas d'issue proche, elles disent ne voir aucune solution et se faire du souci. Le récit d'une femme, vivant en couple avec des enfants (E5, type 8), illustre particulièrement bien l'impuissance.

Lors de l'entretien, elle explique que l'origine de son infortune est liée aux problèmes de santé invalidants de son mari. « Mon mari est tombé gravement malade, il a eu des gros problèmes de santé [...]. Il n'a plus de salaire du tout. [...] On vit sur mon AI. Ça commence à être rude. Là, il vient d'avoir sa décision AI avec un petit rétroactif [...]. Et maintenant, il va falloir vivre avec une rente et demie ». Cette femme explique également que les difficultés financières du couple étaient d'autant plus importantes qu'elle n'était pas en mesure de réaliser certaines tâches administratives, telles que remplir sa déclaration d'impôts en raison d'une « phobie administrative ». Elle dit tout mettre en œuvre pour réduire les dépenses du ménage, sans parvenir à éviter de s'endetter. Elle explique ne pas voir de solution à ses problèmes financiers. « Ça nous met encore plus dans l'escalade. J'ai vraiment le problème qui va être pour le reste de notre vie. Ça va être les impôts. Surtout qu'on n'a pas de perspective après ».

En résumé, la narration de la conduite des personnes survivantes correspond une figure de l'infortune présentée comme liée à des facteurs sur lesquels elles ne voient aucun moyen d'intervenir. Aucune sortie n'est en vue et la situation est dite sans issue.

Des capitaux biographiques inégalement répartis

Les « capitaux biographiques » dont les personnes peuvent se saisir afin de mettre en scène leur vie sont inégalement répartis. Toutes les personnes rencontrées ne font pas usage des tactiques présentées ci-dessus avec la même aisance car leur maîtrise de la « langue légitime » (Bourdieu 1982) est variable. En fonction de leurs capitaux (social, économique, culturel, biographique, statutaire), elles sont plus ou moins outillées pour les déployer en entretien. Par exemple, les personnes se présentant comme appliquées ou survivantes parviennent plus aisément à s'inscrire dans la sphère de la production que les personnes se présentant comme impuissantes. En ce sens, nos résultats confirment les conclusions de Delory-Momberger (2018) : le processus de biographisation du social est générateur d'inégalités relatives à la capacité de délivrer en entretien un récit de soi conforme à la requête sociale ou institutionnelle. En particulier, la temporalité de la situation de précarité est quelque chose que les

personnes rencontrées ne parviennent pas toutes à lisser dans leur récit, soit qu'un travail de cet élément affecterait trop sa cohérence globale, soit qu'elles n'aient pas conscience de cet enjeu.

Les personnes impuissantes rencontrent en effet des difficultés à mettre en cohérence les situations de précarités durables avec la dynamique de changement attendue. Or, cet élément est un critère d'éligibilité central des aides financières privées. Lorsque les demandes d'aide sont formulées à des fondations à caractère philanthropique, les AS nous ont d'ailleurs expliqué tenter de gommer le caractère durable des situations de précarité. En outre, la chronicité de la situation est un critère de non-octroi d'aide financière à partir des fonds internes aux trois services sociaux étudiés. Les trois figures de la pauvreté présentées, qui correspondent aux « cassettes prêtes-à-dire » (Martuccelli 2002) du récit public (la pauvreté n'est jamais volontaire) n'ouvrent donc pas un accès égal aux prestations.

Les personnes qui, au travers de leurs discours en entretien, parviennent à s'inscrire dans la figure de l'application sont dès lors mieux dotées que celles qui s'inscrivent dans la figure de l'impuissance en vue de l'obtention d'un soutien social. Celles qui s'inscrivent dans la figure de la survie peuvent quant à elles capitaliser sur leur statut de parents pour maximiser leurs chances. On peut encore relever que les personnes qui ne possèdent pas de titre de séjour en Suisse, de par leur statut, se voient automatiquement catégorisées comme inéligibles par la plupart des fondations privées auxquelles s'adressent habituellement les services sociaux privés. On peut alors faire l'hypothèse que plus la personne venue demander un soutien social est dépendante de l'AS pour mettre en cohérence son récit avec les critères d'éligibilité des soutiens financiers visés, plus l'AS a la « maîtrise sur la relation par l'asymétrie de l'investissement de l'intimité » (Duvoux 2009, 11). De fait, c'est dans le « couplage flou » (Goffman et Winkin 1988) entre l'ordre social et l'ordre de l'interaction que les personnes qui sollicitent un soutien social et le personnel du travail social trouvent des marges de manœuvre pour influencer sur l'issue du processus de demande d'aide (Dubois 2017). Cependant, nos données empiriques ne nous permettent pas de savoir dans quelle mesure les valeurs morales et l'homologie sociale entre la personne qui sollicite l'aide et celle qui a le pouvoir de l'octroyer influence la volonté des AS. Ces inégalités en termes de « capital biographique » résident à notre analyse davantage dans la possibilité de mettre en cohérence sa situation avec le récit dominant sur la pauvreté méritante. Dans une large mesure, en tout cas en ce qui concerne les aides externes, les AS pallient, lorsqu'ils et elles s'adressent à des fondations philanthropiques, à ces inégalités en termes de maîtrise des « cassettes prêtes-à-dire » (Martuccelli 2002). Cependant, il y a certains éléments qu'ils et elles ne peuvent changer, comme le fait d'être un homme, ou de ne pas posséder de titre de séjour : bref, des conditions matérielles et sociales.

5 Conclusion

Notre analyse fait ressortir le caractère systématiquement vertueux des narrations de l'infortune des personnes qui s'adressent aux trois services sociaux privés étudiés. Soit elles se présentent comme appliquées, présentant leur infortune comme statutaire et affirmant tout mettre en œuvre pour en sortir, soit elles se présentent comme survivantes, expliquant leur infortune par la parentalité et décrivant l'horizon temporel de sortie comme lié à l'entrée de leurs enfants dans la professionnalité, soit elles se présentent comme impuissantes expliquant leur infortune par des facteurs sur lesquels elles n'ont aucune prise et leur situation comme sans issue. Le discours concernant la temporalité de la sortie de l'infortune est l'un des éléments principaux qui distingue ces trois figures qui, si elles nous montrent bien ce qu'est la pauvreté légitime en société aujourd'hui, n'ouvrent pas des possibilités identiques d'aide financière.

Bien que le personnel du travail social se doive de respecter le cadre défini par l'institution afin de limiter l'arbitraire dans le processus de décision, l'obtention ou non d'une aide sociale est influencée par le déroulement des interactions puisque les décisions reposent sur un principe de libéralité et ne peuvent être portées devant les tribunaux. Les réponses aux demandes dépendent de la capacité des personnes qui sollicitent un soutien social à faire entrer en cohérence les deux dimensions de ce qu'Erving Goffman (1973) nomme la « façade » dans le cadre de leur présentation de soi : d'une part « l'apparence », autrement dit le statut social incarné dans une hexis, et d'autre part la « manière », soit comment l'interaction se déroule (Dumas Michaud et Paumier 2017). Or, ces interactions s'inscrivent dans des rapports de pouvoir favorables au personnel du travail social et de la philanthropie, qui *in fine* décide des modalités d'acceptation – ou de refus – de la demande, et d'autre part défavorables aux personnes qui sollicitent un soutien social, ainsi que dans des logiques sociales qui dotent différemment les personnes en capital biographique, notamment en raison de leur statut de séjour, de la parentalité et de leur position sur le marché de l'emploi. De futures recherches incluant l'observation *in situ* des interactions entre demandeur et personnel du travail social permettraient de complexifier et nuancer les résultats présentés dans cet article.

6 Références bibliographiques

- Blanchet, Alain et Anne Gotman. 2013. *L'entretien*. Paris : Armand Colin.
- Bourdieu, Pierre. 1982. *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard.
- Bourdieu, Pierre. 1986. L'illusion biographique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62(1) : 69–72.
- Butschi, Danielle et Sandro Cattacin. 1994. *Le modèle suisse du bien-être*. Lausanne : Réalités sociales.
- Chelle, Elisa. 2019. *Gouverner les pauvres : politiques sociales et administration du mérite*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

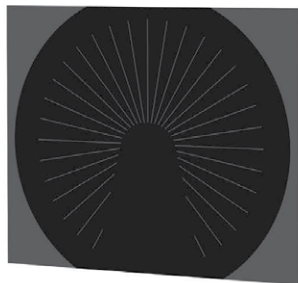
- Collins, Patricia H. 1990. *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*. Boston: UnwinHyman.
- de Certau, Michel. 1994. *L'invention du quotidien. Les arts de faire*. Paris: Gallimard.
- Delory-Momberger, Christine. 2018. Transformations et centralité du récit de soi dans la société biographique. *Le sujet dans la cité* 9(2): 37–48.
- Dubois, Vincent. 2017. Administrer les pauvres: quand l'ordre institutionnel relie l'ordre de l'interaction et l'ordre social. Pp. 71–88 in *Erving Goffman et le travail social*, édité par Stéphanie Garneau et Dahlia Namian. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.
- Dumais Michaud, Audrey-Anne et Romain Paumier. 2017. Le concept de façade chez Goffman: mise en scène du thérapeutique et présentation de soi dans la relation d'intervention. Pp. 159–174 in *Erving Goffman et le travail social*, édité par Stéphanie Garneau et Dahlia Namian. Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Duvoux, Nicolas. 2009. L'injonction biographique dans les politiques sociales. Spécificité et exemplarité de l'insertion. *Informations sociales* 6(156): 114–122.
- Duvoux, Nicolas. 2018. Les valeurs de la philanthropie. *Informations sociales* 196–197(1): 38–46.
- Gladly, Marc et Angès Vandeveldel-Rougale. 2016. Discours sollicités, subjectivité empêchée. *Langage et société* 158(4): 9–16.
- Goffman, Erving. 1963. *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*. Paris: Les Editions de Minuit.
- Goffman, Erving. 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne*. Paris: Editions de Minuit.
- Goffman, Erving et Yves Winkin. 1988. *Les moments et leurs hommes*. Paris: Editions de Minuit.
- Keller, Véréna. 2016. *Manuel critique de travail social*. Lausanne et Genève: Editions HETSL et éditions ies.
- Lambelet, Alexandre. 2014. *La philanthropie*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Lipsky, Michael. 2010. *Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*. New York: Russell Sage Foundation.
- Martuccelli, Danilo. 2002. *Grammaires de l'individu*. Paris: Gallimard Folio Essais.
- Mauger, Gérard. 2022. Sociologie et sociologies spontanées. A propos des « savoirs expérientiels » et des « injustices épistémiques ». *Savoir/Agir* 59–60(1): 103–115.
- Messu, Michel. 2008. Apprendre à être soi lorsqu'on est un assisté social. *Education et sociétés* 22(2): 97–111.
- Nossik, Sandra. 2014. Introduction: le récit de soi entre conformisme et émancipation. *Semen [En ligne]* 37. <https://doi.org/10.4000/semen.9860> (28.10.2023).
- Otero, Marcelo et Dahlia Namian. 2011. Grammaires sociales de la souffrance. *Les Collectifs du Cirp*, 2: 226–236.
- Paillé, Pierre et Alex Mucchielli. 2012. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Colin.
- Patton, Michael Q. 2014. *Qualitative Research & Evaluation Methods: Integrating Theory and Practice*. New York: Sage Publications.
- Perriard, Anne. 2017. Les figures de la dépendance problématique des adultes: analyse intersectionnelle des politiques sociales liées à l'âge et à l'emploi dans le canton de Vaud. Thèse de doctorat, Université de Lausanne, Suisse.
- Priestley, Mark. 2000. Adults only: Disability, Social Policy and the Life Course. *Journal of Social Policy* 29(3): 421–439.
- Richmond, Mary Ellen. 1917. *Social Diagnosis*. New York: Russell Sage Foundation.
- Ricoeur, Pierre. 1991. *Temps et récit 2. La configuration dans le récit de fiction*. Paris: Points.
- Salomon, Alice. 1926. *Soziale Diagnose. Die Wohlfahrtspflege in Einzeldarstellungen*. Berlin: Heymann.
- Scott, James C. 1990. *Domination and the Arts of Resistance. Hidden Transcript*. New Haven: Yale University Press.

- Tabin, Jean-Pierre, Arnaud Frauenfelder, Carola Togni et Véréna Keller. 2010. *Temps d'assistance. Le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIX^e siècle*. Lausanne: Antipodes.
- Tabin, Jean-Pierre et Anne Perriard. 2016. Active Social Policies Revisited by Social Workers. *European Journal of Social Work* 3–4: 441–454.
- Van Berkel, Rik et Paul Van der Aa. 2012. Activation Work: Policy Programme Administration or Professional Service Provision? *Journal of Social Policy & Politics* 41: 493–510.
- Vrancken, Didier. 2007. La société du travail sur soi. *La revue nouvelle*, 10: 40–45.
- Vrancken, Didier et Laurence Thomsin. 2008. *Le social à l'épreuve des parcours de vie*. Louvain-la-neuve: Academia Bruylant.

Irene Becci (dir.)

Les éco-spiritualités contemporaines

Un changement culturel en Suisse



Seismo

Irene Becci (dir.)

Les éco-spiritualités contemporaines

Un changement culturel en Suisse

Collection
CULTUREL

ISBN 978-2-88351-123-1

252 pages

15.5 cm x 22.5 cm

Fr 43.–/Euro 43.–

Alors que des voix et des actions dénonçant la dégradation environnementale se font entendre à l'échelle globale depuis les années 1960, ce livre considère que c'est autour de 2015 que les mobilisations environnementales en Suisse prennent un tournant socio-culturel particulier. La Conférence des Nations Unies sur le Climat (COP21) se réunit à Paris, le pape François publie l'encyclique *Laudato si'* comme un appel à l'humanité à considérer les enjeux écologiques, des initiatives écoféministes ainsi que des thèses collapsologiques se diffusent dans les médias. Ce livre présente les enjeux, les analyses et les résultats de six ans de recherche empirique à partir de ce tournant. Il montre la signification du changement culturel qu'il entraîne en Suisse et particulièrement en Romandie. Un processus de « spiritualisation de l'écologie » est identifié et discuté en lien avec une « écologisation du religieux ». L'équipe de recherche, composée de sociologues et d'anthropologues, s'est penchée sur l'observation d'événements publics de l'action écologique ainsi que la rencontre avec nombre d'acteurs et actrices de l'action éco-spirituelle.

Irene Becci a étudié les sciences sociales en Suisse, Italie, Allemagne et aux États-Unis et a obtenu son doctorat en 2006 à l'Institut Européen de Florence. Depuis 2012 elle est professeure de sociologie et anthropologie des religions à la Faculté de théologie et de sciences de religions de l'Université de Lausanne.

Contributions de Irene Becci, Virgile Delmas, Alexandre Grandjean, Christophe Monnot, Salomé Okoekpen, Anaïs Reichard.

Une entrepreneure de morale au pays du consensus : fabrication d'une politique scolaire en Suisse

Barbara Fouquet-Chauprade*, Sonia Revaz* et Samuel Charmillot*

Résumé : Cet article questionne la construction des décisions politiques sur l'école avec la double contrainte d'une recherche du consensus, ancrée dans la politique suisse, et la présence d'entrepreneurs de morale (Becker, 1985). Nous analysons les tensions que cela engendre sur la conception d'une réforme de l'enseignement secondaire I et les formes que prend le conflit. Les analyses montrent une surpolitisation des questions éducatives, exacerbant les divisions entre les acteurs de l'action publique.

Mots-clés : Politiques éducatives, enseignement secondaire obligatoire, consensus, entrepreneur de morale, conflit

A Moral Entrepreneur in the Land of Consensus: Making School Policy in Switzerland

Abstract: This article examines the way in which political decisions on schooling are made, with the double constraint of a search for consensus, anchored in Swiss politics, and the presence of moral entrepreneurs (Becker, 1985). We analyse the tensions that this creates in the design of a reform of lower secondary education and the forms that the conflict takes. The analyses show an over-politicisation of educational issues, exacerbating the divisions between policy actors.

Keywords: Educational policies, compulsory secondary education, consensus, moral entrepreneur, conflict

Eine Moralunternehmerin im Land des Konsenses: Zur Konstituierung von Schulpolitik in der Schweiz

Zusammenfassung: Dieser Artikel hinterfragt die Konstruktion politischer Entscheidungen über die Schule unter dem doppelten Zwang der Konsensfindung, die in der Schweizer Politik verankert ist, und der Präsenz von Moralunternehmern (Becker, 1985). Wir analysieren die dadurch entstehenden Spannungen in Bezug auf die Gestaltung einer Reform der Sekundarstufe I und die Formen, die der Konflikt annimmt. Die Analysen zeigen eine Überpolitisierung von Bildungsfragen, die die Spaltung zwischen den Akteuren des öffentlichen Handelns verschärft.

Schlüsselwörter: Bildungspolitik, obligatorische Sekundarschulbildung, Konsens, Moralunternehmer, Konflikt

* Section des Sciences de l'Éducation, Université de Genève, CH-1205 Genève, Barbara.fouquet-chauprade@unige.ch, Sonia.revaz@unige.ch, Samuel.charmillot@unige.ch.

1 Introduction

S'il est un domaine dans lequel se développent de nombreuses controverses, c'est bien celui de l'éducation (Vergnioux 2013). Au-delà des conflits et prises de position publiques, elles sont symptomatiques de représentations divergentes voire opposées sur l'école : il en est ainsi des débats sur l'utilité de la note (Merle 2016 ; Sander et al. 2018), sur l'efficacité du redoublement (Merle 2007 ; Draelants 2009) ou encore, c'est ce qui nous intéressera ici, sur l'organisation de la scolarité obligatoire (Felouzis et al. 2013 ; Revaz 2020 ; Petrucci et al. 2021).

Notre réflexion se rapporte au contexte de la Suisse, État fédéral, décentralisé et caractérisé par un système politique de démocratie directe participative. Longtemps considéré comme le meilleur exemple d'une démocratie de consensus (Lijphart 1999), le fonctionnement politique suisse repose sur le principe de concordance, exigeant la représentativité de l'ensemble des partis au pouvoir. Ainsi, les décisions politiques reposent sur « l'idée de rechercher un consensus allant bien au-delà d'une majorité de circonstance » (Linder et Iff 2011, 99). L'évolution institutionnelle du système politique suisse et les recherches récentes révèlent toutefois, dans la pratique, une réduction de la recherche collaborative et l'apparition d'un style plus conflictuel de résolution des conflits au sein du gouvernement et du Parlement (Vatter 2008). Nous cherchons à vérifier ce qu'il en est dans le domaine de l'éducation.

La littérature scientifique définit le consensus comme la convergence de positions différentes (Lascoumes 2009). Cela sous-entend que les acteurs procèdent non pas à de simples compromis mais qu'ils opèrent des changements importants de leurs représentations. Nous adoptons cette définition et nous plaçons donc dans une approche cognitive des politiques publiques (Muller 2000 ; Surel 2000). Cette approche met au centre de son analyse les acteurs collectifs ou individuels qui font basculer les référentiels dominants pour asseoir ceux auxquels ils s'identifient (Genieys et Hassenteufel 2012 ; Ribémont et al. 2018). Dans ce cadre, le consensus renvoie à l'idée que l'ensemble des acteurs opèrent un travail cognitif de changement de leurs représentations dans le but de converger vers de nouveaux référentiels partagés par le plus grand nombre. On peut alors se questionner sur l'atteinte effective d'un tel but et si, dans un champ aussi controversé que l'éducation, cela est même possible.

En effet, certains acteurs mettent à l'épreuve ce modèle de fabrication de politiques par le consensus ; c'est le cas des entrepreneurs de morale¹ (Becker 1985).

Le prototype du créateur de normes [...], c'est l'individu qui entreprend une croisade pour la réforme des mœurs. Il se préoccupe du contenu des lois. Celles qui existent ne lui donnent pas satisfaction parce qu'il subsiste telle

1 D'autres terminologies existent pour faire référence à des acteurs individuels et collectifs qui œuvrent à renverser les systèmes de croyances dominants : entrepreneurs de cause (Lascoumes et Le Galès 2012 ; Nollet et Thibault 2017), entrepreneurs politiques (Ribémont et al. 2018), médiateurs (Muller 2015) ou coalition de cause (Sabatier 2010).

ou telle forme de mal qui le choque profondément. Il estime que le monde ne peut pas être en ordre tant que des normes n'auront pas été instaurées pour l'amender. Il s'inspire d'une éthique intransigeante : ce qu'il découvre lui paraît mauvais sans réserve ni nuances, et tous les moyens lui semblent justifiés pour l'éliminer. Un tel croisé est fervent et vertueux, souvent même imbu de sa vertu. La comparaison des réformateurs de la morale avec les croisés est pertinente, car le réformateur typique croit avoir une mission sacrée. (Becker 1985, 171)

Ainsi, les croisés prêchent pour la diffusion et l'adhésion à l'idée qu'ils se font du vrai et du juste. Ils paraissent peu disposés à opérer le travail de changement de représentations qui semble pourtant la condition *sine qua non* de production du consensus. Au contraire, ils se battent pour que les autres acteurs adoptent leur vision et leurs représentations qui ont toujours une nature pure, peu compatible avec une recherche de consensus. Cela questionne la posture et la mission de ces entrepreneurs puisque le consensus nécessite pour les uns de faire des concessions afin de rendre un projet (une réforme, une loi, etc.) acceptable pour les autres. La fabrication des politiques scolaires en Suisse se déroule donc dans un contexte de double contrainte : d'un côté, certains acteurs sont à la recherche d'un consensus alors que d'autres, les entrepreneurs de morale, sont dans des postures davantage conflictuelles qui nuisent à la démarche collaborative et appellent à la négociation. Nous proposons, dans cet article, de questionner la façon dont se construisent les décisions politiques sur l'école dans ce contexte et de comprendre les tensions que cette double contrainte engendre ainsi que les formes que le conflit peut prendre. Il s'agit de prendre comme point de départ l'affaiblissement de la démarche collaborative observée dans le fonctionnement politique suisse notamment par Vatter (2008) et de questionner le rôle que peuvent y jouer les entrepreneurs de morale. Pour cela, nous analyserons la façon dont les acteurs se positionnent et les types de stratégies qu'ils développent dans le cadre d'une réforme de la scolarité obligatoire. Analyser la conception d'une réforme scolaire mettant en jeu l'ensemble des acteurs nous permet d'avancer dans la compréhension fine des processus de recherche de consensus, de négociation et d'argumentation. Finalement, nous discuterons trois points : tout d'abord, nous reviendrons sur les éléments susceptibles d'expliquer la place centrale prise par une entrepreneure de morale ; ensuite, nous discuterons de la forme et du rôle du conflit lors de la construction d'une réforme scolaire ; enfin, nous reviendrons sur les stratégies de politisation des questions éducatives.

2 Étudier une réforme annoncée

La réforme qui nous intéresse ici concerne l'organisation de l'enseignement secondaire I² du canton de Berne³. Cette étape de la scolarité obligatoire s'organise en trois années. Elle succède à l'enseignement primaire et précède l'enseignement post-obligatoire (les formations professionnelles qui mènent à l'exercice d'un métier et les formations académiques qui conduisent aux études longues). Dans le canton de Berne, sa forme et son organisation actuelles sont encore largement comparables à celles de sa création dans les années 1960, malgré une succession de réformes qui n'en ont pas changé fondamentalement l'organisation (sélection des élèves dès l'issue de l'école primaire, scolarisation dans des filières aménageant peu de possibilités de passage de l'une à l'autre). La dernière grande réforme, quelques années auparavant, a conduit à renforcer encore la sélection (en particulier en augmentant les exigences d'accès à la filière la plus prestigieuse) en y ajoutant toutefois des dispositifs de passerelles permettant le transfert des élèves de l'une à l'autre des filières.

Cette réforme, comme les précédentes, a cristallisé l'opposition gauche-droite sur le secondaire I : la gauche défendant traditionnellement les systèmes plus souples qui font recours aux classes hétérogènes (à des degrés variables) et la droite qui privilégie les systèmes plus cloisonnés et les orientations précoces.

La trajectoire de cette réforme illustre finalement assez bien le modèle du *Garbage Can Model* (Cohen et al. 1972), puisqu'elle met en évidence un processus de décision où l'absence de consensus conduit à une combinaison de solutions qui ne répond pas au problème mais qui satisfait une absence de préférences communes. En effet, la réforme a abouti à une solution qui répondait davantage à un accord politique qu'à une réponse pédagogique et organisationnelle à une situation scolaire problématique clairement identifiée (Felouzis et al. 2013 ; Revaz 2020 ; Revaz et al. 2021). Or, cette solution – celle de renforcer le système de filières – peut paraître étonnante pour qui connaît la littérature scientifique consacrée à l'efficacité et la production des inégalités des systèmes filiarisés, qui montre que trier les élèves sur la base de leurs résultats scolaires revient bien souvent à opérer un tri social et ethnique (e.g. Bourdieu et Passeron 1964 ; Coleman et al. 1966 ; Monseur et Crahay 2008 ; Felouzis et al. 2011).

Notre propos se situe quelques années après cette réforme, dont tous – enseignants, directeurs d'établissement, parents d'élèves, chercheurs et personnalités politiques – conviennent de son échec relatif : renforcement des inégalités sociales, réduction des orientations vers la filière à exigences élevées, faible niveau de compétences des élèves de la filière élémentaire, etc. Ainsi, moins de dix ans plus tard, le Département en charge de l'éducation annonce la volonté de réformer l'ensei-

2 Le système éducatif suisse est divisé en trois degrés : le primaire ; le secondaire (deux sous-degrés : secondaire I et II) et le tertiaire. L'enseignement secondaire I constitue la dernière étape de la scolarité obligatoire.

3 Nom fictif pour garantir l'anonymat des personnes interrogées dans le cadre de cette recherche.

gnement secondaire I dans le but officiel de lutter contre les inégalités scolaires et la stigmatisation des élèves scolarisés dans les filières les moins exigeantes. Nous nous sommes intéressés à la façon dont cette réforme à venir a été annoncée et comment les premières phases de son élaboration ont été vécues par les acteurs (politiques, professionnels, syndicaux et associatifs).

Pour cela, nous avons rencontré des députés, des représentants syndicaux et associatifs ainsi que des acteurs scolaires de premier plan dans la fabrication de cette réforme au sein de la direction générale du département de l'éducation⁴. Quinze entretiens non directifs de type biographique d'une durée d'une heure et demie à deux heures et demie ont été réalisés. Les entretiens reposent sur une grille succincte, construite autour de trois grands thèmes. La première thématique a trait aux aspects biographiques et à la façon dont ces différents acteurs ont pris part ou non aux différents processus de réforme; leur vision de celle-ci, tant du point de vue de leur action concrète, que de leur analyse politique des enjeux. Selon le rôle de nos enquêtés dans la réforme, ils revenaient également sur leur position personnelle et intime comparativement à celle de leur parti, syndicat ou association, notamment sur la façon dont ils ont vécu certains événements en lien avec la réforme passée, la réforme annoncée et certains événements politiques. La deuxième thématique concerne leur rapport aux autres députés, aux partis politiques et autres groupes d'intérêt. Enfin, le dernier thème relève de leur vision de l'avenir, à la fois d'un point de vue prospectif, mais surtout de leur vision – idéale puis pragmatique – d'une possible réforme du secondaire I. Les entretiens ont fait l'objet d'analyses thématiques à l'aide du logiciel Atlas-Ti qui ont permis de faire émerger différents thèmes, que nous avons regroupés dans quatre dimensions principales :

- › Cadre institutionnel et politique : cette première dimension regroupe les thèmes qui concernent le fonctionnement du système de démocratie directe; le système de milice; le poids des groupes d'intérêts; l'évolution du climat politique; les scènes du débat politique.
- › Institution et contexte scolaire : cette deuxième dimension regroupe les extraits d'entretien qui abordent le contexte de conflits sur les questions éducatives, le pouvoir des directions d'établissements, le fonctionnement du département de l'éducation.
- › Intérêts sociaux mobilisés et état des rapports sociaux : il s'agit ici des intérêts qui guident les acteurs, des ressources qu'ils mobilisent, des stratégies qu'ils mettent en place.

4 Cette recherche fait suite au projet de recherche n°100019_156702/1 financé par le Fonds national suisse (« Comment organiser l'enseignement secondaire obligatoire? Une étude des réformes scolaires et de leurs effets dans trois cantons romands ») qui, à partir d'une comparaison intercantonale, cherchait à comprendre la façon dont se construisent les politiques en lien avec les filières dans le secondaire I dans plusieurs cantons et d'étudier les effets de ces différents choix organisationnels.

- › Représentations, idées, référentiels : cette thématique concerne la vision de l'organisation du système éducatif, de l'équité et des représentations de l'enseignement.

Nos interlocuteurs étant des personnalités publiques, nous avons été contraints, afin de préserver leur anonymat, d'opérer des choix importants dans notre façon de les présenter : nous avons changé le nom du canton, des réformes et de certains événements en lien avec l'école ; nous avons modifié les caractéristiques des personnes (sauf obligation, nous n'annonçons que de façon générique leur fonction) ; nous ne référençons pas nos extraits d'entretien ; nous avons modifié certaines dates et phases de réforme.

3 Le consensus fait-il consensus ?

Comme attendu, les acteurs politiques que nous avons rencontrés considèrent le consensus comme l'essence même de la démocratie et de la « culture suisse »⁵. Il est vu comme « un moyen d'avancer », « d'aplanir les oppositions » et est ancré dans les façons de faire. Les acteurs éducatifs considèrent également le consensus comme un élément essentiel aux processus de réforme, dans le sens où il permet d'éviter la confrontation et le conflit en contournant les positions « dogmatiques ». En pratique, lors de la réforme du secondaire I précédente, il a par exemple « permis de pacifier » les débats sur l'école. Néanmoins, les propos de nos informateurs ne sont pas naïfs. Rompus aux débats politiques, ils montrent aussi les limites et le coût que le consensus peut représenter. Celui-ci aboutit parfois à des « solutions molles », qui ne permettent pas toujours de résoudre les problèmes auxquels elles sont censées répondre, mais qui ont pour vertu d'avoir « plus de chances d'être acceptées ». C'est d'ailleurs ce qu'il s'est passé lors de la précédente réforme, qui est vue par la plupart des acteurs que nous avons rencontrés comme le résultat de compromis politiques visant à éviter de ranimer une guerre politique sur l'école, mais échouant à résoudre les problèmes du système éducatif. En d'autres termes, le but était d'obtenir un projet qui *convienne* au plus grand nombre des députés, sans nécessairement *convaincre* tout le monde. *In fine*, le travail cognitif visant à faire changer les représentations et faire converger les positions a été abandonné en raison de leur opposition parfois extrême, au profit d'une solution acceptable. C'est ce que résume cette députée : « Et puis c'était l'idée, qui est très suisse, de dire, j'ai deux initiatives parfaitement opposées, je vais réussir à faire la synthèse, le consensus ultime, et puis voilà le consensus ultime il est pourri ! ». Pour cette députée, l'absence de consensus est claire, tant les représentations sont divergentes. Alors que la « réforme de la réforme » est aujourd'hui vue comme nécessaire, se pose la question de savoir comment réformer un système

5 Les passages entre guillemets sont des extraits d'entretien.

qui ne satisfait que peu de monde sans retomber dans une « guerre idéologique ». La frontière est étroite entre, d'un côté, la proposition d'une nouvelle réforme qui serait jugée trop radicale et, de l'autre, une solution faite de compromis politiques qui serait élaborée, comme lors de la précédente réforme, au détriment des objectifs pédagogiques et de réduction des inégalités.

Même si le consensus est perçu par nos informateurs comme un élément fondateur du système politique suisse, ils portent sur celui-ci un regard ambivalent. L'analyse qu'ils font de la réforme passée est justement celle d'une recherche de consensus qui aboutit à une réforme qui est, certes, acceptée par tous, mais qui ne fonctionne pas, qui ne peut être correctement mise en œuvre et qui ne produit pas les effets escomptés. Ce constat met en doute la capacité de réforme de ce système fondé sur le principe de consensus et pose une équation difficile à résoudre pour les acteurs des directions générales désireux de réformer.

4 Construction du consensus : logique concentrique

La réforme précédente a permis de pacifier les débats sur l'école, débats très vifs dans le canton depuis plusieurs années. Pourtant, cette réforme n'a pas résolu les problèmes du secondaire I. Par ailleurs, la recherche de consensus a assujéti dans le même temps la nouvelle réforme à la règle de la paix. Un haut responsable scolaire affirme par exemple construire sa stratégie et son discours autour du caractère pacifique que doit prendre l'élaboration de la nouvelle réforme. Les stratégies mises en œuvre par les acteurs peuvent être analysées selon un modèle concentrique : au centre, cette logique consiste à s'assurer du partage de représentations communes à l'interne de son organisation (département, partis politiques ou syndicats), puis, peu à peu, il s'agit d'élargir le cercle. Débute alors le travail de discussion et de négociation externe avec les autres parties prenantes.

4.1 Créer un consensus interne, première condition d'un consensus plus large

L'ensemble des acteurs interrogés, quels que soient leur place et leur rôle dans la définition de la réforme, évoquent la nécessité de construire une position collective solide avec leurs pairs en amont des discussions et négociations externes. Pour une députée, il y a toujours un travail de « lobbying à l'interne du parti » qui est indispensable pour garantir ensuite de « voter en bloc » les lois au Parlement. Pour les représentants d'associations également, il faut faire un travail de mise en accord entre la présidence de l'association, entre son comité et ses membres, organisant même, quand cela est nécessaire, un vote interne qui permet « d'asseoir » la position de l'association. Parfois même, les associations et les syndicats se rencontrent afin de s'accorder sur une position commune dans le but de peser davantage politique-

ment. Un travail cognitif est donc systématiquement entrepris par les groupes pour confronter et ajuster leurs représentations.

Pour ce faire, les acteurs mettent en œuvre un certain nombre de stratégies, sur lesquelles nous allons revenir, dont l'adoption d'une rhétorique consensuelle censée éviter le conflit. Certains veillent par exemple à ne pas utiliser le terme « hétérogénéité », les classes hétérogènes ayant été fortement rejetées par les partis politiques de droite lors des précédentes réformes. Aussi sont-ils attentifs à ne pas donner l'impression que la réforme se centre uniquement sur les élèves en difficulté (préoccupation traditionnellement « de gauche ») et préfèrent focaliser leurs discours sur les notions de « système à options », d'« école inclusive » ou de « parcours individualisés ». Le choix de ces termes a pour but d'inclure « les deux côtés de la courbe », c'est-à-dire aussi bien les élèves faibles que les forts. Ainsi, la réforme devrait inclure un système de parcours individualisés à destination aussi bien des élèves les plus forts, qui se verront proposer des cursus plus rapides que les élèves les plus faibles, qui bénéficieront, eux, d'un soutien supplémentaire. L'importance accordée aux difficultés des uns et aux potentialités des autres témoigne d'intentions pédagogiques valorisées tantôt par la gauche (le soutien aux élèves en difficulté), tantôt par la droite (la valorisation de l'excellence scolaire) de l'échiquier politique. Or, comme l'ont montré notamment Van Haecht (1985) et Draelants (2009) à propos de réformes belges, la rhétorique des bonnes intentions en politique qui consiste à formuler des propositions valorisées par les différents « camps » en présence, permet d'atténuer certaines craintes, de rapprocher des positions traditionnellement opposées et *in fine* de contourner les oppositions. Maîtriser la rhétorique (la réforme vise la mixité et non l'hétérogénéité) prépare les futures discussions avec les opposants en tentant d'agir sur les représentations. Elle est aussi une façon de préparer les arguments pour les futurs débats.

4.2 Les forums et les arènes : les différentes scènes de la construction du consensus

Plusieurs espaces, qu'ils soient ou non institutionnalisés, constituent les scènes sur lesquelles se déroulent les négociations entre les différentes catégories d'acteurs impliqués dans le processus politique et la recherche de consensus. Dans le contexte de la démocratie suisse, il s'agit non seulement des séances plénières au Parlement, des séances de commissions parlementaires, mais aussi des rencontres informelles ou de réunions de types groupes de travail, organisées de façon volontaire (non obligatoires) entre membres gouvernementaux, parlementaires et membres d'associations diverses (syndicales, professionnelles). Si l'on reprend les travaux de Jobert (1995) et Fouilleux (2000), on peut définir ces différents espaces comme des *forums* et des *arènes*. Les *forums* sont les espaces de négociation, dans lesquels le travail cognitif de changement des idées et représentations des participants est le plus prégnant. Dans le cadre de la réforme étudiée ici, ce sont les séances plénières, les commissions parlementaires, les séances de groupes de travail et les rencontres informelles

en marge de celles-ci. Les *arènes* sont les espaces de prise de décision, il s'agit ici des séances plénières au Parlement.

Groupes de travail et rencontres informelles

La planification de l'élaboration de la nouvelle réforme témoigne d'un apprentissage politique suite à l'échec de la précédente réforme, au sens où la stratégie entreprise est ajustée au regard des leçons tirées de la précédente. Hall (1993) nomme ce type d'apprentissage *policy learning* ou *social learning* : « Nous pouvons définir l'apprentissage social comme une tentative délibérée d'ajuster les objectifs ou les techniques de la politique en réponse à l'expérience passée et aux nouvelles informations. L'apprentissage est avéré lorsque la politique change à la suite d'un tel processus⁶ » (Hall 1993, 278).

Or, ce qu'il ressort de la précédente réforme, c'est qu'elle a été le fruit d'un processus politique caractérisé par l'évincement des associations et syndicats, stratégie justifiée par la peur de ranimer des conflits anciens sur les questions éducatives (Revaz 2020). Pour éviter un nouvel échec et assurer la prise en considération des représentations, positions et intérêts de toutes les parties prenantes, le processus d'élaboration de la nouvelle réforme a été conçu de façon plus collective et participative (Fouquet-Chauprade et Revaz 2022). Avant de présenter le nouveau projet de loi au Parlement, les responsables du Département le soumettent à des groupes de travail réunissant des professionnels (enseignants et directeurs d'établissement), des représentants associatifs et syndicaux, des chercheurs ainsi que des membres gouvernementaux. Le Département accorde une importance majeure aux groupes de travail parce qu'ils permettent de négocier des points de consensus dans la préparation du texte de la réforme. Ils leur permettent également de s'assurer du soutien des associations professionnelles, des enseignants et des directions d'établissements à leur projet de loi. Suite à cette première étape, qui aboutit à des modifications du projet, celui-ci est envoyé à la commission parlementaire responsable des questions d'éducation et de formation.

Les groupes de travail et la commission parlementaire sont deux scènes importantes car elles constituent les premiers espaces dans lesquels le consensus se construit entre des acteurs aux statuts divers. Elles ne sont toutefois pas toujours totalement indépendantes et impénétrables. En effet, il n'est pas rare que certains membres des groupes de travail soient aussi députés parlementaires, puisque la grande majorité des élus ne sont pas des professionnels de la politique mais des *miliciens* (leur activité politique est annexe à leur activité professionnelle). Dès lors, le risque de conflits d'intérêt ou de loyauté existe, un député pouvant être simultanément syndicaliste, membre d'une association professionnelle et/ou enseignant. Il peut, par conséquent, se retrouver face aux mêmes interlocuteurs sur deux scènes différentes, avec des mandats qui peuvent diverger. Ces multiples appartenances ont été évoquées dans la plupart

6 Traduit par les auteur-trice-s.

des entretiens et apparaissent comme une gêne à la discussion, car elles sèment la confusion sur les intérêts poursuivis par certains acteurs. L'un de nos interlocuteurs est par exemple enseignant, député et président d'une association syndicale. Selon lui, ses différentes fonctions lui permettent de se faire une image globale de l'école et des controverses dont elle fait l'objet :

C'est vrai que j'ai ces trois casquettes qui font que je pense pouvoir avoir [...] plusieurs facettes, je peux prendre le problème par plusieurs bouts qui sont complémentaires et qui permettent en général d'avoir une assez bonne force de conviction en commission et puis à la fois de bien savoir de quoi je parle au niveau syndical.

Sa triple casquette lui vaut toutefois aussi des critiques :

Alors quand je suis dans les milieux syndicaux, on me dit mais enfin tu peux pas arrêter de leur servir la soupe, t'es trop gentil et puis quand je suis dans mon parti (le même que le chef de département) on me dit, mais tu peux pas arrêter de leur taper dessus, c'est pas vrai.

On le voit, la pluralité des fonctions est parfois source de tensions. Les responsables scolaires estiment également que ces positions multiples génèrent parfois de la confusion, du fait que les postures défendues diffèrent en fonction des scènes sur lesquelles se déroulent les débats.

Séances de commission : premier espace de négociation institutionnalisé

La commission responsable des questions liées à l'enseignement est composée de députés inscrits dans les partis politiques représentés au Parlement. Le régime de démocratie participative leur permet d'auditionner, dans cet espace, des membres et représentants de groupes d'intérêt. Les analyses des entretiens indiquent que les échanges en commission sont importants pour convaincre et négocier. Ils le sont d'autant plus pour les membres et représentants des associations professionnelles et syndicales, car les séances de commission constituent le premier espace institutionnalisé de discussion et de négociation avec le corps politique. D'après nos informateurs membres des autorités politiques et administratives, les auditions de membres de groupes d'intérêt peuvent être significatives dans l'élaboration de leur position car elles nourrissent leurs réflexions d'éléments nouveaux. Les représentations sont alors susceptibles de changer. Les séances de commission offrent, par ailleurs, de nouvelles occasions pour les échanges informels (« dans les couloirs », « à la buvette »), qui sont déterminants dans la négociation et la prise de décision.

Séances plénières : la mise en scène de soi

Les séances de commission, et plus encore leurs coulisses, comptent autant, si ce n'est plus, que les séances plénières, dans lesquelles les alliances semblent déjà prises : « en plénière, la partition est jouée. Quel que soit l'argument donné, la partition est jouée ».

Cependant, c'est bien lors des séances plénières que les décisions formelles sont prises à travers le vote des députés. Les objectifs et les moyens d'arriver à ses fins sur cette scène sont différents comparativement aux commissions. C'est sur cette scène que l'« officialisation » des alliances et des décisions se fait. Elle est un espace public où la mise en scène de soi (Goffman 1973) est particulièrement importante. En comparaison avec les commissions, où le débat est décrit comme « calme », les plénières sont décrites comme des « arènes » et comme le lieu du conflit : c'est un « spectacle », il doit y avoir du « punch » et de la « verve ». Sur cette scène, les positions des uns et des autres sont, le plus souvent, déjà connues de tous, les négociations ont déjà eu lieu. Mais elle reste la face visible et théâtralisée du travail de construction de la décision qui a été fait préalablement.

L'analyse des différentes scènes sur lesquelles se construisent les décisions montre qu'une réforme scolaire ne se joue pas uniquement sur les scènes institutionnalisées. Si les plénières sont les espaces dans lesquels les alliances et les décisions sont actées, celles-ci se construisent au travers des négociations opérées également dans les espaces informels.

5 La place et le rôle de l'entrepreneure de morale

Nous avons, jusqu'à présent, décrit les stratégies et jeux politiques opérés dans la réforme du secondaire I à Bergue. Cela nous a permis de comprendre la place relative qu'y tient le consensus, sa définition nuancée et la façon dont les acteurs tentent de l'atteindre. Se pose maintenant la question de savoir comment ces dynamiques s'articulent à la présence d'une entrepreneure de morale, qui occupe, nous allons le voir, une place centrale.

5.1 Prestige et légitimité

Beaucoup de récits de nos informateurs abordent la question de la recherche de la légitimité et du prestige sur les différentes scènes sur lesquelles ils sont présents. Ils veulent être reconnus comme des acteurs de premier ordre sur les questions d'éducation. Or, il est très vite apparu dans nos entretiens qu'une figure centrale traversait l'ensemble des discours : celle de Marine Jona. L'évocation de cette personnalité dans leurs discours semble avoir pour fonction de se positionner dans le débat : être du même avis que M. Jona ou en opposition avec ses idées indique dans quel « camp » les acteurs s'inscrivent. Sa position incontournable sur les questions éducatives fait d'elle une contrainte dans les débats au Parlement puisque son soutien est souvent perçu comme indispensable pour obtenir l'adhésion à un projet. M. Jona est consciente de sa position centrale et de la légitimité que son soutien apporte à un projet sur l'école :

Je suis entrée en politique et je m'occupe [...] de l'enseignement. J'ai une place assez pivot là-dedans, c'est-à-dire qu'ils ont intérêt à avoir mon aval sur un certain nombre de choses.

Lorsqu'elle évoque ses premiers pas en politique, sa posture est fortement structurée par la dimension très intime et personnelle de son engagement. Les enjeux politiques sont vécus sur le plan personnel et réduits à sa propre vision, à ce qu'elle souhaite ou non : « Quand j'ai lu le premier projet, je suis tombée de la chaise en disant : ça, je veux pas ! On m'attaque personnellement ». Ainsi, un projet politique en éducation qui entre en conflit avec ses représentations et valeurs est vécu comme un affront personnel.

En effet, les représentations de l'école de M. Jona sont souvent diamétralement opposées à celles portées par la réforme. Sur le plan de l'organisation, M. Jona se positionne pour un système avec des filières dès 12 ans, l'objectif étant d'orienter les élèves en fonction de leurs capacités, afin qu'ils puissent se réaliser dans « ce à quoi ils sont bons ». Plus généralement, il y a chez M. Jona un rejet de l'école inclusive, qui passe par une remise en question d'une vision « égalitariste » de l'école, portée par une « certaine gauche » et les « pédagochistes »⁷, qui consiste à vouloir garantir un « droit à la réussite » pour l'ensemble des élèves, et qui conduit à une baisse généralisée des exigences.

M. Jona met en avant l'importance de la méritocratie, qui doit permettre de favoriser l'excellence scolaire. Le rôle de l'école doit ainsi se limiter à assurer une égalité des chances au départ, mais ce « droit aux études » ne doit pas garantir une « égalité de résultats ». Il y a au contraire l'idée que l'égalité des chances favorise le développement d'inégalités justes qui sont légitimées par les efforts des individus. Sur le plan de l'enseignement, cela se traduit par une volonté de remettre au centre la transmission des savoirs. M. Jona dénonce ainsi le manque de « verticalité » de l'école actuelle – au profit d'une « horizontalité où tout se mélange » – et le fait qu'il n'y ait plus une « autorité de compétence » qui soit respectée par tous.

À droite, dans son parti, on conçoit que ses positions, parfois qualifiées de « rétrogrades » ou d'« un peu particulières », peuvent paraître élitistes, voire conservatrices. Toutefois, même si elles ne sont pas partagées par l'ensemble des membres de son parti, elles sont respectées :

C'est une ancienne enseignante, c'est quelqu'un qui est ouvertement conservatrice, qui ne s'en cache pas et qui en est fière, mais son conservatisme n'est pas une mauvaise chose. Je pense que sa vision de l'école déplaît surtout parce qu'elle est teintée d'une forme d'élitisme, on considère que l'excellence, que la réussite, que le fait de soutenir les meilleurs soit quelque chose de forcément négatif... je sais que Marine, même au sein de notre parti sur

7 Terme péjoratif utilisé par l'opposition à la gauche pour railler les chercheurs et experts en pédagogie, souvent associés à des syndicats et/ou partis à gauche de l'échiquier politique.

ces questions-là n'est pas toujours, tout le monde n'est pas toujours d'accord avec elle, même au sein du groupe. Alors moi je trouve sa vision de l'école intéressante, c'est pas tout à fait la mienne... Elle a une vision de l'école qui est peu appréciée par les pédagogauchistes comme on aime les appeler, mais je pense qu'il y a aussi beaucoup de jalousie parce que Marine, est quelqu'un qui a gagné plusieurs fois devant le peuple dans ces enjeux là et parce qu'elle a une immense éloquence.

Cet extrait d'entretien illustre bien la place centrale de M. Jona et le fait que beaucoup de ses victoires tiennent à son charisme. M. Jona est députée depuis plus d'une décennie, elle fonde une bonne partie de sa légitimité sur le fait qu'elle était elle-même enseignante. Personnalité publique très reconnue dans le canton, elle prend régulièrement la parole dans les médias et rédige diverses chroniques. Au-delà de son parti, M. Jona n'est actuellement affiliée à aucune association ou syndicat et ne déclare aucun « lien d'intérêt ». Elle apparaît donc comme une « croisée » relativement isolée mais éminemment influente.

Comme on pouvait s'y attendre, les députés de gauche, en revanche, n'ont pas « une excellente opinion » d'elle. Ils disent qu'elle n'est « pas très bonne » (dans ses fonctions actuelles) ; elle est même qualifiée de « personnalité détestable » et de personnage « absolument odieux ». Ces députés critiquent son « phrasé oppressant », son ironie et son arrogance. Sa vision élitiste est perçue à gauche comme antagoniste avec les visées qui devraient être celles de l'école, et en particulier avec l'idée que l'école devrait réduire les inégalités entre les élèves. S'agissant de sa position dans son parti, elle est analysée comme celle d'un « gourou » : « quand elle parle, la moitié de l'hémicycle vote avec elle. Parce que c'est comme si elle savait. Elle, elle sait ». Elle occupe donc une position centrale à la fois dans son parti, qui la suit sur les questions scolaires, mais aussi au sein du Parlement en général. Bien que sa fonction dans le parti soit égale à celle de ses pairs, elle domine les débats sur les questions d'éducation et impose sa position, c'est elle la *leader*. Cette forme de domination s'étend parfois à l'ensemble du Parlement puisqu'au-delà de ses qualités oratoires et ses capacités de persuasion, elle est indispensable pour former une majorité. Chacune des personnes que nous avons rencontrées raconte les stratégies qu'elle adopte face à M. Jona, comment elle tente de lui parler et, même « si elle fait peur », l'ensemble des députés, de tout bord politique, se sent contraint de passer par son consentement : « Elle pèse vraiment lourd dans les discussions et puis ça c'est un problème parce que c'est une personnalité ».

5.2 Argumenter pour rassembler

La plupart de nos interlocuteurs insistent sur l'importance de l'argumentation, qui est un « fonctionnement discursif qui oriente des façons de penser et de voir » (Amossy et Koren 2010, 14). Dans le contexte politique, elle vise autant « la recherche du

consensus (but que lui assignent la plupart des théories de l'argumentation) que de la gestion du dissensus qui est au cœur de la vie politique, par définition conflictuelle» (Amossy et Koren 2010, 14). À l'extérieur du premier cercle de construction du consensus politique défini précédemment, l'argumentation est souvent associée par les acteurs à une forme de séduction, et c'est notamment le charisme d'un acteur qui contribue à recueillir l'adhésion à ses idées. En politique, le charisme est fondamentalement associé à l'argumentation puisqu'il se manifeste au travers de l'art de la rhétorique ou de «l'excellence oratoire» (Le Bart 1998).

L'argumentation a donc pour but essentiel de modifier les représentations des acteurs afin de construire un consensus et dépasser les clivages politiques. Toutefois, la posture de M. Jona est différente. Si elle argumente, cela s'apparente plus à une volonté d'emporter une majorité qu'à convaincre dans le but d'aboutir à un consensus. M. Jona crée des alliances qui sont parfois de circonstance, elles ne durent pas, mais elles ont le mérite de permettre qu'aboutisse le processus de réforme ou son échec, selon le cas. M. Jona souligne l'importance des alliances et insiste sur sa capacité à fédérer des alliés autour de sa personne. On trouve des traces de cette posture d'héroïne tout le long de son discours, comme ici :

J'arrive à faire pas mal de majorité en politique, on n'a pas raison tout seul, mais on a raison quand on a 51 %. J'ai à peu près toujours 51 % et tous les combats tous ceux que moi j'ai mené depuis 10 ans, j'ai tout gagné... On sortait d'une grande victoire sure [une réforme scolaire], totalement inespérée parce qu'au début j'étais seule. Et puis finalement, j'ai fait plier la hiérarchie avec un petit groupe.

Les victoires remportées sont préparées et nécessitent donc des alliances. Pourtant, la logique de l'argumentation est limitée. M. Jona privilégie une seconde logique : celle de la négociation.

5.3 Négocier pour gagner

Une seconde logique mise en œuvre est donc celle de la négociation. Au Parlement, il peut s'agir par exemple pour un parti d'accorder son soutien au projet de loi porté par un autre parti en contrepartie de ses voix sur un autre projet : «vous avez nos voix. Mais alors il faudrait peut-être que sur tel projet nous ayons les vôtres». La négociation peut aussi passer par le recours aux outils de la démocratie, et notamment au droit d'initiative, qui permet de faire voter le peuple sur un objet. Ainsi, un élu, dont le parti a lancé une initiative sur l'école, explique quels en sont les risques et comment cet outil peut être utilisé comme monnaie d'échange pour obtenir des concessions :

Le jour où on crashe une initiative [...], c'est fini. Je veux dire, le politique ne se saisit plus de cet objet pendant les vingt années qui viennent et encore une

fois, là pour moi l'avantage, c'était de dire ok, on retire cette initiative, mais en contrepartie, on obtient une vraie réflexion sur la formation des jeunes.

Le recours à la votation est donc un moyen de pression : le risque qu'un référendum soit lancé (et éventuellement gagné) force à la négociation. Cela montre que les acteurs politiques et les responsables du Département, porteurs de la réforme, cherchent un consensus au Parlement, ne souhaitant pas, parce que cela est risqué, que le peuple soit sollicité. À l'inverse, les opposants l'utilisent comme un moyen de pression, y voyant une possibilité de faire obstacle à la réforme. Cette logique montre que l'on n'est plus dans la recherche d'un consensus, au sens d'un changement des représentations, mais dans une logique de négociation. Notons qu'il ne nous est pas possible, au regard de notre matériau, de pouvoir généraliser ce constat à toute réforme, y compris dans le domaine scolaire. Dans le cas présent, cela touche à un segment éducatif qui a déjà une longue histoire de tentatives de réforme.

Cependant, la négociation n'est pas sans limite ; elle s'arrête au moment où les acteurs sont en conflit sur les valeurs sous tendues par le projet de loi. Et c'est bien ce qui rend la négociation complexe. Dans l'ensemble des entretiens, on observe en effet une tension entre la nécessité de faire des concessions et le respect de ses propres valeurs.

Moi j'essaie vraiment de me dire, mon objectif en tant que politique, c'est de défendre le bien commun. C'est de défendre voilà, ce que je pense être bien pour la population, ce que je pense être bien pour notre canton. Alors il y a des choses justement sur lesquelles je suis pas franchement convaincue mais je me dis je peux vivre avec ou c'est vrai, pourquoi pas. Mais il y a des trucs sur lesquels, c'est vrai, je n'accepterai jamais de faire des deals. Jamais.

La posture de M. Jona est singulièrement différente : la négociation n'est qu'un moyen parmi d'autres ; pour elle, ce qui compte c'est de gagner, et ce but l'emporte sur les moyens : « Pour avoir ce que je veux, je m'entends avec n'importe qui.... J'ai besoin des voix, quelles qu'elles soient, j'ai pas d'a priori ».

Même si M. Jona mobilise régulièrement l'argument de la nécessité de recherche du consensus, qu'elle considère comme une caractéristique essentielle du système politique suisse, celui-ci doit inévitablement se construire au regard de ses propres convictions. Cela signifie que la négociation doit avant tout venir des autres, qui doivent faire un pas dans sa direction. À la question de savoir pourquoi elle n'a pas pris l'initiative d'organiser une rencontre avec un haut responsable pour défendre ses arguments, elle répond :

M. Jona : C'est pas à moi à le faire (de prendre contact).

Enquêtrice : Mais est-ce que vous vous avez intérêt à entrer dans un conflit ?

M. Jona : Oui bien sûr que oui... L'intérêt c'est de gagner. Moi, je vois pas pourquoi je partirais si je peux gagner.

Le conflit, conçu par la plupart de nos informateurs comme l'ultime recours, n'est pas esquivé par M. Jona qui l'envisage comme une composante à part entière du jeu politique, comme en témoigne l'usage des termes « gagner » et « perdre » qui sont récurrents dans son discours. Le conflit est l'un des moyens permettant de faire avancer ses idées sur l'école. Cela passe notamment par une politisation des questions scolaires, qui consiste, pour une instance (ou une personne) politique, à s'approprier des enjeux sociaux et à les « reformater » selon leur logique interne (Lascoumes 2009). Reste ensuite pour M. Jona à porter le débat – sa croisade – directement auprès de la population, qu'elle saura convaincre :

Moi j'ai politisé l'école parce que les gens de gauche me convenaient pas et les gens de droite me convenaient pas alors j'ai dit on va demander au peuple si ça leur va (cette école) ... Les gens me reprochent, mais t'as vu comment tu as politisé...

Sa stratégie consiste à « faire voter le peuple » car elle estime pouvoir convaincre les citoyens et avoir la meilleure maîtrise des outils médiatiques pour remporter les votations.

Moi, j'ai à convaincre celui qui m'écoute dans la radio et dans sa voiture. Il m'écoute et puis il me dit putain c'est vrai elle a raison. Voilà, ça, ça me suffit, [...] il me faut 12 secondes dans les médias, je vais dans tous les médias, il me fallait 12 secondes, pour expliquer pourquoi.

Cette position est bien entendu liée au fait qu'elle est dans une position dominante au Parlement et qu'elle a, par conséquent, de fortes chances de sortir vainqueur des conflits. Cela implique que si une réforme veut être menée, ses instigateurs doivent obligatoirement négocier avec elle. Elle se pose ainsi comme une arbitre du débat politique sur l'école : une réforme se fera avec son accord ou pas du tout.

6 Discussion conclusive

Nous nous demandions, en introduction, ce que la démarche de l'entrepreneure de morale faisait à la recherche du consensus. Nous pouvons, à l'issue de nos analyses, répondre que l'entrepreneure de morale risque de rendre cette recherche impossible. Nos résultats montrent que si les acteurs politiques et éducatifs sont attachés à l'idée du consensus, celui-ci apparaît plus comme un idéal que comme une possibilité concrète. La recherche de consensus, qui est souvent décrite comme étant « dans la nature suisse », a essentiellement pour fonction de pacifier les débats, mais dans le cas présent, le consensus semble difficilement atteignable. Cela nous amène donc

à nous questionner (1) sur les éléments susceptibles d'expliquer la place centrale occupée par l'entrepreneure de morale, (2) sur la place du conflit dans les processus de construction de la réforme que nous avons décrite et (3) sur la politisation des questions éducatives.

1. Selon la description qu'en donne Becker (1985), la figure de l'entrepreneur de morale se caractérise par une volonté d'agir pour le bien. Selon M. Jona, le bien réside dans une école d'antan, une école élitiste. Elle vise à éloigner le mal : les pédagogues trop idéalistes et les politiques (en particulier ceux de gauche), qui, en cherchant à réduire les inégalités, nivellent l'école par le bas. L'entrepreneure est donc bien en croisade pour lutter et agir en fonction de ses représentations du bien et du mal. Dans cette optique, la maîtrise de la rhétorique est centrale pour remporter le combat politique. Elle passe par deux stratégies. La première concerne la maîtrise des concepts, leur usage et leur diffusion. Pour l'entrepreneure de morale, il s'agit de pouvoir résumer sa pensée « en 12 secondes » pour convaincre le peuple sur la scène médiatique. La seconde fait référence à la façon dont les postures sont énoncées. Ici, la posture de l'entrepreneure de morale est centrale et en particulier ce que nos interlocuteurs, de gauche comme de droite, désignent sous le terme de charisme. Si l'on reprend la définition qu'en donne Weber (1971), le charisme est une « modalité légitime de domination ». Dans notre cas, il s'agit essentiellement de ce que Weber désigne sous le terme de domination par autorité. Celle-ci se décline sous trois formes (Rivolier 2009) : traditionnelle, légale rationnelle (les lois, les décrets) et charismatique. Dans nos sociétés contemporaines, cette domination charismatique « passe essentiellement [...] par la maîtrise de l'art oratoire » (Rivolier 2009, 21).

2. Le conflit, tel que la sociologie des organisations le définit, renvoie à des divisions et des tensions dans l'ordre social. Il peut être manifeste – les guerres et révolutions – mais aussi latent. Dans ce deuxième cas, le conflit ne constitue pas une forme d'interaction destructrice entre acteurs sociaux mais un élément de régulation de la société et de production du changement social (Simmel 1995). Contrairement aux autres acteurs, M. Jona n'hésite pas à recourir au conflit. Comme le relève Becker, les entrepreneurs de morale « s'intéressent moins aux moyens qu'aux fins » (Becker 1985, 173) et lorsque le consensus ne peut être négocié, le conflit constitue un moyen d'arriver à ses fins. Cela implique toutefois pour l'entrepreneur de morale qu'il occupe une position dominante dans l'espace social : il doit posséder suffisamment de pouvoir, politique ou symbolique, pour imposer sa vision. Dans le cas de la réforme étudiée ici, l'entrepreneure de morale tient une position centrale qui lui permet de maîtriser le jeu politique, mais aussi, si cela s'avère nécessaire, d'agir directement auprès de la population, qu'elle utilise comme moyen de pression via les outils de la démocratie participative.

Le rapport de force apparaît dès lors comme un facteur déterminant pour expliquer les stratégies mobilisées par les acteurs. Un acteur en position dominante peut se permettre d'aller au conflit puisqu'il est (quasiment) sûr d'en sortir gagnant. Cela conditionne aussi les stratégies mises en place par les autres acteurs ; la peur du conflit les pousse à se tourner vers la négociation et à être prêts à faire des concessions pour éviter la confrontation. Au final, cela oriente aussi la nature des projets qui sont élaborés. L'analyse des entretiens montre en effet que la fabrication du projet de réforme, tout comme la façon dont il est porté par ses initiants, est guidée, du moins en arrière-plan, par la crainte d'apparaître trop en décalage avec la vision de l'école soutenue par M. Jona, ce qui mènerait à coup sûr à son échec. Le contexte politique influe, ainsi, sur les objectifs pédagogiques de la réforme.

3. Finalement, loin de participer à la recherche d'un consensus, les logiques d'actions mises en œuvre par l'entrepreneure de morale produisent une surpolitisation des questions scolaires. Cela signifie que des questions scolaires, parfois même relativement techniques, deviennent secondaires au profit d'échanges politiques et partisans. L'une des caractéristiques de la surpolitisation est la dramatisation des enjeux. Ici, il s'agit par exemple des possibles conséquences de l'adoption de la réforme, ce qui produit une surenchère et amplifie les divisions entre les acteurs et partis politiques. Or, l'entrepreneure de morale a bien conscience que c'est précisément sur cette scène, éventuellement avec le recours de la scène médiatique, qu'elle peut gagner ses combats et faire barrage à toute réforme qui ne serait pas à l'image de ce qu'elle conçoit comme une bonne école et comme une école juste.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous pouvons affirmer que le consensus n'a pas été possible dans la sphère politique puisque les partis de droite (dont celui de M. Jona) ont obtenu, par référendum, que le projet de loi soit soumis en votation. Le référendum résulte de l'absence de préférences partagées par les membres du Parlement mais le dissensus ne s'est toutefois pas arrêté aux portes du Parlement, puisque la population s'est aussi divisée lors de la votation portant sur l'acceptation de la réforme. Le « non » l'a emporté à un très faible pourcentage : 50,83 % qui représente un écart de 1731 voix. L'avenir nous dira si finalement une réforme du secondaire I verra le jour et si le projet de le rendre plus hétérogène – ou plus mixte – finira par trouver une forme de légitimité. L'issue des débats nous renseignera aussi sur les évolutions actuelles des modes de négociation dans la prise de décisions politiques, modes de faire qui tendent à changer le visage de la démocratie de consensus traditionnelle en Suisse.

7 Références bibliographiques

- Amossy, Ruth et Koren, Roselyne. 2010. Argumentation et discours politique. In *Trente ans d'étude des langages du politique (1980–2010)*, édité par Bacot et al. *Mots. Les langages du politique* 94: 13–21.
- Becker, Howard S. 1985. *Outsiders: études de sociologie de la déviance*. Paris: Éditions Métraillé, coll. « Leçons De Choses ».
- Bourdieu, Pierre et Passeron, Claude. 1964. *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*. Paris: Minuit.
- Cohen, Michael D., March, James G., and Olsen, Johan P. 1972. A Garbage Can Model of Organizational Choice. *Administrative Science Quarterly* 17(1): 1–25.
- Coleman, James S., Campbell, Ernest Q., Hobson, Carol F., McPartland, James, Mood, Alexander M, Weinfeld, Frederic D. et York, Robert L. 1966. *Equality of Educational Opportunity*. Washington, DC: US. Department of Health, Education and Welfare, Government Printing Office.
- Draelants, Hugues. 2009. *Réforme pédagogique et légitimation. Le cas d'une politique de lutte contre le redoublement*. Bruxelles: Éditions De Boeck Université.
- Felouzis, Georges, Charmillot, Samuel et Fouquet-Chauprade, Barbara. 2011. Les inégalités scolaires en Suisse et leurs déclinaisons cantonales : l'apport de l'enquête Pisa 2003. *Revue suisse de sociologie* 37(1), 33–55.
- Felouzis, Georges, Charmillot, Samuel et Fouquet-Chauprade, Barbara. 2013. Comment organiser l'enseignement secondaire obligatoire? Une étude de cas à Genève. *Revue suisse de sociologie* (Special Issue "Change and Reforms in Educational Systems and Organizations") 39(2): 225–243.
- Fouilleux, Eve. 2000. Entre production et institutionnalisation des idées. La réforme de la Politique agricole commune. *Revue française de science politique* 50(2): 277–306.
- Fouquet-Chauprade, Barbara et Revaz, Sonia. 2022. *Est-il encore possible de réformer l'école?* Repéré sur les Cahiers pédagogiques du Cercle de Recherche et d'Action Pédagogiques. <https://www.cahiers-pedagogiques.com/est-il-encore-possible-de-reformer-lecole/> (23.09.2022)
- Genieys, William et Hassenteufel, Patrick. 2012. Comprendre le changement dans les politiques publiques? L'approche programmatique. Repéré à <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01401805/document> (23.09.2022).
- Goffman, Erving. 1973. *La Mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1 La Présentation de soi*. Paris: Minuit.
- Hall, Peter A. 1993. Policy Paradigms, Social Learning, and the State: The Case of Economic Policy-making in Britain. *Comparative Politics* 3: 275–296.
- Jobert, Bruno. 1995. « Rhétorique politique, controverses scientifiques et construction de normes institutionnelles: esquisse d'un parcours de recherche ». Pp. 13–24 in *La construction du sens dans les politiques publiques, débats autour de la notion de référentiel*, édité par Faure, A., Pollet, G. et Warin, P. Paris: L'Harmattan.
- Lascombes, Pierre. 2009. Les compromis parlementaires, combinaisons de surpolitisation et de sous-politisation. L'adoption des lois de réforme du Code pénal (décembre 1992) et de création du Pacs (novembre 1999). *Revue française de science politique* 59(3): 455–478.
- Lascombes, Pierre et Le Galès, Patrick. 2012. *Sociologie de l'action publique* (2^e édition). Paris: Armand Colin.
- Le Bart, Christian. 1998. *Le discours politique*. Paris: Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je? ».
- Lijphart, Arend. 1999. *Patterns of Democracy. Government Forms and Performance in 36 Countries*. New Haven/London.
- Linder, Wolf et Iff, Andrea. 2011. *Le système politique de la Suisse*. Federal Department of Foreign Affairs FDFA, Presence Switzerland.
- Merle, Pierre. 2007. *Les notes. Secrets de fabrication*. Paris: Presses Universitaires de France, coll. « Éducation et société ».

- Merle, Pierre. 2016. A quoi servent les notes? Pp. 273–279 in *Éduquer et former. Connaissances et débats en Éducation et Formation*, édité par M. Fournier. Auxerre: Éditions Sciences Humaines, coll. « Synthèse ».
- Monseur, Christian et Crahay, Marcel. 2008. Composition académique et sociale des établissements, efficacité et inégalités scolaires: une comparaison internationale. *Revue française de pédagogie* 164: 55–65.
- Muller, Pierre. 2000. L'analyse cognitive des politiques publiques: vers une sociologie politique de l'action publique. *Revue française de science politique* 50(2): 189–208.
- Muller, Pierre. 2015. *Les politiques publiques*. Paris: Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je? ».
- Nollet, Jérémie et Thibault, Nicolas. 2017. Rendre sociologique. Notre regard sur les problèmes publics. *Idées économiques et sociales* 190(4): 4–5.
- Petrucci, Frank, Fouquet-Chauprade, Barbara, Charmillot, Samuel et Felouzis, Georges. 2021. Tracking Effects on Achievement and Opportunities of Middle-High Ability Students: A Case Study in Switzerland. *School Effectiveness and School Improvement*. <http://dx.doi.org/10.1080/09243453.2021.1942928>.
- Revaz, Sonia. 2020. *Réformer l'école dans un contexte de démocratie directe: regards croisés sur trois réformes de l'enseignement secondaire obligatoire en Suisse romande*. Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Genève.
- Revaz, Sonia, Fouquet-Chauprade, Barbara et Felouzis, Georges. 2021. Des débats sur l'école à la fabrication des politiques éducatives. L'exemple d'une réforme scolaire à Genève. Pp. 155–169 in *Action publique, gouvernance et recherche en éducation*, édité par Bernard Wentzel, Georges Felouzis, Abdeljalil Akkari et Francesco Arcidiacono. Bienne: HEP-BEJUNE.
- Ribémont, Thomas, Bossy, Thibault, Evrard, Aurélien, Gourgues, Guillaume et Hoeffler, Catherine. 2018. *Introduction à la sociologie de l'action publique*. Bruxelles: De Boeck supérieur.
- Rivolier, Agnès. 2009. Le charisme: entre magie et communication. *Le Télémaque* 1(35): 15–22.
- Sabatier, Paul. 2010. Advocacy Coalition Framework (AFC). Pp. 49–57 in *Dictionnaire des politiques publiques*, édité par L. Boussaguet, S. Jacquot et P. Ravinet. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), coll. « Références ».
- Sander, Emmanuel, Gros, Hippolyte, Gvozdic, Katarina et Scheibling-Sève, Calliste. 2018. *Les neurosciences en éducation*. Paris: Retz, coll. « Mythes et réalités ».
- Simmel, Georg. 1995. *Le conflit*, Paris: Circé.
- Surel, Yves. 2000. The Role of Cognitive and Normative Frames in Policy-Making. *Journal of European Public Policy* 7(4): 495–512.
- Van Haecht, Anne. 2004. Histoire et critique en sociologie de l'éducation: le cas de la Communauté française de Belgique. *Éducation et sociétés* 1(13): 119–140.
- Vatter, Adrian. 2008. Swiss Consensus Democracy in Transition. A Re-analysis of Lijphart's Concept of Democracy for Switzerland from 1997 to 2007. *World Political Science Review*. Doi: 10.2202/1935-6226.1042
- Vergnioux, Alain. 2013. *Grandes controverses en éducation*. Berne: Peter Lang, coll. « Exploration ».
- Weber, Max. 1971. *Économie et Société*. Paris: Plon.

Climate Youth to Power: Coalition Strategy as Social Movement Response to Youth Power Deficits

Simon Schaupp*, Linus Petermann**, and Benjamin Haab**

Abstract: Based on semi-structured interviews, this article analyzes how activists in the Swiss climate movement deal with their youthfulness. The interviewees associate their youthfulness with institutional, discursive, and economic power deficits that reduce their political assertiveness. They respond to this with a strategy that relies on coalitions with “adult” organizations that compensate for these power deficits. These alliances, in turn, shape and are shaped by the political orientation of the movement.

Keywords: Climate movement, coalitions, power, social movements, youth

Klimajugend an die Macht: Bündnisstrategien als Antwort auf die Machtdefizite von Jugendbewegungen

Zusammenfassung: Auf Grundlage qualitativer Interviews analysiert dieser Artikel, wie Aktivist:innen der Schweizer Klimabewegung mit ihrer Jugendlichkeit umgehen. Die Befragten assoziieren mit ihrer Jugendlichkeit institutionelle, diskursive und ökonomische Machtdefizite, die ihre politische Durchsetzungsfähigkeit mindern. Darauf reagieren sie mit einer Strategie, die auf Bündnisse mit «erwachsenen» Organisationen setzt, die diese Machtdefizite kompensieren. Diese Bündnisse wiederum prägen und werden geprägt von der politischen Ausrichtung der Bewegung.

Schlüsselwörter: Klimabewegung, Koalitionen, Macht, soziale Bewegungen, Jugend

La jeunesse pour le climat au pouvoir : stratégies de coalition en réponse au déficit de pouvoir des mouvements de jeunesse

Résumé : Sur la base d'entretiens qualitatifs, cet article analyse la manière dont des activist-e-s du mouvement climatique suisse reflètent leur jeunesse. Les personnes interrogées associent la position des jeunes à un déficit de pouvoir institutionnel, discursif et économique qui entrave leur assertivité politique. Cela influence leur stratégie, qui met l'accent sur les coalitions avec des organisations « adultes », pour compenser ces déficits de pouvoir. Ces coalitions, à leur tour, façonnent et sont façonnées par l'orientation politique du mouvement.

Mots-clés : mouvement climatique, coalitions, pouvoir, mouvement social, jeunesse

* Universität Basel, Seminar für Soziologie, CH-4051 Basel, simon.schaupp@unibas.ch.

** Universität Basel, CH-4051 Basel, linus.petermann@unibas.ch, ben.haab@unibas.ch.

1 Introduction

«Klimajugend» – climate youth – was voted word of the year in 2019 for the German-speaking areas of Switzerland (NZZ 2019). While the self-designation for the movement is “climate strike,” it is the most common Swiss German label for the movement against climate change – known in other parts of the world as Fridays For Future. The label underscores the youthful character of the movement, yet the movement itself rejects this ascription in part. This ambiguity is the object of the present study: On the one hand, the protesters endorse the youthfulness of their movement as the brand core of their movement. On the other hand, they perceive various power deficits that go along with the ascription of youth and develop various strategies to overcome these deficits, mainly in the form of coalitions.

A multitude of recent studies have focused on the new international climate movement. It emerged with the global spread of so-called climate strikes under the slogan “Fridays for Future” (FFF) in late 2018, modeled on Greta Thunberg’s school strikes (de Moor et al. 2020). These were followed by intensified protest activities in 2019, culminating in internationally coordinated mass demonstrations. As several studies emphasize, the social composition of the FFF movement in the global north is characterized primarily by a strong presence of youth who are politically active for the first time (de Moor et al. 2020). Other research indicates an overrepresentation of the upper middle class which positions itself on the left (Emilsson et al. 2020; Neuber et al. 2020). In Switzerland, surveys conducted in 2019 at demonstrations and in 2021 within internal communication channels suggest that the social composition of mobilized protesters and active climate strikers coincides with these findings (Giugni and Lorenzini 2020; Schaupp et al. 2022). Both moderate and radical political demands are present in the climate movement (Marquardt 2020; Giugni and Lorenzini 2020). Within its large mobilizations for demonstrations and unconventional types of action such as the school strike – the new climate movement represents a new wave of environmental protests in Switzerland (Lorenzini et al. 2021; cf. Balsiger 2016).

While most of the above-mentioned studies emphasize the youthful character of the climate movement,¹ there are few insights on the internal political effects of this composition. Our study seeks to address this gap. Basing ourselves on semi-structured interviews with activists from the Swiss climate strike, we analyze how the topic of “youth”² is conceptualized. Our study asks how the activists themselves

1 While emphasizing the youthful character of the movement, these studies do not provide a concrete age range because of legal problems in surveying minors.

2 Rather than drawing a definite age line to define the category of youth, we use this term with regard to the social position of the respondents as “non-adults”. This includes not only pupils, who constitute the majority of our respondents, but also apprentices and young university students who might be adult in the juridical sense but do not take on adult social roles and are not attributed to such roles.

consider the position of youth within society and how this is reflected in their political strategies. Our findings show that on the one hand the activists identify the originality resulting from the youthful character of the movement as one of its central strengths. On the other hand, activists perceive youthfulness as a primary source of various power deficits. We argue that this assessment is crucial to the formation of their strategies. The perception of a power deficit is a general characteristic of most social movements which leads them toward extra-parliamentary forms of political articulation (della Porta and Diani 2006, 166–167). However, as we explain in the following sections, young people are faced with additional power deficits when compared with adults. Our interviewees name these power deficits as the reason for acting outside institutional politics and to increasingly pursue strategies of civil disobedience (Schaupp et al. 2022). Still, the primary conclusion they draw from their assessment of the political position of youth is that it is worthwhile to form coalitions with “adult” organizations.

Forming coalitions is central to most social movements (cf. van Dyke and McCammon 2010), including the climate movement (Rucht and Fink 2020; de Moor et al. 2021). While cross-movement coalitions are rare, various studies have documented examples of “social-ecological coalitions” consisting of mainly local environmental movements with, for example, trade unions (Mayer et al. 2010; Hultgren and Stevis 2020); these studies emphasize the potential for such coalitions to be a transformative force (Soder et al. 2018). Fisher and Nasrin (2021) have shown how coalitions with “adult organizations” have changed the youth FFF movement in the US, but the authors were unable to determine any concrete outcomes. Thus, the specific perspective of the youth movement toward coalition building mostly remains obscure. Our article contributes to closing that gap.

The article is structured as follows: In the second section, we briefly sketch relevant literature on social movement coalitions as well as the various ways in which youth are politically disadvantaged in modern societies, and how institutional, discursive, and economic power deficits are identified. In section three, we explain the methods used to collect the data. The fourth section reconstructs how the interviewed activists perceive their position in society in relation to political power. Section five elaborates the strategy of coalition building that the respondents name as a central strategy in dealing with their power deficits. Section six brings these findings into dialogue with existing literature on coalitions in social movements. Section seven concludes the analysis by emphasizing the importance of youth as a social position as well as the political learning processes of the activists in strategy building. Our findings thus contribute to the literature on the new climate movement and to research on coalitions in social movements. In particular, we address the understudied relevance and negotiation of coalition formation in youth movements.

2 Youth as Power Deficit

While the climate strike movement has a strong moral legitimacy in political discourse (Han and Ahn 2020), it lacks the power resources necessary for achieving substantial political influence. This relative powerlessness in the face of institutional politics and economic power is true for many social movements. As suggested by resource mobilization theory, social movement actors seek access to different resources in order to overcome such power deficits (McCarthy and Zald 1977). In this context, as pointed out by Staggenborg (1986), the forging of coalitions is a central means of gaining access to power.

As an integral part of every movement, coalitions increase the mobilizational capacity of a group or movement and extend their goals and strategies on other social groups (van Dyke and Amos 2017). Furthermore, as highlighted by Lauby (2021) regarding undocumented youth, coalitions represent a major opportunity for groups with a low social status. However, forging coalitions may pose some risk for social movements. A central dilemma for actors in multi-issue coalitions is the dilution of a characteristic identity and political profile (Beamish and Luebbers 2009). Moreover, power asymmetries in coalitions can lead to a subordination of members with a lower social status, which is relevant for youth movements (Taft and Gordon 2015; Gawerc 2020; Lauby 2021). While there is an abundance of research into diverse social movement coalitions and the mechanisms of their formation, the specific role of coalitions for youth movements in the climate strike movement is poorly understood. We argue that for these movements coalitions function as means to bridge a specific power deficit that stems from the relative structural powerlessness of youth and allow the negotiation of their agency and identity.

Lesko (2012) emphasizes that adolescence represents the relational other of adulthood and in this sense it is an important factor in the social construction of both adulthood and youth. This difference-based construction of adolescence thereby occurs in a hierarchical social space in which adolescence not only represents the other of adulthood but is also subordinate to it. Accordingly, existing research offers various accounts of the power deficits of youth in modern societies. These can be differentiated into three categories: institutional, discursive, and economic.

The age restriction on voting is the most obvious obstacle for youth participation in state politics. This, in turn, disincentivizes politicians from pursuing the political interests of young people (Farthing 2010). Even beyond suffrage, most modern states grant only restricted citizenship rights to youth. Examples of such restrictions include laws against status crimes such as “loitering” by young people or youth curfews. Economic citizenship rights are also restricted, for example, by exempting youth from minimum wage rules (Bessant 2004). Several studies lament a “disenchantment with politics” among youth (e. g. Pickel 2002; Oser and Biedermann 2003) which could be a consequence of the aforementioned restrictions.

Other studies emphasize the central role of youth in various social movements or the idea that the new climate movement represents the current pinnacle of youth activism (Hurrelmann and Albrecht 2020; de Moor et al. 2021).

The discursive power deficit of youth is caused primarily by the fact that young people are consistently disregarded in political debates. This fact builds on various discursive devices of delegitimation. Côté and Allahar (2006), for example, describe an “ideology of youth” consisting mainly of medical and pedagogical justifications for their political marginalization, such as alleged deficiencies in the adolescent brain. Males (1996) even speaks of a “war on youth,” in which various discursive devaluations hold young people responsible for social problems such as poverty, drug use, and violence. In the aforementioned public and scholarly discourse on an alleged “disenchantment with politics,” youth are regularly chastised as the cause of a “crisis of democracy” (Farthing 2010). This discursive delegitimation is also mobilized by opponents of the climate strike. A discourse analysis of the media portrayal of the international FFF movement documents a paternalistic narrative by politicians and large parts of the media framing young climate activists as ignorant students violating their legal obligation to attend school (Bergmann and Ossewaarde 2020; Goldenbaum and Thompson 2020). A similar paternalistic “adult gaze” in media is also observed for other youth movements (Gordon 2009, 162). This shows that the subordinate social position of youth is not only present in their own assessment but also in the perspective of other political actors.

The social position of youth differs from other disadvantaged groups like migrants or poor people in important ways. Youth lies across other social categories as people from all social backgrounds begin their lives as children. As we have seen above, most activists of the climate movement come from relatively affluent families. Yet, in comparison to their parents, children generally have restricted access to economic power. This power comes either from capital, which gives the owner power over investment, or from labor, on which others depend and whose retention can consequently exert economic pressure (Wright 2000). Côté (2014) even argues that, from a political-economic perspective, youth should be understood as an exploited class because of their dispossession and status on the lowest ends of labor markets. This status of youth as surplus labor has also led governments “to expand mass higher educational systems as places to ‘park’ young people for longer periods until their (cheap) labor is needed” (Côté 2014, 530–531).

Overall, children and adolescents have severely restricted access to institutional, discursive, and economic power resources. However, unlike the disadvantages resulting from other subordinate social positions, these are inherently temporary deficits. Most studies on youth disadvantages uphold this critical diagnosis, but we attempt to extend it. We follow Gordon’s (2007) call for a focus on the agency of youth in interpreting their political positions and forging strategies to overcome their power deficits and how this is reflected in coalition formation.

3 Methods

This article is based on twenty-seven qualitative, problem-centered interviews (Witzel 2000). Twenty-two interviews were conducted with active climate strikers in the Swiss-German- and French-speaking parts of Switzerland. Fifteen of these interviews stem from a prior study of the Swiss climate movement (Schaupp et al. 2022). Seven additional interviews were conducted for the purpose of this article. Additionally, we interviewed three officials of a Swiss trade union and two activists of the feminist strike,³ as these proved to be the most important coalition partners of the climate movement. Based on a guideline that roughly structured the interviews, they contained open, narrative-generating questions as well as more problem-centered follow-up questions. These questions did not address the topic of youth, which was brought up spontaneously by all interviewed activists.

The interviews were conducted between August 2019 and October 2021, in either German or English, and averaged one hour in duration. The aim of the interviews with the climate strikers was to discern their political positions, particularly within Switzerland, and to develop an understanding of their reflections on activism and strategy for the movement. The participants were recruited in two ways. First, participants could leave their contact details for an interview via an open call on an online survey conducted as part of the prior study on the Swiss climate strike (Schaupp et al. 2022). As a second strategy, recruiting was done through “snowball sampling” (Noy 2008), in which interview partners and personal contacts were asked for recommendations for interview partners. Through these two types of sampling, a large and diverse pool of potential interviewees could be compiled. By means of predefined categories (see Schaupp et al 2022, 17), a heterogeneous sample of highly active climate strikers, regarding different forms of activism as well as different campaign and geographical contexts, was created for this study. The union officials were also recruited through snowball sampling, with a focus on including different internal positions.

The age of activist respondents ranges from seventeen to thirty; with most around twenty years old (see table 1). The gender ratio is balanced across the sample, with fourteen men and thirteen women. The majority of interviewees come from large and medium-sized Swiss cities, with five coming from the French-speaking and the rest from the German-speaking part of the country. The sample covers the main climate strike campaigns and includes those active at both the national and local levels. It was important for sampling to only recruit activists that were highly engaged in the movement in order to avoid misrepresenting the movement based on marginal voices. A small portion of the activists is also engaged at the international level.

3 The Swiss feminist strike is a movement mobilizing around feminist issues. It organizes strike demonstrations similar to the climate strikes. On 14 June 2019, they mobilized about 500 000 people for demonstrations in various Swiss cities.

Table 1 Principal Characteristics of Participants

# Inter-view	Affiliation	Age	Gender	Location	Context of Activism	Entry into Activism*
1	Climate strike	21	M	German-speaking city	Local and national	since beginning
2	Climate strike	30	W	French-speaking city	Local and national	since beginning
3	Climate strike	18	W	German-speaking city	Local	during pandemic
4	Climate strike	21	W	German-speaking town	Local and national	during pandemic
5	Climate strike	26	M	German-speaking town	Local	during pandemic
6	Climate strike	17	W	German-speaking city	Local	pre-pandemic
7	Climate strike	18	M	German-speaking countryside	Local	during pandemic
8	Climate strike	17	W	German-speaking countryside	Local, national, international	since beginning
9	Climate strike	20	M	French-speaking city	Local and national	since beginning
10	Climate strike	18	M	German-speaking city	Local	since beginning
11	Climate strike	22	W	French-speaking city	Local	since beginning
12	Climate strike	17	W	German-speaking agglomeration	Local	since beginning
13	Climate strike	21	M	German-speaking city	Local and national	since beginning
14	Climate strike	22	M	German-speaking town	Local	during pandemic
15	Climate strike	20	M	French-speaking town	Local, national, international	pre-pandemic
16	Union	39	M	German-speaking city	Branch union-official	–
17	Union	42	W	German-speaking city	National union bureau	–
19	Union	49	M	German-speaking city	National union leadership	–
19	Climate strike	20	M	German-speaking city	Local, national, international	since beginning
20	Climate strike	18	W	German-speaking countryside	Local and national	during pandemic
21	Climate strike	27	M	French-speaking city	Local and national	since beginning
22	Climate strike	18	W	German-speaking city	Local, national, international	since beginning
23	Climate strike / Party	21	M	German-speaking town	Local	since beginning
24	Climate strike / Party	19	M	German-speaking city	Local	since beginning
25	Climate strike / Party	19	W	German-speaking town	Local and national	since beginning
26	Feminist strike / Climate strike	23	W	German-speaking city	Local and national	since beginning
27	Feminist strike	29	W	German-speaking city	Local and national	since beginning

* Since beginning: 12/2018–12/2019; pre-pandemic: 03/2019–01/2020; during pandemic: 02/2020–10/2021.

Interviews were inductively coded and analyzed according to the principles of qualitative content analysis (Schreier 2012). Coding was done by all three authors. While the analysis in the primary study (Schaupp et al. 2022) aimed at identifying general characteristics of the movement, the focus of the secondary analysis for this article was on the topic of youth.

4 Climate Activists' Reflections on Youth in Society

Almost all respondents spontaneously raised the topic of youth in the interviews. One participant even names “organizing youth together” as the central goal of the mobilization (I#19). In a quantitative survey of the Swiss Climate Strike, the respondents named “defending the interests of the younger generation” their second most important concern, right after a general “raising awareness” (Schaupp et al. 2022, 36).

The interviewees explain the youthful character of the movement through the temporal logic of the climate crisis. As one interviewee explains, “I have the feeling that overall we are already representative [of Swiss youth], because all young people want to have a future.” (I#6) Nevertheless, it is striking that none of the interviewees describes the issue as a generational conflict. Instead, all address the issue of youth primarily as a problem of power. As one interviewee says, “the climate strike has nothing, no leverage. So we’re school pupils and college students standing up for the climate. And the oil lobby says, ‘You don’t even have any capital, you can’t give me anything back, I don’t care’” (I#3). Thus, this subject sees the economic power deficit in the fact that most activists are in school or university and cannot use their labor power or capital as leverage.

Many climate activists feel excluded from institutional politics. Some are too young to vote and some feel that the parliamentary system is unresponsive in any case. The activists cite their lack of access to institutional politics as an important reason for their involvement in an extra-parliamentary movement: “I didn’t have the right forum, because I was still far from being an adult and could never have done anything in institutional politics” (I#6). This institutional power deficit in the form of a lack of access to parliament is contextualized by one interviewee through the situation of additional social inequalities:

In parliament you have to fulfill certain criteria to participate, so you have to be a citizen, a citizen of Switzerland. You can't if you are from Ethiopia. And the age. You can't participate as a young person [...] Who gets elected? It's mostly old white men. (I#25)

This interviewee sees the composition and organization of the movement as a consequence of social inequality, specifically the discrimination against young people and non-Swiss nationals.

With regard to the discursive power deficit, one interviewee states that climate activists are not taken seriously in general political discourse because of their youth: “We are just the kids who are on the street, who don’t really exist, who scream a bit, but you just don’t see or people don’t talk about why we scream like that” (I#8). Another person reports: “at the beginning there was still the issue, ah the children, they actually just want to skip school” (I#27). This open delegitimization of the movement on account of the age of its protagonists is documented by other research (e.g. Bergmann and Ossewaarde 2020). Various interviewees also described a seemingly friendlier form of non-acceptance. One participant explains, for example, that: “Either we are the sweet climate strikers, or we are the climate youth. We are not taken seriously” (I#3). However, another interviewee also sees advantages of this image for the movement: “It’s not only bad, because that also brings you somewhere, just, the open doors that I talked about” (I#1). Other interviewees also state that the climate strike’s appearance as a youth movement partly saves it from being sorted into the common camps of “adult politics.” This partly means broader social acceptance and less open hostility. “But of course it can’t stop there” (ibid.), because ultimately one has to be taken seriously in order to make a political difference.

In this context, it is also relevant that the interviewees associate the successes of the movement with overcoming the youthful character of the climate strike. One person puts it as follows: “We are really a movement not just the climate youth or climate children, but it is really a movement that has power” (I#27). Another person summed up the various actions that she considered successful, which have shown her “that the climate strike is becoming broader, it’s including more older people, it’s including more working people, university students, and apprentices” (I#25). Nonetheless, the interviewees largely agree on their self-image as a youth movement and they deal with this strategically.

5 Coalition Building

For almost all interviewees, the central answer to the power deficits of the climate strike is the forging of coalitions with other political actors. This is a central element of the nationwide campaign “Strike for Future,” which was initiated in 2019 and forms the context for most of the efforts described here (cf. Schaupp et al. 2022). One person argues: “The power balance is not on our side. So, we have to work with others to be stronger” (I#15). Another person describes how this conclusion is the result of a learning process from activists’ experiences: “Why do we need them? That was a question that was always here and many people believed that just as

climate strike we were able to move everything [...] and it's only progressively that we acknowledged that what we are doing was not sufficient" (I#21). Corresponding to the three power deficits, there are three groups of potential allies that are consistently referred to in the interviews: scientists, other movements and economic actors.

5.1 Science

First, the interviewees regularly emphasize the need for networking with scientists. One interviewee even goes so far as to claim that "the climate strike is a bit of a mouthpiece between society and science" (I#14). An important reason for this strong orientation toward the natural sciences is the discursive power deficit of the movement. For example, one person reports that "in the climate strike, we're not experts in anything, so it's worth working with others who have a certain knowledge or have certain know-hows that we don't have because we're quite young" (I#15). This means that networking with scientists serves the function of counteracting the power deficit resulting from its youthful character. The goal is to gain legitimacy in the debate or to be taken seriously in the first place. The most practical result of the cooperation between the Swiss climate strike and the scientific community has been the so-called Climate Action Plan, a catalog of measures several hundred pages long, which, as several interviewees emphasize, "was worked out with quite a few scientists" (I#7). Besides this big project, which could be characterized as an informal "event coalition" (van Dyke and Amos 2017, 1), exchange with individual scientists is the dominant form of direct cooperation. However, organizations like "Scientist for Future" or "Scientist Rebellion" show that scientists also take an activist role in the larger climate movement. While the strong trust of the climate movement in the authority of science might seem politically naive at the first glance, these results demonstrate a rather strategic stance on the part of the activists, who use the authority of science to compensate for their own discursive power deficit. Accordingly a mutual discursive reference or coalition between climate activists and scientist is observed as a structural characteristic of the movement (cf. Kern and Opitz 2021).

5.2 Movements and Associations

With regard to the institutional power deficit of the "climate youth," most respondents rely on coalitions with other movements and associations. One person explains that "we should also build different links with other struggles, like feminist struggles and antiracist and everything and try to build bridges between the climate and social struggles, because everything is linked" (I#11). The activists justify the necessity of coalitions with other political movements not only strategically but also in terms of political orientation. This connection is derived particularly from the demand for climate justice. As one participant comments:

The climate crisis cannot be solved simply by going to net zero, but rather that in order to go to net zero, social injustices must also be addressed, and that it therefore makes a lot of sense to join forces, for example with the feminist movement or with trade unions. (I#4)

In the wish to “combine struggles” (I#20), some activists also envision the climate strike as part of a greater societal movement for a just and ecologically sustainable future – a “web of change” (I#21), as one person puts it. As a consequence, these activists also call for a general stance of solidarity toward other actors that are seen as progressive. For the interviewees, however, the main reason for alliances with other actors is the hope of jointly exerting more pressure on institutional powers.

An alliance partner appearing in almost all interviews is “obviously the feminist strike” (I#2). Here too, the cooperation is justified both in terms of content and strategy. One interviewee formulates it in the following manner: “If you have certain patriarchal patterns, that often also has an impact on ecology and vice versa. And I think if you can do that, bring it more together and point out, it’s not just about climate, it’s actually about the whole system, where patriarchy also takes a big role” (I#1). In terms of strategy, the interviewees hope that networking with the feminist movement will give them easier access to segments of the population that they would not otherwise reach: “Because there are really more people there who are already in there themselves and the climate strike as a young movement is not yet in many of these milieus at all” (I#2). Here again, an important concern is overcoming the purely youthful nature of the climate strike to gain majorities that can exert pressure on institutional politics. The cooperation with feminist strike groups is based mainly on social ties in urban (youth) milieus facilitating exchange. Shared organizational structures and cultures in decentralized grassroots collectives allow for a straightforward practical and informal collaboration, mainly around demonstrations, of both movements (I#27). Coalition activity was particularly high in 2019, when both movements had their largest mobilizations, and has decreased since.

5.3 Economic Actors

All interviewees report that the climate strike does not accept money from for-profit corporations because to do so would be “greenwashing” (I#6). Instead, the movement mobilizes monetary resources primarily through environmental NGOs. The relationship is a rather instrumental one: “We just ask ourselves if with this cooperation we get closer to the goals or not. Most of the time it just comes down to that” (I#15). The activists’ most important source of hope in overcoming the economic power deficit, however, is cooperation with trade unions, as one participant pointed out: “I think the best and optimal combination is Strike for Future together with the unions” (I#8). By networking with trade unions, the activists hope for a more credible link between climate protection and social justice. They assume that

this will lead to stronger support for their concerns among the wage-dependent population: “We [need] the support of a wide variety of actors, the trade unions are especially important in this regard, so that the measures are also supported by the working class. Because this is a movement that struggles with similar problems in the current system” (I#14). This assessment also informs the general emphasis in the Swiss climate strike on social justice. This quality manifests itself not only in political articulation but also in the fact that 26 percent of the Swiss climate strike activists state that they are union members (Schaupp et al. 2022), a proportion high above the average of 17.4 percent of unionized Swiss employees (Statista 2021) – especially considering that most of the activists are students. Consequently, some of the respondents are also interested in direct contact with workers in sectors that would be particularly affected by a social-ecological transformation:

It's not like those people in construction work, they somehow all hate the climate [...] And I think there you would have to be able to create a lot more synergies between the working people and also these climate demands, bring them together like that. (I#1)

This approach also reflects the previously mentioned call for cross-movement solidarity and joining forces. For the activists, the main stated reason for coalitions with unions, however, lies in the (potential) economic power of the latter. The activists locate this power primarily in the capacity for labor strikes: “That you actually have the lever, you make an economic strike and through that you try to exert pressure [...] Which is of course somehow an idea and a lever that exists in history or that is actually there, simply the strike as a form of refusal of work and refusal of the continuation of the status quo” (I#4). The goal of these activists is thus to expand the climate strike. While it is currently mainly carried out by pupils and students – whose strike has hardly any economic impact and thus generates little pressure – they aim to extend it to large sections of the working population.

The coalition with unions is the most formalized one as most of the collaboration took place in the long-term “Strike for Future” campaign. Coordination attempts are strongly channeled through institutionalized trade union bodies, with few resources freed up for this purpose, instead of rank-and-file member involvement.⁴ “They didn’t like the idea of us going into the workplaces though, I think”, one activist reports (I#22). The climate strikers emphasize the few good relationships that have been built up with like-minded “allies” within the unions (I#21) who express a desire for closer collaboration. The union apparatus and leadership are approached more instrumentally, as “a means to an end” (I#20). The “Strike for Future” campaign resulted in three national action days from 2020. The involvement

⁴ This hesitation might be better understood by reading it in the context of the close historical entanglement between the welfare state, institutions of social partnership, and fossil fuel-based regimes of economic growth (Schaupp 2021).

of the unions, on the national as well as on the local level has intensified since, most prominently in the campaign for a work time reduction in spring 2022. Overall, our study reveals that coalition building is the central strategy of the climate youth for overcoming their power deficits. These coalitions in turn influenced the climate strike's own political development through processes of political learning.

6 Youthful Coalitions and Political Learning

While the coalitions described above are an important factor of hope for the climate activists for overcoming their power deficits, they also pose numerous challenges. Several respondents see a danger that the political identity and originality of the climate strike will be lost through its coalitions. They argue that originality is the greatest strength of the movement: "I think the climate strike was successful because they did it differently. It was completely new images, new things, and so on. And that's why I'm a little bit cautious about how that image is changed" (I#10). A danger of losing originality exists with respect to coalitions specifically: "Often you are somehow absorbed in the alliance and forget a bit who you are," reports one of the participants (I#1). Another participant says that her efforts to form an alliance with the feminist strike have come under criticism due to similar fears within the movement:

We were attacked from all sides, that it wouldn't work, that it would fragment the movement, well not the movement, but the goals, so like, you have to focus on one goal, climate, and if you start supporting everything, then that dilutes the core message. (I#2)

While the network analysis of the US movement by Fisher and Nasrin (2021) does not show coalitional bonds beyond the climate movement, our empirical data clearly show the presence of coalitions with other movements. Such coalitions are especially important for youth movements like the climate strike, as they are a strategic means of accessing power resources that are only available to adults. Meanwhile, this strategy poses problems concerning the youth-adult relation of the coalitions themselves.

In the activists' contact with the trade unions, the topic of youth was of central importance. On the one hand, the topic of youth played a positive role: "[The trade union official] just emphasized quite strongly in these meetings how great it was that there was cooperation between the trade unions and youth movements, because that just didn't work out somehow since 1968" (I#19). On the other hand, climate strikers describe difficulties of facing a "hierarchical" and "tough" (I#22) trade union apparatus organized according to a very different institutional logic (I#19), which stands in contrast to the facilitating effect of "cultural congruence" (van Dyke and Amos 2017) with the feminist strike. The strongly institutionalized and "adult"

character of the trade unions made it difficult for the activists to establish initial contact. The activists responded to this problem strategically by: “first approaching the youth sections of the trade unions, because we thought [...] it is probably easier to approach them” (I#22).

Partly in order to prevent a paternalistic domination of their movement by their coalition partners, the activists established the principle of “one-sided support” (I#6) for coalitions with institutional actors. This means that other organizations are allowed to support the movement, but the movement does not officially commit to them. “You can’t let them take the helm,” one activist explains. “It must not get to the point where they set the tone” (I#1). In practice, however, most interviewees report that the principle of one-sidedness has proven unrealistic. As one respondent indicates, a shift away from this principle is the result of a learning process within the movement:

At some point we all develop further and realize, it’s so complex, everything is connected. And that’s why it’s no problem to be together with other movements. In the beginning we were always afraid of being taken over. (I#27)

In most cases of collaboration, there has been mutual influence. To a particular extent, this had been the case with unions. One activist even thinks that “it was not [that] the unions support us, but that we support the unions” (I#8).

While the coalitions generally represent a means of addressing youth powerlessness, the instrumental approach to coalition partners seems to speak to a strategic awareness on the part of activists. The activists carefully assess the usefulness and risks of cooperation and partnership in terms of mobilization capacity and political outcomes. As also indicated by Eide and Kunelius (2021), the activists aim for an independent profile and are alert to potentials of paternalism and appropriation. This form of instrumental resource mobilization corresponds to the fact that relatively weak actors often assess their partnerships regarding the potential of influencing power relations to their advantage (cf. Gawerc 2020). Yet the forging of alliances and demarcation from other actors or opponents out of value-based motives plays a role in the climate strike’s internal negotiations about its foundations of action and its political profile. Most respondents describe a learning process wherein they developed a “strategic sense” (Carvallo 2020) of orienting their actions. This led them to the realization that the climate crisis cannot be solved without attending to social issues. Consequently, the movement developed towards an “environmentalism from below” (Schaupp 2020), characterized by the desire to mobilize subaltern actors. This quality is especially conspicuous in collaborations with the feminist strike and unions. In this sense, beyond the instrumental relationship, cross-movement coalitions also function as a tactical and symbolic “statement” (Gawerc 2020) which reflects these political learning processes. As indicated by our data, such developments influence the climate strike’s self-image and identity as a youth movement. The

activists describe the climate strike either as an autonomous movement or as a part of a bigger “web of change” (I#21) in which societal conflict lines are negotiated – as discussed by Zajak and Haunss (2021).⁵ Coalition formation thus catalyzes the attenuation or transcendence of the movement’s youthful character as its common features with other (adult) actors are emphasized.

Our data indicate that shared social contexts and organizational principles between the youth movement and its partners have facilitated coalition building (c.f. van Dyke and Amos 2017). The challenges faced by the climate strike coalitions, as illustrated above, also index the internal factors of coalition formation. As our material shows, the danger of diluting actions and identity also presents participants with an opportunity for negotiating movement identity. Coalitions therefore open up possibilities for internal political differentiation, as illustrated, for example, in the discussion about the turn towards the feminist strike mentioned above. We argue that this dilemma is not only an obstacle, but also a productive discursive site for activists to negotiate different aspects of their agency, political orientation, and identity as a (youth) movement. Our research thereby underscores changes in identity, frameworks, and tactics which are the outcomes of coalitions, though we focus on the effects of internal learning processes and strategic discussions *about* the forging of the coalitions. Finally, the climate strikers’ strategic action undertaken to prevent the appropriation of their aims or to defend against the paternalism of other actors – as is for example evident in the negotiation of the one-sided-support principle – showcases the problem of power asymmetries in the formation of inter-generational coalitions (Taft and Gordon 2015). Besides being a strategic answer to youth powerlessness, forging coalitions poses new problems for the youth movement, and demands a strategic response that includes a negotiation of adult power *in* coalitions (cf. Gordon 2009).

7 Conclusion

Since 2019, the climate movement has become the largest global social movement, mobilizing millions of people around the world. The movement’s youthful character and its resulting originality was from the start an important component of its success in agenda setting. However, the activists interviewed here perceive the primary political effects of adolescence as institutional, discursive, and economic power deficits. Our data show that such deficits carry important implications for the movement’s strategies and tactics. As in other movements, participants cite a lack of access to institutional power as a central motivation for organizing as a movement in the first

5 With the potential outcome of transforming political discourse and power relations, this process should not be seen as a simple alignment or adaptation into the political system, as implied by many models of youth movements as “citizens-in-the-making” (Gordon 2007, 635).

place. The primary strategy for countering these deficits is coalition formation with carefully chosen adult actors. Activists describe collaboration with scientists as a means of overcoming their discursive positioning as unserious “kids.” They also ally themselves with other movements in order to extend their organizing beyond their own age cohort and social milieu. Importantly, activists also attempt to compensate for their lack of economic power by aligning themselves with trade unions, whose strike capacity they identify as an important resource. Nevertheless, these coalitions are not purely instrumental in character, but emerge from the political view that the climate crisis cannot be isolated from broader questions of social justice. The strategic development of the movement as it builds power through coalitions has elicited political debates and thereby a broader assessment of the environmental problem.

The category of youth also structured the internal dynamics of the coalitions themselves. Respondents describe how they were able to forge coalitions easily with feminist and anti-racist movements, which were close in cultural terms to their own activist youth circles. Respondents however report greater difficulty in dealing with trade unions, which they perceived as hierarchical and “adult.” In order to prevent paternalistic appropriations of their movement by their adult allies, the movement initially upheld a strict principle of “one-sided-support” for coalitions, which was later softened.

Our findings contribute to the literature on coalitions in social movements and to youth politics. Where most previous studies have remarked on the youthful character of the climate movement, our findings show that youth is not just a demographic characteristic of the climate movement, but a substantial influence on its politics. As della Porta and Portos (2021) have argued, social structures like class do influence strategic choices within movements. Our data show that the social position of youth and the power deficit that goes along with this position are also important variables, especially in explaining movements’ coalition strategies. While most movements over the course of their development often seek coalitions, the tactic appears to be especially important for youth groups because they must compensate for their power deficits. Moreover, the alliances of youth movements take on highly specific forms wherein the youth-adult relationship plays an important role, e. g. as a response to (or fear of) paternalism.

Our findings show that young activists have a keen understanding of the power deficits resulting from their social status as adolescents. More importantly, our results emphasize the agency of young activists not only in reflecting on their social position but also in developing strategies in response, such as those coalitions described above. These coalitions, in turn, shape and are shaped by the political orientation of the movement. Because the social position of youth and youth-adult political interactions are not unique to the climate movement, it should be assumed that dynamics similar to those identified by our study also occur within other youth movements. However, further research – designed specifically to address the political

agency of young people and relations between youth and adults in political coalitions – is still needed to evaluate whether the results of this study apply generally.

8 References

- Balsiger, Philip. 2016. The Land of Opportunities? Social Movement Studies in Switzerland. Pp. 288–302. in *Social Movement Studies in Europe: The State of the Art*, edited by Olivier Fillieule, and Guya Accornero. Oxford: Berghahn.
- Beamish, Thomas D., and Amy J. Luebbers. 2009. Alliance Building Across Social Movements: Bridging Difference in a Peace and Justice Coalition. *Social Problems* 56(4): 647–676.
- Bessant, Judith. 2004. Mixed Messages: Youth Participation and Democratic Practice. *Australian Journal of Political Science* 39: 387–404.
- Bergmann, Zoe, und Ringo Ossewaarde. 2020. Youth Climate Activists Meet Environmental Governance: Ageist Depictions of the FFF Movement and Greta Thunberg in German Newspaper Coverage. *Journal of Multicultural Discourses* 15(3): 267–290.
- Carvallo, Camila. 2020. “Cooperate to Win”: The Influence of the Chilean Student Movement on the 2012 Budget Law. *Social Movement Studies*, <https://doi.org/10.1080/14742837.2020.1770066> (21.01.2022).
- Côté, James E. 2014. Towards a New Political Economy of Youth. *Journal of Youth Studies* 17(4): 527–543.
- Côté, James E., and Anton L. Allahar. 2006. *Critical Youth Studies: A Canadian Focus*. Toronto: Pearson Education Canada.
- Della Porta, Donatella, and Mario Diani. 2006. *Social Movements: An Introduction*. 2nd Edition. Malden, MA: Blackwell.
- Della Porta, Donatella, and Martín Portos. 2021. Rich Kids of Europe? Social Basis and Strategic Choices in the Climate Activism of Fridays for Future. *Italian Political Science Review / Rivista Italiana di Scienza Politica*, <https://doi.org/10.1017/ipo.2021.54> (29.01.2022).
- De Moor, Jost, Katrin Uba, Mattias Wahlström, Magnus Wennerhag, and Michiel De Vydt (eds.). 2020. *Protest for a Future II: Composition, Mobilization and Motives of the Participants in Fridays For Future Climate Protests on 20–27 September, 2019, in 19 Cities Around the World*, <https://osf.io/asruw/> (12.01.2022).
- De Moor, Joost, Michiel De Vydt, Katrin Uba, and Mattias Wahlström. 2021. New Kids on the Block: Taking Stock of the Recent Cycle of Climate Activism. *Social Movement Studies* 20(5): 619–625.
- Eide, Elisabeth, and Risto Kunelius. 2021. Voices of a Generation. The Communicative Power of Youth Activism. *Climatic Change* 169(6), <https://doi.org/10.1007/s10584-021-03211-z> (21.01.2022).
- Emilsson, Kajsa, Håkan Johansson, and Magnus Wennerhag. 2020. Frame Disputes or Frame Consensus? “Environment” or “Welfare” First Amongst Climate Strike Protesters. *Sustainability* 12(3): 882.
- Farthing, Rys. 2010. The Politics of Youthful Antipolitics: Representing the “Issue” of Youth Participation in Politics. *Journal of Youth Studies* 13(2): 181–195.
- Fisher, Dana R., and Sohana Nasrin. 2021. Shifting Coalitions within the Youth Climate Movement in the US. *Politics and Governance* 9(2): 112–123.
- Gawerc, Michelle I. 2020. Diverse Social Movement Coalitions: Prospects and Challenge. *Sociology Compass* 14(1), <https://doi.org/10.1111/soc4.12760> (12.01.2022).
- Goldenbaum, Max, and Clara S. Thompson. 2020. Fridays for Future im Spiegel der Medienöffentlichkeit. Pp. 181–204 in *Fridays for Future – Die Jugend gegen den Klimawandel: Konturen der weltweiten Protestbewegung*, edited by Sebastian Haunss, and Moritz Sommer. Bielefeld: transcript Verlag.

- Gordon, Hava Rachel. 2007. Allies Within and Without: How Adolescent Activists Conceptualize Ageism and Navigate Adult Power in Youth Social Movements. *Journal of Contemporary Ethnography* 36(6): 631–668.
- Gordon, Hava Rachel. 2009. *We Fight to Win: Inequality and the Politics of Youth Activism*. New Brunswick: Rutgers University Press.
- Giugni, Marco, and Jasmine Lorenzini. 2020. Switzerland. Pp. 233–246 in *Protest for a Future II: Composition, Mobilization and Motives of the Participants in Fridays For Future Climate Protests on 20–27 September, 2019, in 19 Cities Around the World*, edited by Joost de Moor, Katrin Uba, Mattias Wahlström, Magnus Wennerhag and Michiel De Vydt, <https://osf.io/asruw/> (12.01.2022).
- Han, Heejin, and Sang Wuk Ahn. 2020. Youth Mobilization to Stop Global Climate Change: Narratives and Impact. *Sustainability* 12(10), <https://doi.org/10.3390/su12104127> (12.01.2022).
- Hultgren, John, and Dimitris Stevis. 2020. Interrogating Socio-Ecological Coalitions: Environmentalist Engagements with Labor and Immigrants' Rights in the United States. *Environmental Politics* 29(3): 457–478.
- Hurrelmann, Klaus, and Erik Albrecht. 2020. Fridays for Future als Sinnbild ihrer Generation. Pp. 227–236 in *Fridays for Future – Die Jugend gegen den Klimawandel: Konturen der weltweiten Protestbewegung*, edited by Sebastian Haunss, and Moritz Sommer. Bielefeld: transcript Verlag.
- Kern, Thomas, and Dahla Opitz. 2021. Disruptive Wissenschaft? Die Mobilisierung von Fridays for Future in den USA und Deutschland. Pp. 294–317 in *Umstrittene Expertise. Zur Wissensproblematik der Politik*, edited by Sebastian Bünttner, and Thomas Laux. Baden-Baden: Nomos.
- Lauby, Fanny. 2021. The Leadership Challenge: Undocumented Youths in Social Movement Coalitions in the United States. *Social Movement Studies* 20(5): 549–566.
- Lesko, Nancy. 2012. *Act Your Age!: A Cultural Construction of Adolescence*. New York, NY: Routledge.
- Lorenzini Jasmine, Gian-Andrea Monsch, and Rosset Jan. 2021. Challenging Climate Strikers' Youthfulness: The Evolution of the Generational Gap in Environmental Attitudes Since 1999. *Frontiers in Political Science* 3, <https://doi.org/10.3389/fpos.2021.633563> (12.01.2022).
- Males, Mike A. 1996. *The Scapegoat Generation: America's War on Adolescents*. Monroe: Common Courage Press.
- Marquardt, Jens. 2020. Fridays for Future's Disruptive Potential: An Inconvenient Youth Between Moderate and Radical Ideas. *Frontiers in Communication* 5(48), <https://doi.org/10.3389/fcomm.2020.00048> (12.01.2022).
- Mayer, Brian, Phil Brown, and Rachel Morello-Frosch. 2010. Labor-Environmental Coalition Formation: Framing and the Right to Know. *Sociological Forum* 25(4): 746–768.
- McCarthy, John D., and Mayer N. Zald. 1977. Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory. *American Journal of Sociology* 82(6): 1212–1241.
- Neuber, Michael, Piotr Kocyba, and Beth Gharrity Gardner. 2020. The Same, Only Different: Die Fridays for Future Bewegung im europäischen Vergleich. Pp. 67–94 in *Fridays for Future – Die Jugend gegen den Klimawandel: Konturen der weltweiten Protestbewegung*, edited by Sebastian Haunss, and Moritz Sommer. Bielefeld: transcript Verlag.
- Noy, Chaim. 2008. Sampling Knowledge: The Hermeneutics of Snowball Sampling in Qualitative Research. *International Journal of Social Research Methodology* 11(4): 327–344.
- NZZ. 2019. «Klimajugend» ist das Deutschschweizer Wort des Jahres 2019. *Neue Zürcher Zeitung*, <https://www.nzz.ch/panorama/ernste-besorgnis-klimajugend-ist-das-deutschschweizer-wort-des-jahres-2019-ld.1526158> (08.12.2021).
- Oser, Fritz, and Horst Biedermann. 2003. *Jugend ohne Politik: Ergebnisse der IEA-Studie zu politischem Wissen, Demokratieverständnis und gesellschaftlichem Engagement von Jugendlichen in der Schweiz im Vergleich mit 27 anderen Ländern*. Glarus: Rüegger Verlag.

- Pickel, Gert. 2002. *Jugend und Politikverdrossenheit: Zwei politische Kulturen im Deutschland nach der Vereinigung?* Wiesbaden: Springer.
- Rucht, Dieter, and Dieter Fink. 2020. Mobilisierungsprozesse von Fridays for Future. Ein Blick hinter die Kulissen. Pp. 95–114 in *Fridays for Future – Die Jugend gegen den Klimawandel: Konturen der weltweiten Protestbewegung*, edited by Sebastian Haunss, and Moritz Sommer. Bielefeld: transcript Verlag.
- Schaupp, Simon. 2020. Jenseits der Austeritätsökologie: Einführung in eine Umweltpolitik von unten. *Sozial. Geschichte Online* (28): 43–68. [10.17185/duerpublico/73595](https://doi.org/10.17185/duerpublico/73595).
- Schaupp, Simon. 2021. «Das Ende des fossilen Klassenkompromisses. Die Gelbwestenbewegung als ökologischer Konflikt des Hinterlands». *PROKLA* 3(51): 435–454.
- Schaupp, Simon, Iljana Schubert, Annika Sohre, Linus Petermann, and Oliver Nachtwey. 2022. *Woher kommt und wohin geht der Schweizer Klimastreik?* Bern: Anny Klawa Morff Foundation. <https://anny-klawa-morff.ch/studie-klimastreik/>. 31.3.2022
- Schreier, Margrit. 2012. *Qualitative Content Analysis in Practice*. London: Sage.
- Soder, Michael, Katrin Niedermoser, and Hendrik Theine. 2018. Beyond Growth: New Alliances for Socio-Ecological Transformation in Austria. *Globalizations* 15(4): 520–535.
- Staggenborg, Suzanne. 1986. Coalition Work in the Pro-Choice Movement: Organizational and Environmental Opportunities and Obstacles. *Social Problems* 33(5): 374–390.
- Statista. 2021. Gewerkschaftlicher Organisationsgrad in der Schweiz, <https://de.statista.com/statistik/daten/studie/415980/umfrage/gewerkschaftlicher-organisationsgrad-in-der-schweiz> (30.12.2021).
- Taft, Jessica K., and Hava R. Gordon. 2015. Intergenerational Relationships in Youth Activist Networks. Pp. 978–981 in *Families, Intergenerationality and Peer Group Relations*, edited by Samantha Punch, Robert Vanderbeck, and Tracey Skelton. Singapore: Springer.
- Van Dyke, Nella, and Bryan Amos. 2017. Social Movement Coalitions: Formation, Longevity, and Success. *Sociology Compass* 11(7): <https://doi.org/10.1111/soc4.12489> (20.06.2022).
- Van Dyke, Nella, and Holly J. McCammon (eds.). 2010. *Strategic Alliances: Coalition Building and Social Movements*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Witzel, Andreas. 2000. The Problem-Centered Interview. *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research* 1(1), <https://doi.org/10.17169/fqs-1.1.1132> (21.01.2022).
- Wright, Erik Olin. 2000. Working-Class Power, Capitalist-Class Interests, and Class Compromise. *American Journal of Sociology* 105(4): 957–1002.
- Zajak, Sabrina, and Sebastian Haunss. 2021. The Politics of Alliances. The Making and Breaking of Social Movement Coalitions. Introduction to the Special Issue. *Social Movement Studies*, <https://doi.org/10.1080/14742837.2021.1973890> (12.01.2022).



Thierry Delessert
 Chiara, Boraschi
 Nelly Valsangiacomo (dir.)

Pauvres, immorales et contraintes
 Les adversités des mères célibataires en Suisse

Collection
Questions de genre

ISBN 978-2-88351-124-8
 env. 180 pages
 15.5 cm x 22.5 cm
 Fr. 34.–/Euro 34.–

En Suisse, les femmes ayant mis au monde un enfant hors mariage sont englobées dans plusieurs catégories et représentations légales, médicales et sociales qui ont varié au cours du temps. Néanmoins, les mères célibataires ressortent le plus souvent dénigrées, tandis que les pères peuvent plus aisément se récuser de leurs responsabilités. Une mère, voire une femme, de bonne moralité n'existe-t-elle donc qu'à la condition d'être mariée ?

Cet ouvrage propose des études sur diverses contraintes à l'encontre des femmes élevant seules leur enfant. Les chapitres abordent un État fondamentalement construit au masculin, ainsi qu'un droit civil les ayant considérées illégitimes jusqu'en 1978. En face, des instances publiques inclines à placer les enfants et à interner les mères suivant les circonstances. Un tournant plus compréhensif advient dans le sillage de la libération sexuelle, et la catégorie de mères célibataires englobe progressivement les mères non mariées, les divorcées et les veuves qui se regroupent afin de faire advenir l'image publique plus positive des familles monoparentales. Les autrices et les auteurs montrent toutefois la persistance des coûts de l'enfant et la précarisation de ces mères par manque de politique familiale active.

Thierry Delessert est docteur en science politique de l'Université de Lausanne et chercheur postdoctoral aux universités de Genève et de Lausanne.

Chiara Boraschi est docteure en histoire de l'Université de Lausanne et maîtresse en recherche et enseignement suppléante à l'Université de Lausanne.

Nelly Valsangiacomo est professeure ordinaire en histoire contemporaine à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne.

Wie der Staat den Markt macht. Eine Analyse der Herstellung wirtschaftlicher Austauschbeziehungen im ergänzenden Arbeitsmarkt der Schweiz

Peter Streckeisen*, Spartaco Greppi**, Natalie Benelli***, Morgane Kuehni*** und Antonin Zurbuchen****

Zusammenfassung: Der Beitrag präsentiert Ergebnisse eines Forschungsprojekts über den ergänzenden Arbeitsmarkt in der Schweiz. Dieser Markt wird als Dienstleistungsmarkt definiert, auf dem verschiedene staatliche Stellen Arbeitsplätze für Angehörige besonderer Personenkategorien (zum Beispiel Arbeitslose, Invalide oder Sozialhilfebeziehende) akquirieren. Auf der Grundlage der qualitativen empirischen Studie werden drei Handlungsansätze herausgestellt, die aufzeigen, wie der Staat den Markt macht. Dabei werden zugleich unterschiedliche Bilder des Marktes erzeugt.

Schlüsselwörter: Ergänzender Arbeitsmarkt, Organisation von Märkten, Feld, Staat, Ökonomisierung

Comment l'état fait le marché. Analyse de la mise en place des relations d'échange du marché complémentaire en Suisse

Résumé: Cet article présente les résultats d'un projet de recherche sur le marché complémentaire en Suisse. Ce marché est défini comme un marché de services, sur lequel des instances étatiques diverses acquièrent des places de travail pour des personnes appartenant à des catégories spécifiques (par exemple, chômeur·es, invalides ou bénéficiaires de l'aide sociale). Sur la base de l'étude empirique qualitative trois approches sont esquissées, qui montrent comment l'état fait le marché. Chaque approche dessine également une image différente du marché.

Mots-clés: Marché complémentaire, organisation du marché, champ, état, marchandisation

When the State Makes the Market. An Empirical Study of Economic Transactions in the Complementary Labor Market in Switzerland

Abstract: This contribution presents the results of a research project about the complementary labor market in Switzerland. This market is defined as a service market where different state agencies guarantee an offer of workplaces for persons belonging to specific categories (for instance, the unemployed, the disabled, or persons on social assistance). Based on the empirical findings of the qualitative research, the article depicts three different approaches to how state agencies make the market. Every single approach also entails a specific image of the market.

Keywords: Complementary labor market, market organization, field, state, economization

* ZHAW Soziale Arbeit, CH-8037 Zürich, peter.streckeisen@zhaw.ch.

** Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana SUPSI, CH-6928 Manno, spartaco.greppi@supsi.ch.

*** Haute École de Travail social et de la Santé Lausanne HETSL, HES-SO, CH-1010 Lausanne, natalie.benelli@hetsl.ch, morgane.kuehni@hetsl.ch.

**** Université de Lausanne, CH-1015 Lausanne, antonin.zurbuchen@unil.ch.

1 Einleitung

In der Schweiz arbeiten rund 130 000 Personen im ergänzenden Arbeitsmarkt (EAM) (Zurbuchen et al. 2020). Dieser Markt besteht aus Arbeitsplätzen, die auf staatliche Nachfrage für Personen mit besonderem administrativem Status – zum Beispiel Arbeitslose, Sozialhilfebeziehende oder Zivildienstleistende – von Anbietern wie gemeinnützigen Organisationen, Firmen oder Verwaltungen angeboten werden (Benelli et al. 2019; Haunreiter et al. 2019). Die bisherige Forschung konzentrierte sich in erster Linie auf die Frage, ob die berufliche Wiedereingliederung erwerbsloser Personen erreicht wird (Aeppli et al. 2004; Baumgartner et al. 2004; Morlock et al. 2014; BSV 2015; SECO 2019). Dieser Beitrag rückt dagegen die wirtschaftlichen Austauschbeziehungen, die den EAM herstellen, in den Fokus. Die Fragestellung lautet, wie der Markt gemacht wird. Wie gehen die Akteur:innen vor, um den wirtschaftlichen Austausch zu ermöglichen, gestalten und regulieren? Welche Ansätze verfolgen sie, und welche Orientierungen sind handlungsleitend? Welche Austauschbeziehungen, Prozesse und Strukturen entstehen durch ihre Vorgehensweisen und prägen den EAM?

Obwohl Märkte ein zentrales Forschungsobjekt der Wirtschaftssoziologie darstellen, existieren nur wenige Studien zu deren Entstehung. Idealtypisch lassen sich gemäss Aspers et al. (2022) drei Ansätze unterscheiden: Die Forschung fokussiert entweder die wechselseitige Anpassung von Akteur:innen, die bewusste Organisation von Märkten oder die durch soziale Felder determinierten Rahmenbedingungen und Machtverhältnisse. Dieser Beitrag kombiniert die Ansätze zur Organisation von Märkten und sozialen Feldern. Zunächst wird jedoch eine Begriffsbestimmung vorgenommen: Der EAM wird als Dienstleistungsmarkt definiert und nicht als Segment des Arbeitsmarktes betrachtet (Teil 2). Darauf folgt eine Darlegung der empirischen und methodischen Grundlagen des Beitrags (Teil 3). Im Anschluss kommt die Perspektive der sozialen Felder zum Tragen, indem der Staat als «bürokratisches Feld» beleuchtet wird, das den EAM prägt (Teil 4). Der umfangreichste Abschnitt (Teil 5) orientiert sich am Ansatz der Organisation von Märkten und beleuchtet die Rolle staatlicher Stellen. Es werden drei Handlungsansätze zur Herstellung von Austauschbeziehungen im Schweizer EAM herausgestellt. Zum Schluss werden die Ergebnisse zusammengefasst und ausgewählte Fragen für zukünftige Forschung skizziert (Teil 6).

2 Der ergänzende Arbeitsmarkt als Dienstleistungsmarkt

Der EAM wurde in der Schweiz noch nicht wirtschaftssoziologisch untersucht. Es liegen Studien zu einzelnen Bereichen vor, doch lassen diese eine vergleichende Gesamtperspektive missen. Zudem fokussieren sie meist die Wirksamkeit staatlicher

Massnahmen mit Bezug auf politische Zielsetzungen, namentlich die Wiedereingliederung in den Arbeitsmarkt (für einen Überblick: BSV 2015; SECO 2019). Auch in der Grundlagenforschung dominieren der Fokus einzelner Bereiche und die – meist kritische – Auseinandersetzung mit politischen Zielen (Magnin 2005; Schallberger und Wyer 2010; Nadai 2017; Studer und Pärli 2020; Nadai et al. 2021). Dieser Beitrag geht in doppelter Hinsicht über den Forschungsstand hinaus. Zum einen werden sieben Bereiche des EAM erstmals vergleichend erforscht: Arbeitslosenversicherung, Sozialhilfe, Invalidenversicherung, Behindertenhilfe, Asylbereich, Zivildienst und gemeinnützige Arbeit im Strafvollzug. Zum anderen löst sich das Erkenntnisinteresse von politischen Zielen und fokussiert wirtschaftliche Prozesse und Beziehungen. Der EAM wird als Dienstleistungsmarkt definiert, auf dem Anbieter:innen (bspw. Privatunternehmen, gemeinnützige Organisationen oder Verwaltungen) auf der Basis staatlicher Nachfrage Arbeitsplätze für besondere Personenkategorien bereitstellen. Ausgewählten Personen wird vorgängig durch den Staat ein entsprechender Status (z. B. als Invalidenrentner:in, anerkannte:r Flüchtling oder Stellensuchende:r) zugewiesen. Der Staat stellt den Anbieter:innen diese als Personal zur Verfügung, das unter aussergewöhnlichen Bedingungen (bspw. ohne Entlohnung) beschäftigt werden darf. Die Untersuchung der Austauschbeziehungen zwischen Anbieter:innen von Arbeitsplätzen und staatlichen Stellen leistet eine Ergänzung zur Grundlagenforschung über die Aktivierungspolitik, indem sie deren institutionelle Konfigurationen und ökonomische Grundlagen analysiert.

Die Begriffe ergänzender Arbeitsmarkt und zweiter Arbeitsmarkt werden in der Literatur oft nicht klar unterschieden. Der hier verwendeten Terminologie zufolge umfasst der ergänzende Arbeitsmarkt Arbeitsplätze im zweiten Arbeitsmarkt und im ersten Arbeitsmarkt. Mit dem Begriff des zweiten Arbeitsmarkts bezeichnen wir die Beziehungen zwischen staatlichen Stellen und jenen Anbieter:innen, die sich auf das Geschäft im EAM spezialisiert haben (z. Bsp. Sozialfirmen und geschützte Werkstätten), während private Unternehmen oder öffentliche Verwaltungen gelegentlich einzelne solche Plätze anbieten. In der bisherigen Forschung wurde der EAM durch besondere Merkmale der Arbeitsplätze definiert (Baur et al. 1998, 15–16; Avilés 2015, xviii). Angesichts der Vielfalt des EAM ist der Versuch einer Definition auf dieser Grundlage aber wenig überzeugend. Durch die Definition als Dienstleistungsmarkt wird ein konzeptueller Rahmen skizziert, der alle Bereiche umspannt, ohne spezifische Merkmale vorauszusetzen. Dabei muss betont werden, dass der EAM nicht als Arbeitsmarkt (oder Arbeitsmarktsegment) untersucht wird:¹ Im Fokus stehen nicht Beziehungen zwischen Unternehmen und Beschäftigten oder das betriebliche Arbeitsverhältnis, sondern die Transaktionen zwischen Anbieter:innen und Käufer:innen von Dienstleistungen. Die wichtigste Dienstleistung im EAM sind

1 In diesem Sinne ist der Begriff EAM irreführend. In der französischsprachigen Schweiz wird auch von einem komplementären Markt («marché complémentaire») gesprochen, aber auf Deutsch hat sich dieser Ausdruck ohne Bezug auf das Wort Arbeit nicht eingebürgert.

die Arbeitsplätze für Personen mit besonderem administrativem Status. Staatliche Stellen fragen diese Dienstleistung nach, weil sie beauftragt sind, ein entsprechendes Angebot für ihre Klientel sicherzustellen.

3 Untersuchungsdesign und Methodologie

Die folgenden Analysen stützen sich auf ein durch den Schweizerischen Nationalfonds gefördertes Forschungsprojekt,² das drei Teile umfasste. Im ersten Teil wurden die gesetzlichen Grundlagen erforscht, die das Angebot der Arbeitsplätze und die Arbeitsbedingungen im EAM bestimmen. Im zweiten Teil wurde die Rolle der staatlichen Stellen untersucht, die für die Gewährleistung eines passenden Angebots an Arbeitsplätzen zuständig sind. Im dritten Teil wurden Feldstudien in ausgewählten Betrieben des EAM realisiert. Dieser Beitrag stützt sich auf Ergebnisse des zweiten Teils. Er beruht auf 17 leitfadengestützten Interviews mit Verantwortlichen staatlicher Stellen, die Arbeitsplätze im EAM nachfragen. Da die meisten Bereiche des EAM in der Schweiz auf kantonaler Ebene organisiert sind, wurden drei Kantone vertieft untersucht. In jedem dieser Kantone wurde für jeden Bereich des EAM die zuständige Stelle identifiziert und ein Experteninterview (Bogner et al. 2002) mit einer Person in leitender Stellung realisiert. Da der Zivildienst nicht kantonal organisiert ist, wurde hier nur ein Interview realisiert. Weil der Asylbereich in zwei untersuchten Kantonen nur eine geringe politische und institutionelle Autonomie gegenüber der Sozialhilfe aufweist, wurde in diesem Bereich ebenfalls nur ein Interview realisiert.

Alle Interviews wurden protokolliert und inhaltsanalytisch ausgewertet (Mayring 2015). Zur Vertiefung der Analyse wurden ausgewählte Teile transkribiert. Aus diesen Transkripten wird in den Teilen 4 und 5 dieses Beitrags zitiert. Die Auswertung der Interviews stützte sich auf ein detailliertes Analyseraster mit 13 Kategorien, die auf Basis der Untersuchung der rechtlichen Rahmenbedingungen und mit Bezug auf die Studie von Greer et al. (2017) zu Transaktionsmodi bei der Bereitstellung von Angeboten für Erwerbslose erstellt wurde. Die Auswertung ging fallvergleichend und fallkontrastierend vor (Kelle und Kluge 2010) mit dem Ziel, empirisch fundierte Typen von Handlungsansätzen herauszuarbeiten. Auf diesem Weg ist es gelungen, idealtypisch drei Handlungsansätze zu beschreiben.

4 Im Kräftefeld des ergänzenden Arbeitsmarkts: der Staat als Kraft und Feld

Dieser Abschnitt bezieht sich auf den Forschungsansatz der sozialen Felder (Fligstein 2002; Bourdieu 2018) und thematisiert die Rolle des Staates bei der Herstellung des

2 SNF 100017_172860: Die Rolle des Staates bei der Segmentierung des Arbeitsmarkts. Qualitative Studie des Ergänzenden Arbeitsmarktes in den Kantonen Basel-Stadt, Tessin und Waadt.

EAM. Der Staat ist in kapitalistischen Gesellschaften oft in die Funktionsweise von Märkten involviert (Block und Evans 2005). Mitunter spielen staatliche Akteur:innen in einem Markt mehrere oder sogar alle vier Rollen, die Ahrne et al. (2015, 14–16) bei der Organisation von Märkten unterscheiden: Sie können Profiteur:innen oder «Andere» sein, Käufer:innen ebenso wie Verkäufer:innen. Obwohl die Schlüsselrolle staatlicher Politiken somit kein Alleinstellungsmerkmal des EAM darstellt, weist dieser Markt einige Besonderheiten auf. Das Angebot an Arbeitsplätzen beruht direkt auf staatlicher Nachfrage: Politische Entscheidungen führen staatliche Stellen dazu, ein entsprechendes Angebot ins Leben zu rufen. Ebenso definiert der Staat die Personenkategorien, für die Arbeitsplätze angeboten werden, und weist Personen diesen Kategorien zu. Der Staat definiert, wer als Invalide gilt und eine Rente erhält oder unter welchen Bedingungen Armutsbetroffene wirtschaftliche Sozialhilfe beziehen können. Der Staat bestimmt, wer unter welchen Bedingungen im EAM beschäftigt werden darf. In der Arbeitslosenversicherung und der Sozialhilfe kann der Staat Personen direkt Arbeitsplätzen zuweisen, die als zumutbar gelten, wobei die Zumutbarkeit in der Sozialhilfe rechtlich nur schwach kodifiziert ist (Studer 2021).

Der Staat agiert im EAM mitunter als vergesellschaftende Kraft, zu deren Strukturierungsprinzipien laut Lessenich (2012, 47–52) die «Relationierung» zählt: Er ruft Gruppen von Personen ins Leben und prägt die Beziehungen ihrer Mitglieder nicht nur zur Gesellschaft, sondern auch zu anderen Gruppen sowie zu sich selbst als Individuen. Empirisch ist dieser Staat allerdings nicht als einheitlicher Akteur anzutreffen, sondern es gibt eine Vielzahl staatlicher Stellen, deren Leitbilder, Strategien und Ressourcen sich unterscheiden. Für die Analyse des EAM ist deshalb die Erkenntnis von Bourdieu (1994) aufzugreifen, dass es sich beim Staat um ein «bürokratisches Feld» handelt, in dem sich Kämpfe um Ressourcen, Deutungshoheiten und Entscheidungskompetenzen abspielen. Die Aussage, dass es selten nützlich ist, über den Markt im Singular zu schreiben (Ahrne et al. 2015, 13), gilt demnach auch für den Staat. Im Rahmen unseres Forschungsprojekts haben sich diesbezüglich drei Aspekte als zentral erwiesen.

Erstens spielen die Beziehungen zwischen den Staatsebenen eine Schlüsselrolle. Abgesehen vom Zivildienst sind die Kantone zwar in allen untersuchten Bereichen des EAM zuständig für die Gewährung eines angemessenen Angebots an Arbeitsplätzen. Die Bereiche unterscheiden sich aber stark betreffend die gesetzliche Regelungsdichte auf Bundesebene und die Beziehungen zwischen Bundes- und Kantonsbehörden. Während das Staatssekretariat für Wirtschaft im Bereich der Arbeitslosenversicherung ein komplexes Benchmarking entwickelt hat, in dessen Rahmen die kantonalen Stellen sich bewähren müssen, stellt das Bundesamt für Sozialversicherungen den kantonalen IV-Stellen im Prinzip unlimitierte Ressourcen für beruflichen Massnahmen bereit: «Es gibt kein Budget», sagt der Bereichsleiter einer IV-Stelle. Zudem werden im Rahmen von Rescaling-Prozessen (Kazepov 2011) immer wieder Aufgaben zwischen Staatsebenen verschoben. Ein solcher

Prozess lässt sich aktuell im Asylbereich beobachten, wo der Bund im Rahmen der Integrationsagenda Schweiz erhöhte Ressourcen bereitstellt und seinen Einfluss auf die Kantone verstärkt. Auf Kantonsebene kann dies Anlass einer Neuverteilung von Kompetenzen sein: So hofft der Leiter einer Integrationsfachstelle auf einen Zugewinn an Autonomie gegenüber der Sozialhilfe, und eine Sozialhilfeleiterin berichtet, die Integrationsagenda sei Anstoss zur Bildung einer neuen Amtsstelle für Personen aus dem Asylbereich gewesen. Ein weiteres Beispiel für Rescaling geht auf die Neuordnung des Finanzausgleichs zwischen Bund und Kantonen von 2008 zurück: Weil die Behindertenhilfe den Kantonen zugewiesen wurde, sind heute kantonale Fachstellen für die Finanzierung der Arbeitsplätze für IV-Rentner:innen zuständig. Die Kantone haben sich zu Kontroll- und Steuerungsinstanzen entwickelt, welche die Anbieter:innen weitaus konkreter in die Verantwortung nehmen als früher das Bundesamt für Sozialversicherungen.

Zweitens überschreitet der EAM die Grenzen zwischen Verwaltungsabteilungen mit unterschiedlichen Programmatiken. Die Arbeitslosenversicherung und der Zivildienst sind in der Wirtschaftsverwaltung, die gemeinnützige Arbeit und das Asylwesen in der Justizverwaltung und die Invalidenversicherung, die Behindertenhilfe und die Sozialhilfe in der Sozialverwaltung angesiedelt. Trotz Bemühungen um interinstitutionelle Zusammenarbeit (Nadai et al. 2015) spiegelt sich diese Heterogenität der Programmatiken zum Beispiel im Umgang mit dem Grundsatz der Wettbewerbsneutralität. Während das Gesetz über die Arbeitslosenversicherung ein Konkurrenz- und Gewinnverbot vorschreibt und der Leiter einer Regionalstelle des Zivildienstes Strategien erläutert, die Wettbewerbsverzerrungen verhindern sollen, zeigt sich ein Bereichsleiter in der Sozialhilfe überzeugt, die Finanzierung von Arbeitsplätzen falle nicht unter das Gesetz für Staatsbeiträge, und ein kantonaler Verantwortlicher der Behindertenhilfe betont, es interessiere ihn nicht, ob eine Werkstätte einen «Riesengewinn» mache. Mitunter interveniert die Wirtschaftsverwaltung bei Auftragsvergaben im EAM. So beklagt ein Fachstellenleiter im Asylbereich, die aus seiner Sicht unverzichtbaren unbezahlten Einsätze Geflüchteter in Privatunternehmen gerieten von behördlicher Seite unter Beschuss, und der Leiter einer IV-Stelle ist zwar froh, dass seine Anbieter:innen nicht dem Konkurrenzverbot unterstehen, muss das Thema aber immer wieder mal mit dem Wirtschaftsamt besprechen, zum Beispiel wenn Kritik aus Gewerbekreisen laut wird.

Drittens kann die Abgrenzung zwischen verschiedenen Bereichen des EAM Gegenstand von Konflikten, Verhandlungen und Kooperationen zwischen staatlichen Stellen sein. Dies kann vorkommen, wenn eine Person mehrere administrative Status hat. So muss zum Beispiel gemeinnützige Arbeit im Strafvollzug während der Freizeit geleistet werden. Wenn eine Person zugleich an einer Massnahme der Sozialhilfe oder Arbeitslosenversicherung teilnimmt, muss sich die Organisation der gemeinnützigen Arbeit anpassen. Konflikte werden zudem durch das Subsidiaritätsprinzip verursacht. So zeigen sich Verantwortliche der Sozialhilfe überzeugt, dass sie

sich oftmals um Personen kümmern müssen, denen Leistungen der Invalidenversicherung zustehen sollten. Mitunter ermuntern sie diese Personen, entsprechende Leistungen zu beantragen, was bei den IV-Stellen nicht gern gesehen wird. So hält ein Verantwortlicher der Invalidenversicherung lachend fest: «Wenn ich es schaffe, mit der Sozialhilfe endlich mal zusammenzuarbeiten, dann kann ich meinen Job hier aufgeben, dann habe ich alles erreicht, was ich erreichen wollte.» (Bereichsleiter IV-Stelle)

5 Drei Handlungsansätze: das Angebot hervorrufen, bündeln oder rahmen

Dieser Abschnitt bezieht sich auf den Forschungsansatz der Organisation von Märkten (Ahrne et al. 2015). Mit Blick auf die Herstellung von Austauschbeziehungen im EAM werden jedoch nicht alle relevanten Akteur:innen in den Blick genommen, sondern die Analyse konzentriert sich auf die Rolle staatlicher Stellen. Diese wiederum werden nicht in all ihren Aufgaben und Ausprägungen,³ sondern ausschliesslich als «Käufer» (Ahrne et al. 2015, 14–18) untersucht. Genauer gesagt interessiert ihre Rolle als Nachfrager:innen von Dienstleistungen im EAM, denn die Analyse zeigt, dass das Geschäft nicht in allen Fällen monetarisiert wird und der Begriff des Käufers deshalb nicht immer treffend ist. Wie es bei Untersuchungen zur Organisation von Märkten meistens der Fall ist (Aspers et al. 2022), erfolgt die Theoriebildung induktiv: Auf Basis der Untersuchung wird eine Typologie vorgeschlagen, welche die drei grundlegenden staatlichen Handlungsansätze erfasst, die im EAM zur Herstellung wirtschaftlicher Austauschbeziehungen eingesetzt werden.

Greer et al. (2017, 57–63) benennen Transaktionsmodi zur Herstellung von Marktbeziehungen im Bereich der Programme für erwerbslose Personen: “grants”, “vouchers” und “public purchasing”. Bei Grants handelt es sich um Staatsbeiträge, die von Anbieter:innen beantragt werden. Im Gegensatz dazu werden Leistungen beim Public Purchasing nach Regeln des öffentlichen Beschaffungswesens ausgeschrieben. Vouchers schliesslich sind Gutscheine, mit denen Nutzer:innen die Anbieter:innen von Dienstleistungen selbst wählen können. Für die Analyse des EAM in der Schweiz hat sich der Ansatz von Greer et al. (2017) als Inspiration bewährt, doch ist er nicht geeignet, um die Ergebnisse der Untersuchung umfassend abzubilden. Zum einen hat sich gezeigt, dass Arbeitsplätze mitunter auch ohne finanzielle Transaktion akquiriert werden und es Marktsegmente gibt, die gewissermassen unter dem Radar der von Greer et al. (2017) beschriebenen Trans-

3 Staatliche Instanzen treten gemäss der Typologie von Ahrne et al. (2015) im EAM auch als “Others” auf, etwa wenn sie angehalten sind, die Rechte der Leistungsbeziehenden zu wahren. Sie können als “Profiteers” betrachtet werden, z. B. wenn es durch Angebote des EAM gelingt, die Erwerbslosenquote zu senken. Und sie treten teilweise selbst als “Sellers” auf, indem sie Arbeitsplätze für bestimmte Personenkategorien anbieten, die durch andere staatliche Stellen nachgefragt bzw. eingekauft werden.

aktionsmodi durchgehen. Wir weisen diese Austauschbeziehungen dem Ansatz *das Angebot hervorrufen* zu (Abschnitt 5.1). Zum anderen weisen Subventionen und Ausschreibungen wichtige Gemeinsamkeiten auf, auch wenn sie in der politischen Diskussion oft als Gegensätze dargestellt werden.⁴ Beide Transaktionsmodi werden im Ansatz *das Angebot bündeln* diskutiert (Abschnitt 5.2). Schliesslich werden Gutscheine in keinem untersuchten Bereich eingesetzt. Allerdings wählen Nutzer:innen die Anbieter:innen manchmal dennoch selbst, oder Arbeitsplätze werden durch staatliche Stellen einzeln eingekauft. Diese Beispiele sind im dritten Ansatz *das Angebot rahmen* aufgehoben (Abschnitt 5.3).

Unterbelichtet bleibt im Ansatz von Greer et al. (2017) zudem die gezielte Arbeit, die notwendig ist, um die Rahmenbedingungen für eine wirtschaftliche Transaktion herzustellen. Wir beziehen uns bei der Analyse deshalb auf die “types of framing” gemäss der Theorie der “Marketization” von Çalışkan und Callon (2010, 5). Es handelt sich um verschiedene Register zur Herstellung von Marktbeziehungen. “Pacifying goods” bezeichnet die Definition der Waren, damit diese sich als passive Objekte dem Tauschgeschehen fügen. “Marketizing agencies” meint die Fähigkeit zur Berechnung wirtschaftlicher Werte und Verhandlung mit anderen Marktakteur:innen. “Market encounters” bezieht sich auf die Schaffung von Gelegenheiten und Strukturen, die das Aufeinandertreffen von Angebot und Nachfrage ermöglichen. “Price-Setting” bezeichnet die zur Festlegung von Preisen eingesetzten

Tabelle 1 Staatliche Handlungsansätze im ergänzenden Arbeitsmarkt

Das Angebot	hervorrufen	bündeln	rahmen
Pacifying goods		+	+++
Marketizing agencies		+++	+
Market encounters	+++	+	
Price-Setting		+++	+
Market design and maintenance	++	+	++
Dargestellte Beispiele	Gemeinnützige Arbeit Asylbereich Invalidenversicherung	Arbeitslosenversicherung Sozialhilfe	Zivildienst Behindertenhilfe Invalidenversicherung
Bild des Marktes	persönliche Beziehungen Netzwerke	Kontraktualisierung Reporting und Controlling	Selbstregulierung Wahlfreiheit

Anmerkung: Die Pluszeichen (+ / ++ / +++ / ++++) zeigen an, in welchen Registern die Schwerpunkte der durch die staatlichen Stellen geleisteten Arbeit zur Herstellung des Marktes liegen.

4 Am 21. 6. 2019 verabschiedete das eidgenössische Parlament eine neue Fassung des Bundesgesetzes über das öffentliche Beschaffungswesen (BöB). Bei der BöB-Revision wurde diskutiert, ob Programme zur Arbeitsmarktintegration künftig dem Wettbewerbsrecht zu unterstellen und deshalb öffentlich auszuschreiben seien. Dagegen setzte sich der nationale Dachverband Arbeitsintegration Schweiz erfolgreich zur Wehr. Die Kantone haben damit weiterhin die Wahl, ob sie diese Programme ausschreiben oder nicht.

Instrumente, während “market design and maintenance” sich auf die übergeordnete Pflege von Marktstrukturen bezieht. Die auf empirischer Grundlage identifizierten Handlungsansätze unterscheiden sich deutlich in Bezug darauf, wie die staatlichen Stellen diese fünf Register einsetzen (Tabelle 1).

5.1 Das Angebot hervorrufen

Zahlreiche Arbeitsplätze des EAM sind nicht bei spezialisierten Anbieter:innen angesiedelt, sondern in öffentlichen Verwaltungen, gemeinnützigen Organisationen oder privaten Unternehmen, die einzelne Plätze anbieten. Solche im ersten Arbeitsmarkt angesiedelten Plätze gelten in Bereichen mit Integrationsauftrag als besonders wichtig, weil sie es Personen mit administrativem Status erlauben, wertvolle berufliche Erfahrungen zu sammeln. Zudem können die staatlichen Stellen zeigen, dass sie nahe am Markt tätig sind. Allerdings ist der Aufwand für die Akquise der Plätze hoch. Zwar haben die staatlichen Stellen eine Arbeitskraft anzubieten, die nicht entlohnt werden muss. Doch das Argument sticht nur bedingt, weil die Zuschreibung eines besonderen administrativen Status meistens mit einem Stigma verbunden ist,⁵ und die Angehörigen der betreffenden Personenkategorien als beeinträchtigte oder beschädigte Arbeitskräfte gelten (Nadai und Canonica 2012, 28). Der Staat bezahlt für diese Arbeitsplätze meistens nichts und muss bei potenziellen Anbieter:innen durch vorteilhafte Angebote Interesse wecken.

Im Vordergrund dieses Ansatzes stehen persönliche Beziehungsarbeit und Netzwerke. Eindrücklich schildert die Verantwortliche einer Stiftung im Bereich der gemeinnützigen Arbeit im Strafvollzug, sie habe alle Gemeinden des Kantons angeschrieben, um Arbeitsplätze zu akquirieren. Bei interessierten Gemeinden ging sie persönlich vorbei. Sie betont auch, bei neuen Anbieter:innen darauf zu achten, beim ersten Einsatz eine Person hinzuschicken, die als vertrauenswürdig bzw. als sicherer Wert gilt. Im Interview wird deutlich, dass es sich um eine Austauschbeziehung handelt, in der der Staat die Anbieter:innen bei Laune halten muss. Der administrative Aufwand für die Anbieter:innen beschränkt sich auf die Anwesenheitskontrolle, um sicherzustellen, dass die vereinbarten Stunden abgearbeitet werden. Ansonsten findet keine staatliche Kontrolle statt, die Anbieter:innen müssen nicht Bericht erstatten.

Auch bei beruflichen Massnahmen der Invalidenversicherung kann das Interesse der Anbieter:innen nicht vorausgesetzt werden. Nadai (2017) bezeichnet die Bemühungen der IV-Stellen um Einsatzmöglichkeiten im ersten Arbeitsmarkt als «asymmetrische Responsibilisierung». Unternehmen sind in keiner Weise verpflichtet, Personen mit gesundheitlichen Beeinträchtigungen aufzunehmen, so dass der Staat nur Überzeugungsarbeit leisten, an moralische Verantwortung appellieren und Anreize setzen kann. Dabei verfügt die Invalidenversicherung allerdings über mehr Ressourcen als andere staatliche Stellen. Sie kann insbesondere Taggelder auszahlen,

5 Die einzelnen Personenkategorien sind von sehr unterschiedlichen Zuschreibungen betroffen. Als einzige nicht stigmatisierte Gruppe sind Zivildienstleistende zu betrachten.

Einarbeitungszuschüsse gewähren oder Sozialversicherungsbeiträge übernehmen. Der Leiter einer Fachstelle im Asylbereich unterstreicht ebenfalls, dass die Akquise von Einsatzplätzen im ersten Arbeitsmarkt einen «enormen Aufwand» verursacht. Umso mehr ärgert es ihn, dass der nicht entlohnte Einsatz von Geflüchteten immer wieder durch das Wirtschaftsamt seines Kantons in Frage gestellt oder durch restriktive Regeln eingeschränkt wird. Es wäre für sein Team einfacher, Geflüchtete Arbeitsplätzen spezialisierter Anbieter:innen des zweiten Arbeitsmarkts zuzuweisen, doch ist er überzeugt, dass dies nicht sinnvoll wäre. Den zweiten Arbeitsmarkt betrachtet er als eine Art Selbstbedienungsladen der Anbieter:innen, der im Gegensatz zu den Einsätzen im regulären Arbeitsmarkt tatsächlich als Bedrohung für das lokale Gewerbe betrachtet werden sollte.

Zusammenfassend lässt sich festhalten, dass der Handlungsansatz *das Angebot hervorrufen* in allen Bereichen des EAM mit Ausnahme des Zivildienstes und der Behindertenhilfe beobachtet wurde. Bei diesem Ansatz treten alle weiteren Register der Marktherstellung zu Gunsten der Bemühungen um die Schaffung von “market encounters” sowie die Pflege und allfällige Erweiterung des Marktes (“market design and maintenance”) durch persönliche Beziehungen und Netzwerke in den Hintergrund. Der Grad der Formalisierung ist tief, die staatlichen Stellen beschränken sich auf den Abschluss von Verträgen für einzelne Einsätze, die nur das Notwendige regeln. Dafür braucht es im Gegensatz zum folgenden Handlungsansatz auch kein spezialisiertes Vertragswesen.

5.2 Das Angebot bündeln

Bei diesem Handlungsansatz werden nicht einzelne Arbeitsplätze akquiriert, sondern ganze Arbeitsplatz-Pakete pro Transaktion geschnürt. Der Staat schliesst Verträge mit Anbieter:innen, die ihr Geschäftsmodell ausschliesslich oder wesentlich auf den EAM ausrichten. Das Angebot existiert a priori und muss nicht erst hervorgerufen werden. Vielmehr geht es darum, dieses mit Anliegen der staatlichen Stellen in Einklang zu bringen. Als zentrales Instrument werden Leistungsvereinbarungen eingesetzt. Gewisse Kantone nutzen auch öffentliche Ausschreibungen, insbesondere im Bereich der Arbeitslosenversicherung. Dieses Instrument wird vor allem in der Deutschschweiz eingesetzt, wo gemäss einem Bericht des Bundes 31 Prozent, in den anderen Landesteilen jedoch lediglich vier Prozent der Aufträge ausgeschrieben werden (Bundesrat 2015, 38).

Der Handlungsansatz *das Angebot bündeln* setzt ein gewisses Volumen der einzelnen Transaktionen voraus. So berichtet der Bereichsleiter einer kantonalen Sozialhilfe, dass Leistungsvereinbarungen erst ab einem Betrag von 200 000 Franken pro Jahr geschlossen werden. Die staatlichen Stellen investieren in spezialisiertes Fachpersonal, um ein professionelles Vertragswesen zu gewährleisten. Eine Sozialhilfeleiterin erläutert, dieser Aufgabenbereich sei in den letzten Jahren durch die Einstellung von wissenschaftlichen Mitarbeiter:innen ausgebaut worden. So soll

sichergestellt werden, dass nicht «der einen Organisation 100 Franken und der anderen 300 Franken für dasselbe gezahlt werden» (Sozialhilfeleiterin). Zugleich musste der Kanton mehr investieren, um die Vorgaben der neuen Integrationsagenda des Bundes im Asylbereich zu bewältigen. Es sei eine «enorme Arbeit» gewesen, diesen Bereich neu zu strukturieren. Die Aussage verdeutlicht, dass die Anhebung der Bundespauschale von 6000 Franken auf 18 000 Franken pro geflüchtete Person kein Geschenk an die Kantone ist, sondern ihnen neue Verpflichtungen aufbürdet und sie zu Investitionen in ihre Verwaltung zwingt. Zugleich wächst damit ein Bereich des EAM, und den Anbieter:innen werden neue Geschäftsmöglichkeiten eröffnet.

Im Kontrast zu den unter 5.1 zitierten Aussagen von Akteur:innen, die die Akquise einzelner Plätze im ersten Arbeitsmarkt anstreben, streicht der Leiter einer Stelle für die Logistik arbeitsmarktlicher Massnahmen (LAM) heraus, die Verwaltung der kollektiven Massnahmen sei viel aufwändiger als die der individuellen Massnahmen. Letztere seien im Gesetz bereits klar definiert, während erstere eigens organisiert werden müssten. Seiner Stelle obliegt einerseits die Aufgabe, die Anträge und Offerten der Anbieter:innen zu prüfen, über diese zu verhandeln und schliesslich zu entscheiden. Eine weitere grosse Herausforderung sei es, den Markt zu planen auf der Grundlage wechselnder Einschätzungen, wie viele Arbeitsplätze welcher Art es in den nächsten Jahren braucht. Quantitatives Steuern und Verwalten der Arbeitsplätze sind bei diesem Handlungsansatz von grosser Bedeutung. In der Regel wird mit den Anbieter:innen eine bestimmte Anzahl Plätze pro Jahr oder für eine Mehrjahresperiode vereinbart und der Staat übernimmt auch dann die Kosten, wenn nicht alle Plätze besetzt werden. In der Hinsicht lassen sich allerdings unterschiedliche Praktiken beobachten. Der erwähnte LAM-Leiter streicht heraus, in gewissen Fällen könne die Zahl der Plätze während der Kontraktperiode neu verhandelt werden. Die Sozialhilfe desselben Kantons differenziert zwischen Vereinbarungen mit kleineren Anbieter:innen, denen die Bezahlung der vereinbarten Plätze garantiert wird, und Verträgen mit grossen Anbieter:innen, die einen fixen und einen variablen Teil enthalten.

Grundsätzlich kommen dem Reporting und Controlling bei diesem Ansatz eine zentrale Rolle zu. Die Anbieter:innen müssen die Kosten detailliert und gemäss präzisen Vorgaben begründen. Sie müssen zudem Bericht erstatten und die Wirkung der Programme auf der Basis von Indikatoren ausweisen. Die staatlichen Stellen erhalten Einblick in ihre Geschäftszahlen und prüfen, dass nur effektive Kosten in Rechnung gestellt und keine Gewinne und Reserven mit öffentlichen Geldern gemacht werden. Bei Subventionen mit Leistungsvereinbarung geht die Initiative zumindest formal von den Anbieter:innen aus: Sie reichen einen Antrag auf finanzielle Unterstützung ein und erstellen eine Offerte. Werden die Arbeitsplätze hingegen öffentlich ausgeschrieben, geht die Initiative von den staatlichen Stellen aus, die den genauen Inhalt des Pakets im Voraus genau definieren müssen. Der

Verantwortliche eines Kantons, in dem Massnahmen der Arbeitslosenversicherung neuerdings ausgeschrieben werden, beschreibt den Unterschied so:

Wenn wir eine Ausschreibung machen, müssen wir diese ganze Arbeit im Voraus machen, das heisst wir müssen klar definieren, welche Ausrüstung wir wollen, wie viele PC pro Kurs wir bezahlen, die notwendige Fläche der Räume, das alles steht in der Ausschreibung. [...] Bei der Ausschreibung [...] kann ich im Nachhinein nichts mehr in Frage stellen, alles muss von Beginn weg klar sein, während es bei Subventionen zuerst einen Kostenvoranschlag gibt und am Schluss eine Abrechnung, und dann überprüfe ich alles und kann nochmals alles ändern. Wenn ich feststelle, dass du eine Ausgabe nicht gut dokumentierst, kann ich sagen, ich bezahle das nicht, es war in meinen Augen nicht notwendig [für die Leistungserbringung]. (Leiter LAM)

Der Handlungsansatz *das Angebot bündeln* wird vor allem in der Arbeitslosenversicherung und der Sozialhilfe eingesetzt. Er gewährt den Anbieter:innen wirtschaftliche Sicherheit durch grössere Geschäfte, die meistens für eine Mehrjahresperiode vereinbart werden. Im Gegenzug wird ihre unternehmerische Freiheit eingeschränkt und sie müssen dem Staat Einblick in ihre Geschäftsbücher gewähren. Auf staatlicher Seite sind bei dem Ansatz die Register der “market agencies” und des “price-setting” zentral. Die zuständigen Stellen bilden spezialisierte Abteilungen für Kontraktmanagement, um mit den Anbieter:innen auf Augenhöhe verhandeln und ihre Kontrollfunktion wahrnehmen zu können. Gleichwohl spielt auch die Pflege persönlicher Beziehungen eine Rolle: Oftmals arbeiten staatliche Stellen mit einer überschaubaren Zahl von Anbieter:innen über Jahre zusammen und neben dem formalen Geschäft wird ein inhaltlicher oder informeller Austausch praktiziert.

5.3 Das Angebot rahmen

Dieser Handlungsansatz orientiert sich am Idealbild des sich selbst regulierenden Marktes: Der Staat konzentriert sich darauf, einen Rahmen zu schaffen, innerhalb dessen die Wirtschaftssubjekte sich bewegen und ihre Geschäfte autonom realisieren. Wie Foucault (2004) herausstellt, hat dieses neo- oder ordoliberalen Prinzip nichts mit Laissez-faire zu tun, denn ohne staatliche Rahmung spielt der Markt nicht. Im Schweizer EAM gibt es zwei Bereiche, in denen Personen mit entsprechendem administrativem Status ihre Arbeitsplätze selbst wählen: der Zivildienst und die Behindertenhilfe. Der Ansatz *das Angebot rahmen* kommt zudem bei beruflichen Massnahmen der Invalidenversicherung zum Tragen, obschon die Betroffenen ihre Arbeitsplätze in dem Bereich nicht selbst wählen.

Ein Verantwortlicher des Zivildienstes betont die Grundhaltung seines in der Wirtschaftsverwaltung angesiedelten Bundesamts.

Der Zivildienst ist grundsätzlich [...] eine Struktur mit einer ziemlich liberalen Funktionsweise, wo Vertrauen in die Bürger:innen gesetzt wird, in den Zivildienstleistenden und in den Betrieb, ohne dass die Verwaltung selbst die Organisation an die Hand nimmt. Wir legen den Rahmen fest, wir kontrollieren, aber darüber hinaus wird den Partner:innen viel Autonomie gewährt [...]. (Leiter Regionalstelle Zivildienst)

Als die Interviewerin fragt, wie sein Team den Markt reguliere, antwortet er, dass sich «die Dinge selbst regulieren». Die Aufgabe des Staates liegt in seinen Augen darin, eine Plattform zu schaffen, auf der die Einsatzbetriebe und Zivildienstleistenden miteinander kommunizieren. Im Rahmen der durch die Politik bestimmten Sektoren, in denen Zivildienst stattfinden darf, anerkennt die Regionalstelle interessierte Betriebe und unterstützt diese bei Bedarf bei Stellenbeschrieben und Aufgabenprofilen. Über die gesetzlichen Vorgaben hinaus, welche die Zahl der bewilligungsfähigen Arbeitsplätze für Zivildienstleistende in Abhängigkeit von der Betriebsgrösse definieren, gilt der Grundsatz, dass durchschnittlich jeweils nur ein Zivildienstleistender auf vier verfügbare Plätze kommen soll, um die Wettbewerbsneutralität zu schützen und zu verhindern, dass sich Einsatzbetriebe auf den Einsatz von Zivildienstleistenden verlassen.

In der Behindertenhilfe zeichnet sich ein Trend zur Veränderung der Finanzierungsmodi ab, der von der traditionellen Defizitdeckung zur subjektorientierten Objektfinanzierung führt, wobei der Staat die Betreuungskosten über einzelfallbezogene Kostengutsprachen finanziert. Mit dem revidierten Finanzausgleich von 2008 wurde die Behindertenhilfe der kantonalen Ebene zugewiesen, wodurch ein Innovationswettbewerb zwischen den Kantonen entstehen konnte. Der Verantwortliche eines sich als besonders innovativ bezeichnenden Kantons bringt sein Ziel zum Ausdruck, durch eine Öffnung des Marktes die Rechte von Menschen mit Behinderung gegenüber den Institutionen zu stärken und das «Parallelsystem» der Werkstätten aufzubrechen. Er sieht seine Aufgabe darin, eine echte «Wahlfreiheit der Klienten» zu gewährleisten, und möchte die Anbieter:innen wie «normale Unternehmen» behandeln, die die «unternehmerische Verantwortung» für ihr Geschäft selbst tragen. Entscheidend für die Rahmung des Angebots von Arbeitsplätzen für Menschen mit Behinderung ist die Anerkennung der Institutionen: Diese beruhe ausschliesslich auf Qualitätskriterien. Gleichwohl handelt seine Stelle mit den Anbieter:innen noch Kontingente aus. Der Verantwortliche möchte in naher Zukunft auf solche jedoch verzichten. Was für diesen Schritt noch fehle, sei die genaue Definition der Betreuungsleistungen.⁶ Zugleich wird in diesem Kanton ein Norm-Tarif pro Betreuungsstufe angestrebt. Um dies zu erreichen, setzt die zuständige Abteilung auf Transparenz und Ökonometrie: Die Tarife aller Anbieter:innen sind

6 Diese setzt Verhandlungen mit den anderen Kantonen voraus, weil eine solche Definition durch alle Kantone akzeptiert werden muss, damit sie als Grundlage der Finanzierung der Betreuung von ausserkantonal eingesetzten Personen mit Behinderung eingesetzt werden kann.

online einsehbar, und Spezialist:innen arbeiten an der Berechnung und Schätzung von Daten für die Festlegung der Norm-Tarife, deren baldige Einführung vom kantonalen Gesetz gefordert wird.

Bei den beruflichen Massnahmen der Invalidenversicherung werden die Arbeitsplätze nicht durch die Leistungsbeziehenden ausgewählt, sondern durch die fallführenden Eingliederungsfachpersonen. Der Bereichsleiter einer IV-Stelle erläutert, es würden mit allen Anbieter:innen Leistungsvereinbarungen ausgehandelt, aber auf die Vereinbarung einer bestimmten Anzahl Plätze bewusst verzichtet. Der Staat nimmt den Anbieter:innen das wirtschaftliche Risiko nicht ab: «Also bei uns sind die Institutionen eigentlich wirklich auf dem freien Markt» (Bereichsleiter IV-Stelle). Das Kontraktmanagement stützt sich auf die detaillierte Beschreibung von gut zwanzig verschiedenen Leistungen, die Anbieter:innen offerieren können. Die kantonalen IV-Stellen verfügen über eine landesweite elektronische Plattform, in der die Tarife und Vereinbarungen mit allen Anbieter:innen hinterlegt sind. Die fallführende Fachperson kann auf diesen Katalog zugreifen und Leistungen auch ausserkantonale bestellen. Der Bereichsleiter betont, durch dieses System sei eine «absolute Transparenz in der ganzen Schweiz» geschaffen worden, die genutzt werden könne, um eine Vereinheitlichung der Tarife anzustreben. So habe er zum Beispiel die Leistungsvereinbarung mit dem grössten und teuersten Anbieter des Kantons auf zwei Jahre befristet und die Entfristung an die Senkung der Tarife auf ein festgelegtes Niveau gebunden: «Und das hat funktioniert» (Bereichsleiter IV-Stelle).

Für den Handlungsansatz *das Angebot rahmen* ist die Anerkennung der Anbieter:innen von zentraler Bedeutung – ein Aspekt, der in der Typologie von Çalıřkan und Callon (2010) zu wenig gewürdigt wird. Unumgänglich ist zudem die genaue Definition und Beschreibung der Dienstleistungen (“pacifying goods”). Die Begegnung von Angebot und Nachfrage im Sinne der “market encounters” findet autonom statt, im Gegensatz zu den beiden anderen Handlungsansätzen. Zu diesem Zweck muss ein gewisser Grad an Öffentlichkeit geschaffen werden, damit Informationen über das Leistungsangebot den geschützten Raum der Verhandlungen zwischen staatlichen Stellen und einzelnen Anbieter:innen verlassen und für einen erweiterten Kreis von Verantwortlichen und Fachpersonen einsehbar werden. Wie die Beispiele der Invalidenversicherung und Behindertenhilfe zeigen, kann diese Transparenz als Ressource im Register “market design and maintenance” eingesetzt werden, um den Wettbewerb zwischen Anbieter:innen zu stimulieren.

6 Schluss

Im vorliegenden Beitrag wurde der EAM als Dienstleistungsmarkt definiert und wirtschaftssoziologisch untersucht. Im Zentrum stand die Frage, wie der Staat den Markt macht, das heisst, wie staatliche Akteur:innen wirtschaftliche Austausch-

beziehungen herstellen. Dabei wurde berücksichtigt, dass der Staat in der Praxis nicht als einheitlicher Akteur auftritt, sondern ein komplexes Kräftefeld darstellt, auf dem eine Vielzahl staatlicher Stellen angesiedelt ist. Die Analyse führte zur Herausbildung einer Typologie mit den drei Handlungsansätzen *das Angebot hervorrufen*, *das Angebot bündeln* und *das Angebot rahmen*. Jeder Handlungsansatz evoziert ein anderes Bild des Marktes: Beim ersten Ansatz besteht der Markt aus persönlichen Beziehungen und Netzwerken; beim zweiten Ansatz aus Kostenkalkulationen, Verträgen und Kontrollen; und beim dritten Ansatz aus Wahlfreiheit und sich selbst regulierenden Prozessen (siehe Tabelle 1). Zweifellos erfolgt damit beim Wechsel vom ersten zum zweiten sowie vom zweiten zum dritten Ansatz eine Annäherung an die alltägliche ebenso wie wirtschaftswissenschaftliche Idealvorstellung von so genannt freien Märkten, so dass diese drei Handlungsansätze auf einem Kontinuum positioniert werden könnten, das laut Bourdieu (1979, 336) zwischen den Polen der sich anti-ökonomisch gebenden «Ökonomie an sich» sowie der «Ökonomie für sich», in deren Rahmen ökonomische Interessen offen proklamiert werden können und müssen, angesiedelt ist.

Für die weitere Forschung wäre es insbesondere angezeigt, die Untersuchung des EAM nicht wie hier auf die staatliche Nachfrage zu begrenzen. Aus der Perspektive der Organisation von Märkten (Ahrne et al. 2015, 14) könnten auch jene Akteur:innen in den Blick genommen werden, die sich als Profiteure, als «Andere» oder als Verkäufer:innen beschreiben lassen. Dies würde es zugleich ermöglichen, auch den Ansatz der wechselseitigen Anpassung der Akteur:innen als Erklärungsmuster für die Entstehung von Märkten (Aspers et al. 2022) ins Spiel zu bringen. Ebenso würde es sich lohnen, die Formen der Konkurrenz zu erforschen, die im EAM beobachten sind. Erste Orientierungshypothesen könnten dahingehend formuliert werden, dass beim Ansatz *das Angebot hervorrufen* Konkurrenzverhältnisse zwischen staatlichen Stellen auftreten, die um Arbeitsplätze im ersten Arbeitsmarkt buhlen; dass beim Ansatz *das Angebot bündeln* eine begrenzte und durch Kooperationen gerahmte Konkurrenz zwischen Anbieter:innen vorherrscht, die durch öffentliche Ausschreibungen unter bestimmten Bedingungen erschüttert werden kann⁷; und dass beim Ansatz *das Angebot rahmen* ein kontinuierlicher Wettbewerb zwischen den Anbieter:innen erzeugt wird, der durch staatliche Stellen reguliert werden kann. Schliesslich wäre es interessant, die Frage nach dem Zusammenhang zwischen den Ansätzen zur Marktherstellung und den Rechten und Pflichten der im EAM arbeitenden Personen aufzuwerfen. Es sieht so aus, dass durch den Ansatz *das Angebot rahmen* Plätze für Personenkategorien geschaffen werden, die über mehr Rechte als andere verfügen, während der Ansatz *das Angebot bündeln* in Bereichen zum Tragen kommt, in denen die individuellen Handlungsfreiheiten stark eingeschränkt sind

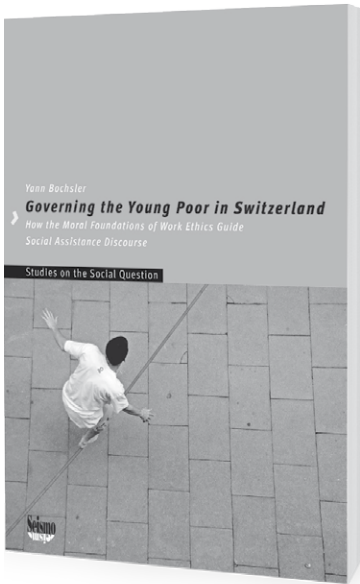
7 So betont etwa ein Verantwortlicher im Bereich Arbeitslosenversicherung eines Kantons, der kürzlich erstmals arbeitsmarktliche Massnahmen öffentlich ausgeschrieben hat, es seien nach der Ausschreibung abgesehen von einer einzigen Ausnahme dieselben Anbieter:innen in den Genuss von Aufträgen gekommen wie zuvor: «Der Markt ist ziemlich begrenzt.» (Leiter LAM)

und der Staat nicht nur die Anbieter:innen, sondern auch die Leistungsbeziehenden einem engen Kontrollregime unterwirft. Ob diese Hypothese einer empirischen Überprüfung standhält, bleibt durch zukünftige Forschung zu klären.

7 Literaturverzeichnis

- Aeppli, Daniel, Roland Kälin, Walter Ott und Matthias Peters. 2004. *Wirkungen von Beschäftigungsprogrammen für ausgesteuerte Arbeitslose*. Zürich/Chur: Edition Rüegger.
- Ahrne, Göran, Patrik Aspers und Nils Brunsson. 2015. The Organization of Markets. *Organization Studies* 36(1): 7–27.
- Aspers, Patrik, Petter Bengtsson und Alexander Dobeson. 2022. Wie entstehen Märkte? Drei idealtypische Erklärungsansätze in Ökonomie und Wirtschaftssoziologie. *Berliner Journal für Soziologie* 32: 533–562. <https://doi.org/10.1007/s11609-022-00467-9>.
- Avilés, Gregorio. 2015. *Valutazione dell'impatto del mercato secondario sulla qualità di vita individuale*. Dissertation, Genf: Universität Genf.
- Baur, Rita, Frédéric Duvinage, Albert, Nicole und Leonie van de Vijfeijken. 1998. *Zweiter Arbeitsmarkt in der Schweiz*. Bern: Paul Haupt.
- Baumgartner, Edgar, Stephanie Greive und Thomas Schwarb. 2004. Die berufliche Integration von behinderten Personen in der Schweiz. *Soziale Sicherheit CHSS* 2/2004: 113–117.
- Benelli, Natalie, Katja Haunreiter, Morgane Kuehni, Antonin Zurbuchen, Spartaco Greppi und Peter Streckeisen. 2019. Arbeitsbedingungen auf dem ergänzenden Arbeitsmarkt. *Panorama* 2: 32–33.
- Block, Fred und Peter Evans. 2005. The State and the Economy. S. 505–526 in *Handbook of Economic Sociology (second Edition)*, hrsg. von Richard Swedberg und Neil Smelser. Princeton: Princeton University Press.
- Bogner, Alexander, Beate Littig und Wolfgang Menz. 2002. *Das Experteninterview: Theorie, Methode, Anwendung*. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Bourdieu, Pierre. 1979. *Entwurf einer Theorie der Praxis auf der ethnologischen Grundlage der kabyliischen Gesellschaft*. Frankfurt am Main: Suhrkamp Verlag.
- Bourdieu, Pierre. 1994. Rethinking the State. Genesis and Structure of the Bureaucratic Field. *Sociological Theory* 12(1): 1–18.
- Bourdieu, Pierre. 2018. *Der Einzige und sein Eigenheim. Schriften zu Politik und Kultur, 3. ed.* Hamburg: VSA-Verlag.
- BSV (Bundesamt für Sozialversicherungen). 2015. Drittes mehrjähriges Forschungsprogramm zur Invalidenversicherung 2016–2020 (FoP3-IV). Konzept vom 27.8.2015. Bern: EDI, <https://www.bsv.admin.ch/de/home/publikationen-und-service/forschung/forschungsbereiche/forschungsprogramme-zur-invalidenversicherung--fop-iv-.html> (03.01.2022).
- Bundesrat. 2015. Wirksamkeit und Effizienz der öffentlichen Arbeitsvermittlung. Bericht in Erfüllung des Postulats 13.3361 der Kommission für Wirtschaft und Abgaben NR vom 22. April 2013. Bern: Staatssekretariat für Wirtschaft, https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsmarkt/Informationen_Arbeitsmarktforschung/Wirksamkeit_Effizienz_oeffentlichen_Arbeitsvermittlung.html (04.01.2022).
- Çalışkan, Koray und Michel Callon. 2010. Economization, Part 2: A Research Programme for the Study of Markets. *Economy and Society* 39(1), 1–32.
- Fligstein, Neil. 2002. *The Architecture of Markets. An Economic Sociology of Twenty-First-Century Capitalist Societies*. Princeton: Princeton University Press.

- Foucault, Michel. 2004. *Die Geburt der Biopolitik. Vorlesung am Collège de France 1978–1979*. Frankfurt am Main: Suhrkamp Verlag.
- Greer, Ian, Karen N. Breidahl, Matthias Knuth und Flemming Larsen. 2017. *The Marketization of Employment Services. The Dilemmas of Europe's Work-First Welfare States*. Oxford: Oxford University Press.
- Hauvreiter, Katja, Morgane Kuehni, Natalie Benelli, Antonin Zurbuchen, Spartaco Greppi und Peter Streckeisen. 2019. Ergänzender Arbeitsmarkt: Vergütung und soziale Sicherung. *Soziale Sicherheit CHSS* 3: 31–37.
- Kazepov, Yuri. 2011. Rescaling in der Sozialpolitik. Die neue Rolle lokaler Wohlfahrtssysteme in europäischen Staaten. S. 115–153 in *Die Zukunft der «Sozialen Stadt». Strategien gegen soziale Spaltung und Armut in den Kommunen*, hrsg. von Walter Hanesch. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Kelle, Udo und Susann Kluge. 2010. *Vom Einzelfall zum Typus. Fallvergleich und Fallkontrastierung in der qualitativen Sozialforschung*. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Lessenich, Stephan. 2012. *Theorien des Sozialstaats zur Einführung*. Hamburg: Junius Verlag.
- Magnin, Chantal. 2005. *Beratung und Kontrolle. Widersprüche in der staatlichen Bearbeitung von Arbeitslosigkeit*. Zürich: Seismo Verlag.
- Mayring, Philipp. 2015. *Qualitative Inhaltsanalyse. Grundlagen und Techniken*. 12. Auflage. Weinheim: Beltz.
- Morlock, Michael, David Liechti, Rafael Lalive, Aderonke Osikominu und Josef Zweimüller. 2014. Was nützen Kurse und Beschäftigungsprogramme für Stellessuchende? *Die Volkswirtschaft* 85(5): 55–58.
- Nadai, Eva. 2017. Asymmetrische Responsibilisierung oder wie man Arbeitgeber vom Wert von «Behinderten» überzeugt. S. 111–128 in *Widersprüche gesellschaftlicher Integration – Zur Transformation von sozialer Arbeit*, hrsg. von Oktay Bilgi, Marie Frühauf und Kathrin Schulze. Wiesbaden: Springer VS.
- Nadai, Eva und Alan Canonica. 2012. Arbeitsmarktintegration als neu entstehendes Berufsfeld: Zur Formierung von professionellen Zuständigkeiten. *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie* 38(1): 23–37.
- Nadai, Eva, Alan Canonica und Martina Koch. 2015. ... und baute draus ein grosses Haus. *Interinstitutionelle Zusammenarbeit (IIZ) zur Aktivierung von Erwerbslosen*. Konstanz: UVK.
- Nadai, Eva, Anna Gonon, Robin Hübscher und Anna John. 2021. The Social Organization of Work Incapacity. Incapacities in the Swiss Social Insurance System and in the Workplace. *Historical Social Research* 46(1): 160–180.
- Schallberger, Peter und Bettina Weyer. 2010. *Praxis der Aktivierung. Eine Untersuchung von Programmen zur vorübergehenden Beschäftigung*. Konstanz: UVK.
- SECO (Staatssekretariat für Wirtschaft). 2019. Synthesebericht zum Forschungskonzept 2016–2019. Bern: WBF, https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsmarkt/Informationen_Arbeitsmarktforschung/syntheseberichtforschungskonzept-2016-2019.html (03.01.2022).
- Studer, Melanie. 2021. *Sozialhilferechtliche Beschäftigungsverhältnisse: zwischen Subsidiarität, Gegenleistung und Zumutbarkeit*. Zürich: Dike Verlag.
- Studer, Melanie und Kurt Pärli. 2020. The Duty to Work as Precondition for Human Dignity. A Swiss Perspective on Work Programmes. S. 89–111 in *Welfare to Work in Contemporary European Welfare States. Legal Sociological and Philosophical Perspectives on Justice and Domination*, hrsg. von Anja Eleveld, Thomas Kampen und Josien Arts. Bristol: Policy Press.
- Zurbuchen, Antonin, Peter Streckeisen, Morgane Kuehni, Spartaco Greppi und Natalie Benelli. 2020. Le marché complémentaire en chiffres. *REISO*, mis en ligne le 26 novembre 2020, <https://www.reiso.org/document/6675>.



Yann Bochsler

Governing the Young Poor in Switzerland

How the Moral Foundations of Work Ethics Guide Social Assistance Discourse

Series
**Studies on the Social
Question**

ISBN 978-3-03777-287-4
ca. 328 pages
15.5 cm x 22.5 cm
Fr. 38.–/Euro 38.–

The present research deals with the policies directed at young adults on social assistance with-out vocational training (YAS). Drawing on data collected within cantonal administrations and pro-viders of integration (Basel-City and Geneva) as well as interviews with YAS, the publication analysis cantonal social policies and their moral underpinnings. In Switzerland, there is an ongoing strategical shift in the field of youth policies that emphasizes educational integration as a first and primary integration step. This policy shift has implications for the strategical scope of the cantons. The focus on 'education first' as a guideline dictates an approach, which follows an in-tertwined neo-liberal and paternalistic discourse: On the one hand, social policies are designed as investment to avoid a long-term labour market exclusion of the YAS. On the other hand, these policies are legitimized via narratives that construct the YAS as irresponsible and dependent – not yet ready to enter adulthood. In doing so, social policies create and reproduce structural vulnerabilities related to dominant moral values like reinforcing the work ethics of young welfare beneficiaries.

Yann Bochsler, Dr., studied political science and law at the Universities of Bern and Lyon. He worked as a research assistant at the office of the Swiss Conference for Social Welfare (SKOS) from 2011 to 2015. Since June 2015, he has been employed as a research associate at the School of Social Work (FHNW). His research topics are poverty, social policy, unemployment and housing.

Can Legal Sanctions Reduce Cyberviolence? How Changes in Cost-Benefit Calculations and Norm Neutralizations Affect Self-Censorship

Lea Stahel* and Sebastian Weingartner**

Abstract: This study examines whether and how legal sanctions help reduce cyberviolence. Interviews were conducted with offenders who were legally sanctioned for posting criminal online comments in Switzerland. The results of the thematic analysis indicate that offenders self-censor after facing legal sanctions. This is explained with reference to rational choice theory and neutralization theory. The study contributes to the hitherto lacking knowledge about the effectiveness of legal countermeasures against cyberviolence.

Keywords: Cyberviolence, social media, countermeasures, techniques of neutralization, rational choice theory

Können rechtliche Sanktionen Cybergewalt eindämmen? Wie sich Veränderungen von Kosten-Nutzen-Kalkulationen und Normneutralisierungen auf die Selbstzensur auswirken

Zusammenfassung: Die Studie untersucht, ob und wie rechtliche Sanktionen Cybergewalt reduzieren. Es wurden Interviews mit Straftäter:innen geführt, die in der Schweiz für das Hochladen von Online-Kommentaren rechtlich belangt wurden. Die Ergebnisse der thematischen Analyse zeigen, dass sich Täter:innen nach der Erfahrung rechtlicher Sanktionen zensurieren. Dies wird mit Bezug auf die Rational-Choice-Theorie und die Neutralisierungstheorie erklärt. Die Studie trägt zum fehlenden Wissen über die Wirksamkeit rechtlicher Gegenmassnahmen gegen Cybergewalt bei.

Schlüsselwörter: Cybergewalt, Soziale Medien, Gegenmassnahmen, Neutralisierungstechniken, Rational-Choice-Theorie

Les sanctions juridiques peuvent-elles réduire la cyberviolence ? Comment les changements dans les calculs coûts-avantages et les neutralisations de normes affectent l'autocensure

Résumé : L'étude examine si et comment les sanctions légales réduisent la cyberviolence. Des entretiens ont été menés avec des délinquants qui ont été punis pour avoir publié des commentaires en ligne en Suisse. Les résultats de l'analyse thématique indiquent que les délinquants s'autocensurent après avoir fait face à des sanctions légales. Nous l'expliquons à l'aide de la théorie du choix rationnel et à la théorie de la neutralisation. L'étude contribue au manque de connaissances sur l'efficacité des contre-mesures juridiques contre la cyber-violence.

Mots-clés : Cyberviolence, médias sociaux, contre-mesures, techniques de neutralisation, théorie du choix rationnel

* Department of Sociology, University of Zurich, Andreasstrasse 15, CH-8050 Zurich, stahel@soziologie.uzh.ch.

** Statistical Office of the Canton of Zurich, CH-8090 Zurich, sebastian.weingartner@statistik.ji.zh.ch.



1 Relevance and Goals of Study¹

Activists are defamed on YouTube, women are harassed on Telegram, and religious minorities are insulted in tweets (e. g. Semenzin and Bainotti 2020; Park et al. 2021). On social media, *cyberviolence*, which is the harm and abuse inflicted through digital and technological means (Backe et al. 2018, 135), is inflationary. The internet allows anyone to publish and distribute corresponding online comments, videos, memes, and other formats instantly, regardless of physical proximity to the victim, to a potentially large audience, and usually with impunity. Such content is replicable and can escalate quickly (Sallavaci 2018, 17). This can result in devastating emotional, social, and economic consequences for victims. Moreover, the dissemination of violent content harms society as a whole by fostering a climate of prejudice and polarization.

Consequently, increasing attention is being paid to how to counter cyberviolence. Although various countermeasures have been called for and implemented, very little is known about how effective they actually are (Banks 2010; Blaya 2018). This applies to legal sanctions in particular (e. g., Bakalis 2018). Legal sanctions typically include being reported to the police, being involved in court proceedings, and being sentenced to fines and out-of-court financial settlements. In many countries, various acts of cyberviolence are criminal. However, enforcing laws online is difficult (Banks 2010; Bakalis 2018). And even when offenders are actually held accountable, we do not yet know how legal sanctions affect their perceptions and future online behaviour (e. g. El Asam and Samara 2016). This lack of knowledge about the deterrent effect of legal sanctions is not surprising because the population of convicted offenders is very difficult to access. However, studying this population helps to assess whether and under which circumstances legal sanctions may be a promising way to counter cyberviolence.

Therefore, the present study explores how legal measures affect offenders' perceptions, attitudes, and behaviours related to cyberviolence. We interviewed adult offenders who between 2016 and 2019 had faced legal sanctions in Switzerland for posting criminal comments on social media. We analyse the interview data thematically by drawing on theories of criminal behaviour: rational choice theories (Gibbs 1985; Opp 2020) and theories of neutralization of moral norms (Brewer et al. 2020; Sykes and Matza 1957). We retrospectively track changes in the cost-benefit calculations and neutralization techniques employed by the offenders at the time of the offence and during and after legal sanctions.

The remainder of the paper is organized as follows: First, we introduce the concept of cyberviolence and discuss the meagre state of knowledge on the effectiveness of legal countermeasures. Second, we present rational choice theory and neutralization theory as central reference points for explaining behavioural changes through legal

1 We thank Dr. Simon Milligan of Academic Language Services GmbH for linguistic proofreading of the manuscript.

sanctions. Third, we explain our empirical approach, involving data, recruitment, interviewing, transcription, analytical strategy, and the process of analysis, before fourth, discussing our findings. We conclude by highlighting contributions and discussing limitations.

2 Cyberviolence and the Effectiveness of Legal Countermeasures

Backe et al. (2018, 140) observe an “evident lack of definitional, theoretical, or methodological consensus within the scientific community” in the conceptualization of cyberviolence. Nevertheless, they broadly define cyberviolence as “harm and abuse facilitated by and perpetrated through digital and technological means” (Backe et al. 2018, 135), typically including online harassment, cyberbullying, cyber dating abuse, revenge porn, and cyberstalking. We adopt this definition and refer specifically to acts that violate criminal law. In Switzerland, where this study was conducted, name-calling, defamation, and degradation of both individuals and groups, for example, are all criminal acts.

Against this background, measures against cyberviolence are increasingly demanded and implemented by state actors, social media companies, and civil society organizations (Banks 2010; Blaya 2018; Sallavaci 2018). Although these measures are diverse, very little is known about how effective they actually are in preventing or reducing cyberviolence (Blaya 2018). This unsatisfactory state of affairs also applies to legal sanctions (Banks 2010; El Asam and Samara 2016; Bakalis 2018). A variety of legislative and enforcement issues have been highlighted, including insufficient consideration of the nature of digital harm in current legislation, the tension between country-specific legislation and jurisdictions and transnational social media companies in dealing with freedom of expression, the anonymity of online offenders, the infrequency of victim reporting, and the often-inadequate training of law enforcement personnel.

Moreover, even when offenders are actually held accountable, we do not yet know how legal measures affect offenders’ behaviour. Several authors have demanded more knowledge about the preventive and deterrent effects of legal sanctions against cyberviolence and how offenders respond to legal sanctions (e.g. El Asam and Samara 2016, 127). This gap presents both theoretical and empirical challenges. At the theoretical level, we need to understand how the effects of legal sanctions on online behaviour could possibly be explained (Xu et al. 2016, 642; Holt et al. 2019, 1153). Empirically, the difficulty is to collect data on the tiny and hard-to-reach population of reported offenders.

3 Theoretical Approaches to the Effectiveness of Legal Sanctions

3.1 Rational Choice Approach

To examine whether and how legal sanctions can affect cyberviolence, we need to understand how criminal behaviour in general occurs. Perhaps the most influential approach to the explanation of criminal behaviour is derived from theories of rational choice (Opp 2020). These theories view criminal acts as the results of a utility maximization process that calculates the risk of being caught and punished (Becker 1968). A criminal act is executed if its expected benefits exceed its expected costs. Thus, the greater an individual estimates the benefits or costs and the probability of their occurrence to be, the more or less likely it is that the individual will commit a criminal act. In a wide version of rational choice theory (Opp 2020, Chapter 4), the contents of this cost-benefit calculation are hardly restricted and can be material (e.g. money, penalties), social (e.g. gain or loss of social status), and even emotional (e.g. pleasure, shame). Accordingly, formal legal sanctions aim at deterring individuals from committing crimes by increasing the costs of doing so (Gibbs 1985). However, this only holds if individuals actually perceive the punishment as severe *and* consider they are likely to be caught. Because this is often not the case in practice, the deterrent effect of legal measures has been questioned (McGuire 2002; Paternoster 2010, 765).

The digital environment can increase the likelihood of criminal behaviour by affecting the perception of costs and benefits. Most people are not clearly aware of which online actions are actually criminal and how severe the punishments are (e.g., Sallavaci 2018; Stalans and Donner 2018). Furthermore, opportunities for anonymization and low reporting rates online can reduce the subjective probability of getting caught.

3.2 Normative Approach and Techniques of Neutralization

Recent research suggests that cost-benefit calculations are only relevant causes of crime if people do not feel bound by normative rules or moral beliefs (Kroneberg et al. 2010). The normative approach to criminal behaviour argues that whether a crime is committed or not results from a more or less automatic actualization of internalized social and moral norms, triggered by situational stimuli (Wikström 2017). Most people do not even consider criminal behaviour an alternative because they have so completely internalized the norms and rules of the legal system. From this normative perspective, criminal behaviour can occur under two conditions:

First, some people might be at least partially socialized in an alternative social environment, leading to an internalization of some deviant norms. If these norms are activated by situational cues, they behave in a deviant or criminal way without much deliberation. In such settings, legal sanctions are ineffective because offenders do not calculate possible costs. However, this paper does not further address the

option that cyberviolence is caused by an automatic actualization of a proviolence norm. This is because all offenders interviewed can, by and large, be classified as members of mainstream society. Hence, they can be assumed to accept widely shared interpersonal norms and adhere to moral standards that are compatible with the Swiss legal system. This is particularly evident in their self-image as law-abiding citizens. For instance, our interviewees emphasized that they never “had debts” (Michael), that they had “never been unemployed” (Fritz), or that they were “good, tax-paying Swiss citizen[s]” (Laura) or even “sweetheart[s]” (Michael; see the empirical section for information on the sample and data).

Second, even if people are socialized in full compliance with the legal system, the binding effect of nonviolence norms can be neutralized under certain circumstances. That means that social and moral norms are temporarily inactivated, and people deviate from the corresponding prescriptions even though these prescriptions are still internalized (Goldsmith and Brewer 2015; Brewer et al. 2020, 548). The underlying cognitive activities that offenders use to avoid guilt and maintain a positive self-image are summarized as techniques of neutralization (Sykes and Matza 1957; Brewer et al. 2020). When applied prior to a crime, techniques of neutralization can explain criminal behaviour. But when applied retroactively, they can be used to rationalize or justify crimes (Stalans and Donner 2018, 35). In any case, the relationship between techniques of neutralization and legal sanctions is not clear a priori.

Sykes and Matza (1957) propose five key neutralization techniques. When offenders *deny responsibility* for their delinquent acts, they portray the crimes as accidental, not their choice, or beyond their control. By *denying the injury*, offenders deny inflicting direct harm, which makes the deviance seem more acceptable. *Denying the victim* acknowledges the harm but views it as justified retribution that the victim deserves. *Condemning the condemners* diverts attention from the offender’s criminal acts to those who disapprove of their crimes, including authorities and opposing “others”. For example, condemners’ motives and actions are delegitimized as unjust, overly restrictive, and ineffective. Finally, by *appealing to higher loyalties*, offenders invoke higher goals and norms that serve their own group and are prioritized over societal demands.

Norm neutralizations are particularly likely in the digital sphere because it favours situational framings that override the usual norms. Social-technological contexts multiply opportunities for inactivating norms and justifying crimes, enabling “digital drifts” in which individuals can easily both engage in and disengage from crime (Goldsmith and Brewer 2015). For example, neutralizations in cyberbullying, flaming, and cyber-racism (e. g. Vysotsky and McCarthy 2017) illustrate the ease with which victims and injury can be denied because of the technology-induced distance that prevents empathy in the perpetrator and makes the harm invisible.

The following empirical analysis explores the mechanisms through which legal measures can help reduce crime-enhancing cost-benefit calculations and neutralizations.

4 Empirical Method

4.1 Data and Recruitment

Identifying cyberviolence offenders and sampling them for scientific research is very challenging because only a tiny fraction of offenders is actually reported, and even when they are reported, privacy regulations make it difficult to contact them. Therefore, we cooperated with a Swiss association that supports and legally advises victims of cyberviolence. According to our knowledge, at the time of data collection, the association possessed the largest pool of information about the cyberviolence offender population in Switzerland. Through the association, we gained access to the contact information of this population. Because the selection of individuals is based on accessibility, we here deal with a nonprobabilistic convenience sample. This is the usual procedure for highly exploratory studies with hard-to-reach groups (Raifman et al. 2022). From this overall sample, we invited all offenders whose criminal online comments were made no more than three years ago (about 70 persons) to participate in interviews. By this approach, we do not aim for representativeness for cyberviolent offenders in Switzerland and therefore do not claim it. In the invitation letters, the individuals were informed about the aim and relevance of the study, the receipt of contact data by the association, that the researchers otherwise act independently of it, and the interview conditions: voluntariness, anonymity, confidentiality, and a small expense allowance for time spent and travel. Reminder letters were sent three weeks later.

We were able to conduct interviews with four adults who faced legal sanctions in Switzerland between 2016 and 2019. This is remarkable considering the highly sensitive topic of criminal delinquency and the fact that cyberviolence offenders typically prefer to remain anonymous and shy away from talking about their deeds. The latter, in turn, explains the lack of evidence on convicted offenders in the current literature. All interviewed offenders (Table 1) were reported for posting offensive or

Table 1 Information on the Interviewees and Their Offences

Pseudonym	Gender	Age group at interview	Topic of criminal comment	Mode of interview
Fritz	Male	60–70	Target's weight	Personal
Michael	Male	70–80	Target's marriage	Telephone
Laura	Female	40–50	Target's intelligence	Personal
Ralph	Male	40–50	Target's private life	Personal

defamatory comments directed against female public figures, a director of an NGO and a politician, on the social media platform Facebook. The offenders received substantial fines ranging from \$ 300 to \$ 1200, two of which were negotiated in out-of-court settlements.

4.2 Interview Procedure and Transcription

The interviews were conducted between June and July 2019. Each participant was interviewed once, and both principal researchers were present for every interview. The interviews were held in German and Swiss German, and each lasted about an hour. Prior to each interview, consent was obtained for the audio recording, transcription, and scientific analysis of the interview (in writing for in-person interviews and verbally for telephone interviews). A second written consent was obtained a short time after the interviews. The interview questions were semi-structured. They followed the chronological order of events, starting at the time of the publication of the comment through the legal process to the time after the legal conviction. Participants were asked about their perceptions, attitudes, and behaviours in relation to media use, the specific criminal comment, the subsequent legal process, and their reactions to it. The interviews were transcribed by an experienced transcriptionist. Swiss German was translated into German, leaving specific dialect expressions in the original. Interviews were transcribed orthographically, with all spoken words and sounds reproduced, including hesitations and pauses indicated by ellipses.

4.3 Thematic Analysis

We applied thematic analysis, a process of systematically identifying, describing, analysing, and reporting patterns of shared meaning (Clarke and Braun 2017). The aim was to identify common discursive themes that were relevant to the research question and to investigate whether these themes occurred to different extents and in different forms before and after the legal sanctions. We combined an inductive, data-driven approach with a deductive, theory-based approach. This combination lends itself to the availability of theoretical frameworks explaining crime, which requires an experiential orientation, and the simultaneous lack of research on legal measures in cyberviolence, which requires an exploratory orientation. Thematic analysis is therefore optimal because it allows theoretical flexibility that takes into account pre-existing theoretical categories but is not bound by them.

First, the authors familiarized themselves with the data by reading and rereading the interview transcripts several times with the rational choice and neutralization theories in mind. Second, the authors coded the transcripts, and initial themes inspired by the research question and theories were generated with MAXQDA. The coders were open to possible new themes emerging. The themes were generated both at the manifest semantic level, where expressions are taken at face value as describing what is said, and at a latent level, where the codes reflect the researchers'

interpretations of what is meant. Third, the themes were reviewed and reformulated in an iterative process of discussing disagreements among coders. This ensured that the final thematic framework was applied consistently and coherently to the data. In addition, content that contradicted the identified themes was sought. Fourth, the themes were clearly defined and concisely named. Compelling quotations were selected to illustrate the themes. To present the results, the quotations were translated from German into English. Individual sounds were ignored for better readability. Provided that the sense of the overall statement remained unchanged, irrelevant content between successive relevant statements was ignored but marked with ellipses.

5 Results and Discussion

The overall results indicate that after facing legal sanctions all offenders heavily censored themselves in the frequency and content of online comments. We explain this by two key mechanisms: Offenders increasingly calculate the expected costs of offensive comments, a pattern we identified in all offenders, and partially disable previous norm neutralizations, as identified in one offender. The following sections present in detail the data on which these conclusions are based. The themes are discussed according to the chronological order of events, from the offence up to the legal process and afterwards. Despite seeking distinctions between the themes, overlaps cannot be ruled out, as in other qualitative analyses.

5.1 Cost-Benefit Calculation at the Time of the Offence

Generally, we can identify all the relevant elements of rational-choice theories of crime in our data: the costs and benefits of online comments and the corresponding expectations of their occurrence. However, at the time of the offence, we note hardly any conscious calculations of expected costs. However, social benefits seem to be relevant.

- › *Little cost calculation.* When recalling the actual moment of the criminal comment, the offenders report acting predominantly in a spontaneous decision-making mode (Kroneberg et al. 2010). They describe the comment posting as “spontaneous” (Michael) and “relatively quick” (Ralph). Hardly any conscious reflection is discernible: Ralph admits to having thought “not for a second” about consequences. The inconceivability of any costly consequences is vividly illustrated by Michael’s answer when questioned about the extent to which he had expected to ever be punished: “Absolutely not! Aaabsolutely not! Otherwise I wouldn’t have written this! I do not have too much money!”. Slight reflection was only reported by Laura – but in a rather unexpected direction. She points out that she deliberately did not formulate the comment too offensively

because she wanted to spare the victim too much public humiliation. Here again, avoiding costly sanctions does not seem to have been salient.

- › *Expected social benefits.* In contrast to the largely absent cost calculation, the benefits of social recognition seem obvious to offenders. Fritz and Ralph report that their criminal comments were socially recognized by their online peers (“the normal people” according to Fritz). Ralph mentions the many likes he received. Hesitantly laughing, he said that “it [the criminal comment] was well received, of course”. Such likes also seem to be valued in the context of respondents’ more general posting activity. The importance of bystanders for aggressive online behaviour and hate-filled echo chambers that normalize hate has already been pointed out elsewhere (e. g. Harel et al. 2020).

5.2 Cost-Benefit Calculation During and After the Legal Measures

During and after facing legal sanctions, offenders started to weigh the costs and benefits of their online behaviour more deliberately. Legal sanctions not only changed their subjective expectation of the probability of being caught but also their perception of the severity of legal sanctions. In addition, fewer benefits were expected.

- › *Experienced severity of sanctions.* Over time, the offenders increasingly experience the emotional, financial, and potential social costs caused by the criminal comment. During the police interrogation, offenders experience emotional costs. Laura reports being “shocked” and Michael “not happy”. Laura panics: “Jesus Christ, if I am charged and have a criminal record with a child and ... oh, help, help!”. Fritz is bothered by the time and effort involved in court proceedings. Besides, financial costs are perceived as severe, and subsequent social costs are feared. Laura, Ralph, and Michael all signalled that they had limited amounts of money at their disposal and rated the fines determined later as high and burdensome (e. g. “It annoyed me to pay it.”). In contrast, Fritz reports that the fine “didn’t hurt” but that he feared his reputation would suffer. Indeed, one result of the court case was that he was scrutinized in his role as a volunteer custodian.
- › *Increased cost expectation.* Only during police questioning did the offenders realize that their criminal online comment was the reason for the charges against them. This underscores how future costs were hardly expected when posting the comment. Fritz admits to “having already forgotten about it [the comment]” in the meantime. Laura similarly reports that she mistakenly thought that she had been reported for a recent insult to another road user.

Thinking of the time since the legal process, the offenders report more consciously calculating the costs of online commenting. Accordingly, they act in a rational-deliberate mode (Kroneberg et al. 2010). Even during police questioning, the consideration of long-term consequences becomes clear (Laura:

“I was already thinking about the future while I was sitting there”). The offenders start to estimate detection as more probable, from which an expansion of their imagined online audience may be inferred (Marwick and Boyd 2011). This now includes individuals who may be offended by their posted content and law enforcement agencies (Michael: “I know that the enemy is listening”; Laura: “Everyone can read it”). They become “more cautious” (Ralph) and more aware of their digital identifying traces (Laura: “Online, you have the name, the address”). Not all offenders see this as a bad thing: Laura admits to being “glad to have been stopped”. She describes her steep learning curve as follows:

Yes, you have now been shown ... it is actually dangerous in the sense that you act rashly and you don't reckon with the consequences at all. If you post "something shitty" and someone doesn't like it, then they can report you and then you will be punished. And then you know that it will never happen again.

- › *Decreased expected benefits.* In parallel, the benefits expected from online commenting seem to decrease. Some offenders started to perceive online commenting as ineffective and shifted their focus to the offline space. To Fritz, online commenting “is no use” and to Michael, it “really doesn't change anything”. Laura refrains from publishing impulsive thoughts as they represent “a useless fart comment ... not serving anyone”. In addition, she mentions the shift to the offline context: “My interests now are actually with my son and what concerns everyday life. I prefer to live life ‘live’ and not in front of the computer”. Similarly, others seem to deprioritize their commenting activities. Fritz remarks that “if I don't have it [online exchange], I don't have it. I can exchange [with others] in other ways as well ... I go out and I live”.

5.3 Neutralization Techniques at the Time of the Offence

We identify all the neutralization techniques proposed by Sykes and Matza (1957) in the interview data. Looking back to the moment of the crime, all offenders deny responsibility, an injury, and a victim, and all appeal to higher loyalties. The subsequent legal sanctions additionally motivate condemning the condemners. However, the experience of the legal sanctions hardly seems to weaken these justifications.

- › *Denial of responsibility.* In describing the actual moment of the criminal comment, the offenders deny responsibility primarily by depicting the act as an emotionally impulsive reaction to an overstraining, allegedly headliner-focused news media environment. In particular, the offenders recall that “she [the victim]” and “public figures” generally are “always present ... in every channel” (Laura), where viewers are exposed to “the same thing over and over again” (Ralph). Laura perceives this as an intrusion into her personal space “because I have my life and I don't want to be part of her [the victim's] life”. This is

consistent with other studies finding that an online audience can perceive other users' excessive publishing of media content to violate privacy norms (Solove 2006). Ralph explains that "I let my emotions out in full" and Michael argues that "you can't always keep everything bottled up". Similarly, Laura explains how she had problems at work, and when she came home, instead of relaxing, she had to see "this [victim's] face" on TV and on the computer. Such statements suggest that the criminal comment is excused by a necessary release of externally provoked frustrations.

The offenders also refer to the latently hostile social media environment. The platform architecture is blamed for retaining users. Fritz talks about the time prior to the criminal comment: "If I could have deleted it [Facebook], I would have deleted it and then I wouldn't have commented anymore". A hostile online climate is suggested by offenders' reports of being insulted and blocked by others and vice versa. This climate relativizes offenders' criminal comments: "People actually only hate each other on Facebook" (Laura); "The others don't keep their mouths shut either" (Michael). However, offenders also refer to online peers as a normative source to legitimize their criminal acts. For instance, Fritz describes other users' outrage at the event that triggered his criminal comment. By highlighting the uncontrollable and unpredictable factors of the online environment that "nudge" users into delinquency (Brewer et al. 2018, 119), offenders deny responsibility.

- › *Denial of injury.* In the moment of the offence, all offenders deny an injury by portraying the criminal comment as harmless. They play down its seriousness as "just a silly expression", "nothing evil" (Fritz), and "harmless" (Laura). Michael does not "feel I have personally offended anyone", and Laura positively distances herself from other users' hostile comments: "'She is a witch' or much, much worse". Michael emphasizes the disproportionality between online expressions and offline legal consequences: "I can't believe it [having been reported to the police] – only because of such a sentence on Facebook". The purported lack of direct harm presents the offence as more acceptable.
- › *Denial of victim.* To deny the victim, offenders claim that the person targeted deserves victimization due to personal or public misconduct. The targets are accused of violating norms, whether falsely accusing men of sexual abuse to "ruin" them (Ralph) or failing to conform to female attractiveness norms (not "aesthetically pleasing"; Fritz). Such expressions are consistent with the widespread misogyny on social media (see e.g., Semenzin and Bainotti 2020). Targets are additionally accused of pushing themselves into the media spotlight too much. Laura argues that "those who are always in the public eye ... contribute to these hate comments". People in the public spotlight thus "have to expect" criticism: "Every action provokes a reaction" (Laura). Such

attributed misconduct deprives the victims of treatment according to human morals and values (Bandura 1999).

Offenders also deny victims by not expecting their presence in the online space of the crime, while paradoxically imagining this space very vaguely and at least semipublic. Some felt deliberately deceived because a victim had apparently entered the space with a fake profile: Laura explains that “of course” she knew nothing about the victim’s presence. Thus, not perceiving a victim materially or digitally denies the victim’s existence. Simultaneously, the offenders reflected very little about their imagined online audiences (Marwick and Boyd 2011). Michael answers who he thinks may have read his comment with “I can’t imagine that at all”. The others remain very vague about who they think their audience was: “many” (Fritz); “like-minded people” (Laura); “general” (Ralph). The three offenders describe the social space of the crime very broadly as “Facebook”. More concretely, Laura describes a Facebook group consisting mainly of “patriotic” but also of “left-wing and green” people, thus admitting to having been aware of the comment’s publicity. Offenders here ignore the fact that semipublic or public disparagement also produces victims despite the lack of personal contact with targets.

- › *Appealing to higher loyalties.* Finally, when respondents justify their criminal comments, they appeal to truth, freedom of expression, and injustice. The ideologies behind these ideas neutralize violent behaviour by framing it as moral action (Vysotsky and McCarthy 2017). The resulting harassment serves to enforce a certain morally correct social order on the Internet (Marwick 2021). Two offenders rationalize their comment by claiming to know the truth. Michael says: “Personally, I’m just rock-solidly convinced that that didn’t happen the way she [the victim] writes it. ... I wrote this because I was firmly convinced of it”. Similarly, Ralph explains that “to me, it was simply clear: She is lying”. Further, offenders appeal to free expression in like-minded online communities. The need to speak freely in such a context is normalized, for example as “human” (Laura). Indirectly defending the idea of digital enclaves (Harel et al. 2020), Laura argues for a separation of ideological online communities without mutual influence (“the groups ... are for those who have the same opinion”). Lastly, the offenders resort to perceived social injustice, and their higher loyalty to this is appealed indirectly. They bring up diverse, apparently outrageous events that they have read about online, in particular related to politics, violence, and paedophilia: “terrible” and “insane” events, according to Michael. They describe their opposition to it by regularly posting comments on these events. For example, several offenders refer to immigrants and the feeling of being disadvantaged compared to them. Fritz, for example, is outraged by the state of affairs in neighbouring Germany:

I don't call them refugees, I call that (um) (thinking) don't know anymore. Just not refugees. They are immigrants. Yes, they want to get as much as possible from the social system. They are always ... most of them are ... at the beginning they always said that they were well-educated people. They are mostly useless ... 95 % ... 99 % useless. Just wrecking the German state.

Expressing such grievances could be interpreted as an implicit justification of criminal comments as merely negligible incidents in a much larger campaign against injustice. In the face of these apparent grievances, the offenders report feeling “powerless”, “because nothing can be done” (Michael). Similarly, Ralph feels ill-informed by “mainstream media” and unable to offer sufficient criticism due online content moderation.

5.4 Neutralization Techniques During and Since Facing Legal Sanctions

The offenders report that they had to undergo an interrogation after being invited to the police station by a letter that did not state the reason for the invitation. The result of the process was either an out-of-court settlement or a legal conviction. During this process, another neutralization technique was introduced: condemning the condemners. At the same time, denial of injury, denial of victim, and appealing to higher loyalties partially ceased, but only in one offender.

- › *Condemning the condemners.* To divert attention from their offence, the offenders condemn the person who reported the offence to the police: either the victim or the person supporting the victim in the court proceeding. Offenders depict this supporter of the victim as hypocritical. Laura accuses her of using fake profiles to “hunt haters”: “She was searching for us; she was searching for us”. This person is also accused of enriching herself financially through out-of-court settlements: “It was all about the money” (Fritz); “This way you can also earn money!” (Ralph). This apparent practice is delegitimized as “incomprehensible” (Michael), “amusing”, and “theatre” (Fritz). The settlement offers are dubbed “blackmail” (Ralph) and “hush money” (Fritz). The reporting person is also indirectly delegitimized through alleged hypersensitivity. Ralph stresses that he is not “squeamish” and does “not dream” of reporting others for similar offences. Likewise, Michael does not at all consider suing the “people in Thailand” who apparently call him a “long-nose” whenever he goes there.

In contrast, the police and the courts as the ultimately enforcing state bodies are not explicitly condemned and are even viewed somewhat positively. Fritz expresses contentment with the legal proceedings as such. Laura and Ralph feel supported by the “quite nice” policemen: “The policeman was fully on my side”. Laura expresses sympathy for “all people who are involved” in the process as she considers them to be equally burdened by the person reporting the offence: “There are wiser things in life. ... The policeman had to

interrogate me. ... [He] might have done other things". We cannot therefore identify a sense of injustice towards authorities, as has been observed among young people who commit piracy and accuse law enforcement of being unjust and inconsistent (Holt et al. 2019; Matza 1964). One exception is Laura, who considers her penalty "disproportionate" and "unjust". The prevalent support for the established institutions demonstrates the offenders' digital drifts (Goldsmith and Brewer 2015).

- › *Discarding previous neutralizations.* The neutralizations appeared to be largely unchanged during and since the legal sanctions in three offenders. Fritz vividly expresses the stable denial of injury and victim in front of the court:

There was absolutely no repentance, I did nothing wrong and I stick to it ... in court I just wrote that I feel completely in the right. I had actually only paid for it so that I would have peace of mind.

In contrast, one offender discards his violence-accepting neutralizations. Ralph reports having developed a positive personal relationship with the victim through written contact: "We have written to each other ... and we had a really good time". This interaction led him to acknowledge the injury and the victim: "I have even defended her on Facebook in some discussions". He recalls feeling guilty and having apologized:

I then also realized my mistake ... Because I was ... no longer sure ... I mean, I wasn't there. I don't know what happened. So that's why I can't form a judgement. And therefore, I apologize of course. Sincerely. ... I was then really sorry afterwards for what I had written there.

Accordingly, he no longer appeals to the higher loyalty of truth and instead accepts uncertainty. He also reports stronger perspective-taking: "Well, that [the legal measures] has simply had the effect that ... I thought about it. ... How it comes across to the other person."

Although no causal relationship between the positive contact and the attenuated neutralizations can be conclusively established with the data available, this association is consistent with the hypothesized prejudice-reducing effects of positive interactions (Allport et al. 1954; Paluck et al. 2019).

5.5 Behavioural Change

For all offenders, the typical behavioural response to facing legal sanctions seems to be self-censorship when commenting online. They report commenting less frequently or no longer at all, whether violently or in general. Michael now shares critical thoughts only with friends but "not publicly": not in online groups that are accessible to a broad public. Laura mentions her attempts "to keep quiet about [her thoughts]". Laura and Fritz explicitly report nevertheless continuing to passively

observe what others comment, even though they “no longer react”. Those offenders who still speak out avoid particular formulations: Fritz reports having become “very reserved”, and Ralph remains “factual” and “decent”. Further, less risky forms of expression are used, such as emoticons. Michael remarks: “Now I ... have not written anymore. The most I can do is click ‘like’. Or you can also click ‘heart’ or ‘sad’”.

6 Conclusion

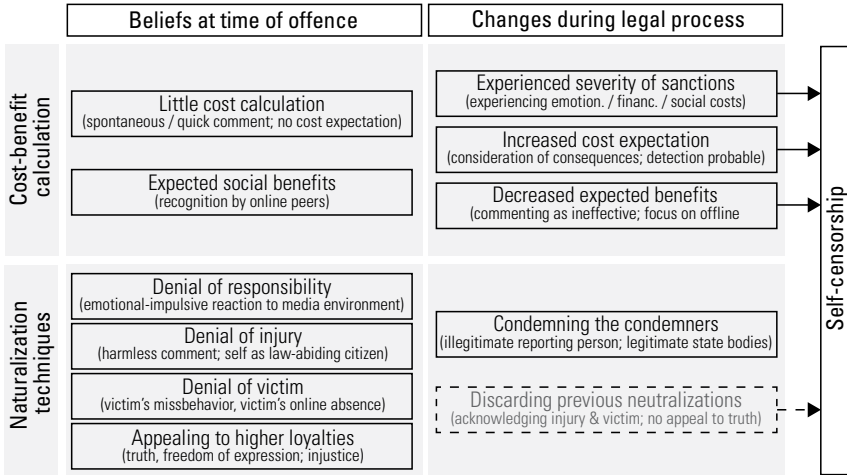
6.1 Summary

This study aimed to explore whether and how legal sanctions can prevent or reduce cyberviolence. Therefore, we investigated how offenders’ experience of facing legal sanctions affected their reported perceptions, attitudes, and behaviours related to online commenting. Our findings (summarized in Figure 1) suggest that offenders typically respond to the legal process with self-censorship, resulting in a decrease in cyberviolence. We identify two key mechanisms that can explain this. The predominant mechanism, observed in all interviewed offenders, is a change from a barely considered cost calculation at the moment of the offence while still bearing some social benefits in mind to a deliberate inclusion of possible sanctions in the weighing process. Following the legal conviction, sanctions are expected to be more severe and more likely. A less predominant mechanism, observed in only one offender, is the abandonment of neutralizing beliefs that hitherto had inactivated internalized normative and moral convictions, possibly triggered by positive interactions with the victim. Nevertheless, techniques of neutralizing moral norms are crucial to explaining criminal online comments in the first place. All offenders excuse the criminal comment as an emotional and impulsive reaction to an overwhelming media environment (denial of responsibility); portray the comment as harmless (denial of injury); claim that the victims deserve victimization because of their misbehaviour and because of the unkept online absence (denial of victim); and appeal to higher loyalties of truth, freedom of expression, and injustice. Finally, after having faced legal penalties, they condemn the people who reported them (condemning the condemner), but not the state bodies.

6.2 Contribution

This study contributes previously lacking knowledge to the literature on cybercrime about the effectiveness of legal sanctions on cyberviolence. By retrospectively tracking offenders’ reported online behaviour from the act of cyberviolence to self-censorship, we provide first insights into the largely unexamined preventive and deterrent effects of legal sanctions against cyberviolence (El Asam and Samara 2016). By contrasting rational incentives with neutralization techniques before, during, and after

Figure 1 Cost-Benefit Calculations and Neutralization Techniques Regarding Criminal Online Comments Before and After Legal Process



Note: Dashed-grey box and arrow indicate observation in only one respondent.

the experience of legal measures, we also shed much-needed light on explanatory mechanisms (Xu et al. 2016; Stalans and Donner 2018). The current study suggests that legal penalties can effectively reduce cyberviolence due to the rational change they produce over time, as explained by rational choice theory (Gibbs 1985; Opp 2020). Conversely, reduced norm neutralizations are a less likely consequence of facing legal penalties. Nonetheless, our study suggests that the consequent change in perspective can be strengthened through direct positive interactions between offenders and victims.

More broadly, the suggested positive effect of legal sanctions can also be attributed to digital drift (Goldsmith and Brewer 2015). The offenders drifted easily into cyberviolence due to the effortless acceptance of justifications offered by the sociotechnical context and the nonsalience of costs. Legal measures then unexpectedly collapsed the online and offline space (Marwick and Boyd 2011). The consequent sharp increase in experienced and expected costs was accompanied by drifting out of cyberviolence, rendering this engagement “episodic and ... trifling” without apparent enculturation in deviant cybercultures (Brewer et al. 2018, 115). Legal sanctions therefore seem to be particularly effective for previously law-abiding but “online-disinhibited” (Suler 2004) citizens. However, against the backdrop of offenders’ persistent denial of harm from cyberviolence, there is a risk of collateral damage: groups that traditionally support law enforcement, such as the politically right-leaning individuals in the present sample, might lose trust in established legal institutions in the long

run if online speech is prosecuted more systematically. Moreover, enforcing laws that regulate violent expression in general and in the digital realm specifically may affect free expression in several ways: On the one hand, it benefits free expression by protecting the right of victims to express themselves without fear of violent reprisal. On the other hand, there is a risk of excessive self-censorship so that convicted offenders completely refrain from expressing themselves online, as our data suggest. However, given the current proliferation of unpunished cyberviolence, the latter concern seems still ill-founded (for more, see Bakalis 2018). Beyond this, however, there is also a risk that laws against cyberviolence will be misused by governments to censor noncompliant citizens, i.e., to criminalize activist online expression that does not in fact involve violence. This is particularly true in jurisdictions of less democratic societies.

6.3 Limitations

This study has several limitations that provide important avenues for future research. First, cyberviolent populations beyond the one examined here could be affected differently by neutralization beliefs, cost-benefit considerations, and legal sanctions. The present sample largely corresponds to the majority of disseminators of digital hate speech in the Swiss population (Stahel et al. 2022): they are largely low-income, male, right-wing conservatives. The last two characteristics are well-known predictors of digital hate in the literature, which may be related to the neutralization techniques compatible with violence-affirming masculinity norms and with advocating inequality between social groups. However, the sample differs in age, as disseminators in the Swiss population tend to be young. There is a possibility that among digital natives, the application of legal sanctions will lead to less self-censorship because their school-based education has informed them in advance about the laws against cyberviolence and the potential costs. In any case, the mechanisms studied here warrant further testing quantitatively, experimentally, and causally in larger and more diverse samples.

Secondly, we cannot exclude the possibility that the retrospective questions led to unintentional distortions and memory errors. Moreover, the participants could have answered untruthfully. However, information given by offenders in interviews is usually consistent with the official record (Wright and Bennett 1990). Furthermore, voluntarily agreeing to be interviewed makes lying meaningless, as the participants did not have to agree in the first place. We nevertheless addressed this problem by checking the consistency of our participants' statements. Future studies could advance this by triangulating data, including court documents, as far as privacy policies allow.

Third, our focus on the effect of legal sanctions intentionally ignores social mechanisms that may explain the development of the neutralization beliefs that allow cyberviolence in the first place. For example, whereas we point to social recognition

in online spaces as a form of expected benefits, future research could extend this to the differential association of offenders with potential online hate groups and the learning processes that might disengage such offenders from established norms and institutions (Akers and Jennings 2016).

Overall, this study offers innovative insights into the promising effect of legal countermeasures on engagement in cyberviolence among very hard-to-reach offenders. The results speak in favour of raising awareness of legal sanctions, actually enforcing laws in cyberspace, and promoting perspective-taking through positive victim–offender encounters.

7 References

- Akers, Ronald L., and Wesley G. Jennings. 2016. Social Learning Theory. Pp. 230–240 in *The Handbook of Criminological Theory*, edited by Alex R. Piquero. West Sussex, UK: John Wiley & Sons, Inc.
- Allport, Gordon Willard, Kenneth Clark, and Thomas Pettigrew. 1954. *The Nature of Prejudice*. Massachusetts: Addison-Wesley Publishing Company.
- Backe, Emma Louise, Pamela Lilleston, and Jennifer McCleary-Sills. 2018. Networked Individuals, Gendered Violence: A Literature Review of Cyberviolence. *Violence and Gender* 5(3): 135–146. <https://doi.org/10.1089/vio.2017.0056>.
- Bakalis, Chara. 2018. Rethinking Cyberhate Laws. *Information & Communications Technology Law* 27(1): 86–110. <https://doi.org/10.1080/13600834.2017.1393934>.
- Bandura, Albert. 1999. Moral Disengagement in the Perpetration of Inhumanities. *Personality and Social Psychology Review* 3(3): 193–209.
- Banks, James. 2010. Regulating Hate Speech Online. *International Review of Law, Computers & Technology* 24(3): 233–239. <https://doi.org/10.1080/13600869.2010.522323>.
- Becker, Gary S. 1968. Crime and Punishment: An Economic Approach. *Journal of Political Economy* 76(2): 169–217.
- Blaya, Catherine. 2018. Cyberhate: A Review and Content Analysis of Intervention Strategies. *Aggression and Violent Behavior* 45: 163–172. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2018.05.006>.
- Brewer, Russell Colin, Jesse Cale, Andrew John Goldsmith, and Thomas Holt. 2018. Young People, the Internet, and Emerging Pathways into Criminality: A Study of Australian Adolescents. *International Journal of Cyber Criminology* 12(1): 115–32. <https://doi.org/10.5281/zenodo.1467853>.
- Brewer, Russell Colin, Sarah Fox, and Caitlan Miller. 2020. “Applying the Techniques of Neutralization to the Study of Cybercrime.” Pp. 547–565 in *The Palgrave Handbook of International Cybercrime and Cyberdeviance*, T. J. Holt, and A. M. Bossler. Palgrave Macmillan.
- Clarke, Victoria, and Virginia Braun. 2017. Thematic Analysis. *The Journal of Positive Psychology* 12(3): 297–298. <https://doi.org/10.1080/17439760.2016.1262613>.
- El Asam, Aiman, and Muthanna Samara. 2016. Cyberbullying and the Law: A Review of Psychological and Legal Challenges. *Computers in Human Behavior* 65: 127–141. <https://doi.org/10.1016/j.chb.2016.08.012>.
- Gibbs, Jack P. 1985. Deterrence Theory and Research. *Nebraska Symposium on Motivation* 33: 87–130.
- Goldsmith, Andrew, and Russell Brewer. 2015. “Digital Drift and the Criminal Interaction Order.” *Theoretical Criminology* 19(1): 112–130. <https://doi.org/10.1177/1362480614538645>.

- Harel, Tal Orian, Jessica Katz Jameson, and Ifat Maoz. 2020. The Normalization of Hatred: Identity, Affective Polarization, and Dehumanization on Facebook in the Context of Intractable Political Conflict. *Social Media + Society* 6(2): 1–10.
- Holt, Thomas J., Russell Brewer, and Andrew Goldsmith. 2019. Digital Drift and the “Sense of Injustice”: Counter-Productive Policing of Youth Cybercrime. *Deviant Behavior* 40(9): 1144–1156. <https://doi.org/10.1080/01639625.2018.1472927>.
- Kroneberg, Clemens, Isolde Heintze, and Guido Mehlkop. 2010. The Interplay of Moral Norms and Instrumental Incentives in Crime Causation. *Criminology* 48(1): 259–294. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2010.00187.x>.
- Marwick, Alice E. 2021. Morally Motivated Networked Harassment as Normative Reinforcement. *Social Media + Society* 7(2): 1–15.
- Marwick, Alice E., and Danah Boyd. 2011. I Tweet Honestly, I Tweet Passionately: Twitter Users, Context Collapse, and the Imagined Audience. *New Media & Society* 13(1): 114–133. <https://doi.org/10.1177/1461444810365313>.
- Matza, David. 1964. *Delinquency and Drift*. New York: John Wiley & Sons.
- McGuire, James. 2002. Criminal Sanctions versus Psychologically-Based Interventions with Offenders: A Comparative Empirical Analysis. *Psychology, Crime and Law* 8(2): 183–208. <https://doi.org/10683160208415005>.
- Opp, Karl-Dieter. 2020. *Analytical Criminology: Integrating Explanations of Crime and Deviant Behavior*. London: Routledge.
- Paluck, Elizabeth Levy, Seth A. Green, and Donald P. Green. 2019. The Contact Hypothesis Re-Evaluated. *Behavioural Public Polic* 3(2): 129–158. <https://doi.org/10.1017/bpp.2018.25>.
- Park, Chang Sup, Qian Liu, and Barbara K. Kaye. 2021. Analysis of Ageism, Sexism, and Ableism in User Comments on YouTube Videos About Climate Activist Greta Thunberg. *Social Media + Society* 7(3): 1–14.
- Paternoster, Raymond. 2010. How Much Do We Really Know about Criminal Deterrence? *The Journal of Criminal Law and Criminology* 100(3): 765–824.
- Raifman, Sarah, Michelle A. DeVost, Jean C. Digitale, Yea-Hung Chen, and Meghan D. Morris. 2022. “Respondent-driven Sampling: a Sampling Method for Hard-to-reach Populations and Beyond.” *Current Epidemiology Reports* 9(1): 38–47.
- Sallavaci, Oriola. 2018. Crime and Social Media: Legal Responses to Offensive Online Communications and Abuse. Pp. 3–23 in *Cyber Criminology*, edited by Hamid Jahankhani. Cham: Springer.
- Semenzin, Silvia, and Lucia Bainotti. 2020. The Use of Telegram for Non-Consensual Dissemination of Intimate Images: Gendered Affordances and the Construction of Masculinities. *Social Media + Society* 6(4): 1–12.
- Solove, Daniel J. 2006. A Taxonomy of Privacy. *University of Pennsylvania Law Review* 154(3): 477–564.
- Stahel, Lea, Sebastian Weingartner, Dirk Baier, and Katharina Lobinger. 2022. Digitale Hassrede in der Schweiz: Ausmass und sozialstrukturelle Einflussfaktoren. Biel: Office of Federal Communication (OFCOM).
- Stalans, Loretta J., and Christopher M. Donner. 2018. Explaining Why Cybercrime Occurs: Criminological and Psychological Theories. Pp. 25–45 in *Cyber Criminology*, edited by Hamid Jahankhani. Cham: Springer.
- Suler, John. 2004. The Online Disinhibition Effect. *Cyberpsychology & Behavior* 7(3): 321–26. <https://doi.org/10.1089/1094931041291295>.
- Sykes, Gresham M., and David Matza. 1957. Techniques of Neutralization: A Theory of Delinquency. *American Sociological Review* 22(6): 664–670.

- Vysotsky, Stanislav, and Adrienne L. McCarthy. 2017. Normalizing Cyberracism: A Neutralization Theory Analysis. *Journal of Crime and Justice* 40(4): 446–461. <https://doi.org/10.1080/0735648X.2015.1133314>.
- Wikström, Per-Olof H. 2017. Character, Circumstances, and the Causes of Crime. Pp. 502–521 in *The Oxford Handbook of Criminology*, edited by Alison Liebling, Shadd Maruna, and Lesley McAra. Oxford: Oxford University Press.
- Wright, Richard, and Trevor Bennett. 1990. Exploring the Offender's Perspective: Observing and Interviewing Criminals. Pp. 138–151 in *Measurement Issues in Criminology*, edited by Kimberly, L. Kempf. New York, NY: Springer.
- Xu, Bo, Zhengchuan Xu, and Dahui Li. 2016. "Internet Aggression in Online Communities: A Contemporary Deterrence Perspective." *Information Systems Journal* 26 (6): 641–67. <https://doi.org/10.1111/isj.12077>.

Preparation and Submission of Manuscripts

- The Journal neither favors nor excludes any research orientation. Manuscripts may be submitted in German, French or English. Articles are considered on their merits and in relation to the overall suitability of the journal. All manuscripts are subject to review by the editorial committee and by independent experts, whose names are not disclosed.
- Contributions should be accompanied by a statement that they have not already been published, and that they will not be submitted for publication elsewhere without the agreement of the editors.
- Manuscripts submitted for publication should include a cover page (full name of all authors, institutional affiliations, as well as the full mailing address and e-mail address of the corresponding author). The authors should not be identifiable in the body of the manuscript.
- It is understood that manuscripts accepted for publication are subject to editorial revision.
- Articles should not exceed 50 000 characters or 8000 words. They should be accompanied by an abstract of approximately 550 characters, and by five keywords.
- Further guidelines about the preparation of manuscripts (layout for titles, notes, tables and figures, quotation marks, reproduction of copyright material, etc.) have to be consulted on our website (<https://szs.sgs-sss.ch/en/submission/>). The guidelines are related to the manuscript's language (German, French or English).

Manuscripts should be addressed by e-mail to the submission manager, socio.journal@sgs-sss.ch.

Form of Citation for Manuscripts in English (Examples; See Website for Further Indications)

Citations within the text: ... Durkheim (1930, 23–38) ..., ... (Phelan et al. 1995) ...,
... (Roussel et al. 1975; Castiglioni and Dalla Zuanna 2008) ...,
... (OECD 2009a; OECD 2009b; OECD 2010) ...

Book: Offe, Claus. 2006. *Strukturprobleme des kapitalistischen Staates: Aufsätze zur politischen Soziologie*. Frankfurt a. M.: Campus.

Chapter in Book: Höpflinger, François, and Pasqualina Perrig-Chiello. 2008. Junges Erwachsenenalter: Auszug aus dem Elternhaus und Familiengründung. Pp. 145–164 in *Generationen – Strukturen und Beziehungen. Generationenbericht Schweiz*, edited by Pasqualina Perrig-Chiello, François Höpflinger, and Christian Suter. Zurich: Seismo Press.

Journal Article: Levy, René. 1991. Discours sur la différenciation structurelle ou différenciation du discours sur les structures? *Swiss Journal of Sociology* 17(3): 618–626.

Form of Citation for Manuscripts in French and German

See <https://szs.sgs-sss.ch/en/submission/>

Responsibility and Copyright

The responsibility for opinions expressed in signed articles rests solely with the authors. The Swiss Journal of Sociology and the Swiss Sociological Association owns the copyright for the published articles. The publication rights in print, electronic and any other form and in any other language is reserved by the Swiss Journal of Sociology and the Swiss Sociological Association.

The Swiss Journal of Sociology is available on Sciendo: <https://content.sciendo.com/view/journals/sjs/sjs-overview.xml>.

The Swiss Journal of Sociology is a generalist journal with the aim to advance academic discussions and scientific knowledge in sociology. It was established in 1975 on the initiative of the Swiss Sociological Association. It is published three times a year by the Swiss Sociological Association with the support of the Swiss Academy of Humanities and Social Sciences.

The journal is the leading platform for sociological debates in Switzerland and on Swiss society and its developments. It publishes work on the theory, methods, practice, and history of sociology. Although a central aim of the journal is to reflect the state of the discipline in Switzerland, articles will be accepted irrespective of the author's nationality or whether the submitted work focuses on this country.

The journal is understood as a representative medium of Swiss sociology and therefore encourages contributions from all research areas and from a plurality of theoretical schools and methodological approaches. It neither favors nor excludes any research orientation but particularly intends to promote communication between different perspectives. It publishes innovative and methodologically rigorous articles contributing to the progress of the state of research in sociology. In order to fulfil this aim, all submissions will be refereed anonymously by at least two reviewers. The journal uses double-blind peer review process.

The Swiss Journal of Sociology is indexed by EBSCO and Scopus and is available on Sciendo: <https://content.sciendo.com/view/journals/sjs/sjs-overview.xml>

<https://szs.sgs-sss.ch/>

© 2024

Schweizerische Gesellschaft für
Société suisse de
Swiss Sociological Association

soziologie

Schweizerische Gesellschaft für Soziologie
c/o Seismo Verlag, Sozialwissenschaften und
Gesellschaftsfragen AG
Zeltweg 27
CH-8032 Zürich

Price of this issue: sFr. 48.– / € 48.–

ISSN 0379-3664



Supported by the Swiss Academy
of Humanities and Social Sciences
www.sagw.ch